



QUANTEL
Document de Référence 2007



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 mai 2008, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rapports de gestion, comptes consolidés du Groupe et rapports des Commissaires aux comptes sur les exercices clos au 31 décembre 2005 et 2006.

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- Le rapport de gestion du Conseil d'administration, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels que présentés dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2006 sous le n° D 06-0603 ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels que présentés dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 juillet 2007 sous le n° D 07-0716 ;
- Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent Document de Référence.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES	7
1.1. Responsable du Document de Référence	7
1.2. Attestation du responsable du Document de Référence	7
1.3. Responsables du contrôle des comptes	7
1.4. Responsables de l'information financière	8
1.5. Document annuel d'information prévu à l'article 222-7 du règlement général de l'AMF	8
CHAPITRE 2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE GROUPE QUANTEL	9
2.1. Les dates clés	9
2.2. Historique et évolution de la société QUANTEL SA	10
2.3. Informations financières sélectionnées	12
2.4. Investissements de la société QUANTEL SA	13
CHAPITRE 3. FACTEURS DE RISQUES	15
3.1. Risques Financiers	15
3.2. Risques liés à l'activité	16
3.3. Risques liés aux acquisitions récentes	17
3.4. Risques juridiques et réglementaires	17
CHAPITRE 4. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LES ACTIVITES DU GROUPE QUANTEL	20
4.1. La technologie du laser	20
4.2. Principales activités et principaux marchés sur lesquels opère le Groupe QUANTEL	20
4.3. Organisation industrielle et commerciale du Groupe QUANTEL	23
4.4. Faits exceptionnels	26
4.5. Evolution des affaires / de la rentabilité du Groupe QUANTEL	26
4.6. Position concurrentielle	26
4.7. Propriétés immobilières, usines et équipements	27
4.8. Recherche et développement, brevets et licences	27
4.9. Personnel salarié	28
4.10. Contrats importants	29
4.11. Informations sur les tendances	31
4.12. Assurances et couvertures des risques	31
4.13. Méthode de provisionnement des risques et litiges	31
CHAPITRE 5. ORGANISATION DU GROUPE QUANTEL	32
5.1. Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2007	32
5.2. Présentation des filiales de QUANTEL	33
5.3. Relations entre QUANTEL et ses filiales	34

CHAPITRE 6. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE QUANTEL	38
6.1. Capital social	38
6.2. Evolution du capital et de l'actionnariat de QUANTEL	40
6.3. Capital potentiel	43
6.4. Capital autorisé	46
6.5. Place de cotation	50
6.6. Pacte - conventions d'actionnaires	50
6.7. Franchissements de seuils	50
6.8. Historique du titre QUANTEL	51
CHAPITRE 7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT DE QUANTEL	52
7.1. Présentation de la situation financière	52
7.2. Résultat d'exploitation	52
7.3. Trésorerie et capitaux	52
7.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	53
7.5. Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les principaux investissements futurs et les immobilisations corporelles importantes planifiées	53
CHAPITRE 8. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE QUANTEL	54
8.1. Informations financières historiques	54
8.2. Rapports de gestion	54
8.3. Rapports des Commissaires aux comptes	54
8.4. Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	55
8.5. Politique de distribution des dividendes	57
8.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage - litiges	57
8.7. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	57
8.8. Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par la société quantel et ses filiales	58
CHAPITRE 9. COMPTES CONSOLIDES DE QUANTEL AU TITRE DE L'EXERCICE 2007	59
9.1. Bilan consolidé au 31 décembre 2007 en K€	59
9.2. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2007 en K€	60
9.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés en K€	61
9.4. Variation des capitaux propres en K€	62
9.5. Annexes aux comptes consolidés	62
CHAPITRE 10. COMPTES SOCIAUX DE QUANTEL AU TITRE DE L'EXERCICE 2007	86
10.1. Bilan au 31 décembre 2007 (en K€)	86
10.2. Compte de résultat (en K€)	88
10.3. Projet d'affectation du résultat (en K€)	88
10.4. Annexe des comptes sociaux	88

CHAPITRE 11. RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE A L'ASSEMBLE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2008	100
11.1. Activité du Groupe en 2007	100
11.2. Activité des sociétés du Groupe	102
11.3. Chiffre d'affaires et résultats par zone géographique	105
11.4. Principaux évènements significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé pour QUANTEL / les sociétés du Groupe	105
11.5. Résultats du Groupe QUANTEL	107
11.6. Recherche et développement	108
11.7. Informations sociales	108
11.8. Prise en compte par la Société et le Groupe des conséquences environnementales de son activité	111
11.9. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	111
11.10. Description des principaux risques	111
11.11. Evolution récente et perspectives d'avenir	112
11.12. Affectation des résultats	112
11.13. Tableau des résultats des cinq derniers exercices	113
11.14. Filiales et participations	113
11.15. Actionnariat des salariés	113
11.16. Informations concernant le capital	114
11.17. Informations concernant les dirigeants	118
11.18. Autres informations	120
11.19. Tableau récapitulatif des délégations financières	120
11.20. Décisions à prendre	120
CHAPITRE 12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE QUANTEL	124
12.1. Organisation	124
12.2. Rémunération et avantages des mandataires sociaux	126
12.3. Fonctionnement des organes de direction et d'administration de QUANTEL	128
CHAPITRE 13. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2008	136
13.1. Ordre du jour	136
13.2. Projets de résolutions	137
CHAPITRE 14. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	141
CHAPITRE 15. TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE REGLEMENT (CE) N° 809/2004	142

MESSAGE DU PRESIDENT

L'année 2007 aura encore marqué une forte évolution du Groupe.

Malgré des résultats qui n'ont pas été à la hauteur des attentes en raison des multiples difficultés auxquelles ont été confrontées les différentes activités, une nouvelle structure a été mise en place grâce à l'acquisition de la société WAVELIGHT AESTHETIC.

L'intégration de cette société qui s'est traduite par une amélioration immédiate et très importante de notre position concurrentielle dans le domaine de la Dermatologie a, en effet, été l'occasion de créer deux entités séparées dédiées l'une à l'Ophtalmologie et l'autre à la Dermatologie. Dans ces deux domaines, le Groupe dispose maintenant des gammes de produits et des réseaux de distribution nécessaires pour assurer une croissance régulière du pôle médical au cours des prochaines années.

Pour le pôle Industriel et Scientifique qui constitue maintenant une Division, les grands contrats militaires et spatiaux conjugués au succès de nos lasers nanosecondes industriels devraient également permettre la poursuite de la croissance sur l'ensemble des marchés mondiaux.

Avec ses équipes américaines, allemandes et françaises et un portefeuille produits considérablement augmenté, le Groupe dispose des atouts nécessaires pour affronter la concurrence et la baisse du dollar.

Je tiens à remercier nos fidèles actionnaires qui ont donné à QUANTEL les moyens de financer son développement au cours de ces dernières années.

Alain de Salaberry

Président Directeur Général

CHAPITRE 1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Alain de Salaberry, Président Directeur Général.

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence. Cette lettre ne contient ni observations, ni réserves ».

Fait aux Ulis

Le 23 mai 2008

Monsieur Alain de Salaberry, Président Directeur Général

1.3. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires :

La société **Cabinet LAUDIGNON SARL**, représentée par Monsieur Jean-Luc Laudignon

48 avenue du Président Wilson - 75116 Paris

Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 1994

Date de renouvellement du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2006

Expiration du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011

DELOITTE & ASSOCIES, représenté par Monsieur Alain Penanguer.

185 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine

Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 1997

Date de renouvellement du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2003

Expiration du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008

Commissaires aux comptes suppléants :

COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CONTRÔLE DES COMPTES

30 rue de Lubeck - 75116 Paris

Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 1985

Date de renouvellement du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2006

Expiration du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011

QUANTEL

M. Claude ESPERON-DASSAUX

13 rue St Ambroise - 75011 Paris

Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 1997

Date de renouvellement du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2003

Expiration du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008

1.4. RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Monsieur Alain de Salaberry

Président Directeur Général

info@quantel.fr

Monsieur Philippe Melikian

Directeur Financier

info@quantel.fr

QUANTEL

2, bis avenue du Pacifique

ZA de Courtaboeuf - BP 23

91941 Les Ulis CEDEX

Tél. : 01 69 29 17 00

Fax : 01 69 29 17 29

1.5. DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION PRÉVU À L'ARTICLE 222-7 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Ce Document est disponible sur le site Internet de QUANTEL (www.quantel-laser.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) où il a été mis en ligne le 23 mai 2008.

CHAPITRE 2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE GROUPE QUANTEL

2.1. LES DATES CLÉS

1970 : Création de QUANTEL par Monsieur Georges Bret, pour concevoir et fabriquer des lasers destinés à l'instrumentation scientifique. QUANTEL est ainsi l'une des plus anciennes sociétés d'un secteur né de l'invention du laser en 1960.

1970 - 1985 : QUANTEL se développe rapidement sur son marché de l'instrumentation scientifique et devient une filiale du groupe AEROSPATIALE.

La création en 1977 d'une filiale aux Etats-Unis contribue grandement à ce développement car elle réussit une percée importante sur ce marché qui est le premier marché mondial.

1985 - 1993 : QUANTEL commet une erreur stratégique en revendant sa filiale américaine qui devient son principal concurrent. L'activité se dégrade, le chiffre d'affaires revient à 23 MF (3,5 M€) en 1993 et les pertes s'accumulent.

Octobre 1993 : EURODYNE, filiale commune de DYNACTION et d'Alain de Salaberry rachète QUANTEL. Un plan de restructuration est mis en place et une nouvelle stratégie de développement est définie.

1994 : QUANTEL crée une nouvelle filiale : BVI, qui reprend une partie des actifs de la société BIOVISION, société spécialisée dans les Lasers et Echographes pour l'Ophtalmologie. Par la suite BVI deviendra QUANTEL MEDICAL.

1994 : Rachat de la société LASERBLAST, société spécialisée dans le nettoyage laser et qui bénéficie de la licence d'un brevet couvrant la technologie du nettoyage par laser nanoseconde.

1995 - 1997 : QUANTEL poursuit son développement axé sur le renouvellement de sa gamme de produits et l'introduction régulière de produits innovants. Ceci lui permet d'atteindre en 1997 un chiffre d'affaires de 86 MF (13,1 M€) avec une progression annuelle moyenne de 39% sur la période 1993/1997.

1997 : QUANTEL s'introduit sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

1998 : Acquisition de la société américaine BIG SKY LASER. Cette acquisition permet au Groupe de se positionner sur le marché américain qui est le premier du monde pour l'ensemble des produits du Groupe. Le financement de cette opération est assuré pour partie par un nouvel appel au Marché.

1999 : Introduction des premiers produits dans le domaine de la Dermatologie/Esthétique. Création de QMInc qui prend en charge la distribution aux Etats-Unis des produits d'Echographie.

2000 - 2002 : Poursuite du développement dans tous les domaines d'activité du Groupe grâce à l'introduction de nombreux nouveaux produits. Cette progression s'accompagne du retour à la rentabilité du Groupe dès 2001.

2003 : Le chiffre d'affaires du Groupe atteint 39,5 M€ grâce en particulier à la livraison d'un gros contrat américain. QUANTEL renforce sa structure financière en procédant à l'émission d'un emprunt obligataire représenté par des obligations à bons de souscription d'actions remboursables pour un montant de 1,8 M€.

2004 : Acquisition de la société C2J par QUANTEL MEDICAL.

2005 : Augmentation de capital de 4,3 M€ par émission d'actions nouvelles. Acquisition de la société DERMOPTICS SAS par QUANTEL SA et signature d'un accord de transfert de technologie avec la société KEOPSYS. Ouverture d'une filiale de QUANTEL MEDICAL en Allemagne;

2006 : Transfert du siège social et des laboratoires de fabrication et d'étude de QUANTEL SA au 2, bis avenue du Pacifique aux Ulis (91). Création d'un centre d'étude à Lannion pour le développement de la gamme de produits Lasers à Fibre.

2007 : Acquisition de la société NUVONYX EUROPE désormais dénommée QUANTEL LASER DIODES. Une augmentation de capital de 3 M€ par émission d'actions nouvelles a été décidée et réalisée auprès d'investisseurs institutionnels en mars 2007 par QUANTEL pour financer cette acquisition et les frais accessoires à cette acquisition.

Acquisition de la société WVELIGHT AESTHETIC en septembre 2007. Emission d'OCEANE à hauteur de 7,7 M€ pour financer cette acquisition.

2.2. HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ QUANTEL SA

2.2.1. Dénomination sociale (Article 3 des statuts)

La dénomination de la société est QUANTEL.

2.2.2. Siège social (Article 4 des statuts)

2-bis Avenue du Pacifique- ZA de Courtaboeuf - BP 23 - 91941 Les Ulis CEDEX

2.2.3. Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 970 202 719.

2.2.4. Forme juridique et législation applicable

La Société est de forme anonyme à Conseil d'administration, régie par les dispositions légales et réglementaires du Code de Commerce et ses statuts.

2.2.5. Constitution - Durée de vie

La durée de vie de la Société est de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés le 3 juillet 1970, et expirera le 2 juillet 2069, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

2.2.6. Code APE et dénomination du secteur d'activité

Code APE : 334 B

Secteur d'activité : Fabrication d'instruments d'optique et de matériel photographique

2.2.7. Objet social résumé (Article 2 des statuts)

Activité : la recherche, l'étude, la création, la mise au point et la fabrication d'appareils d'optique quantique et d'optique non linéaire, d'éléments séparés desdits appareils ou de tous autres instruments. L'achat, la vente, l'importation ou l'exportation, sous quelque forme que ce soit des appareils et instruments susnommés. L'achat, la vente et l'échange de tous brevets, licences ou procédés techniques. La location, la location vente et l'installation de tous matériels fabriqués ou achetés. Le conseil se rapportant aux appareils susnommés en qualité d'ingénieur conseil. La création, l'achat, la vente, la prise à bail, la location et l'exploitation directe ou indirecte de tous établissements industriels et commerciaux.

2.2.8. Exercice social (Article 32 des statuts)

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

2.2.9. Affectation et répartition des bénéfices (Articles 34 & 35 des statuts)

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'Assemblée Générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales ou en numéraire.

2.2.10. Assemblées Générales (Article 23 à 30)

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou par un Administrateur délégué à cet effet par le Conseil ou, à défaut, par une personne désignée par l'Assemblée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions. Le bureau désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès verbaux conformément à la législation.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la législation.

A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit au même nombre de voix et chaque action donne droit à une voix au moins.

2.2.11. Droit de vote double (Article 28 II des statuts)

Un droit de vote double est attribué :

- A toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 3 ans au moins au nom du même actionnaire.
- Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

2.2.12. Identification des actionnaires

La Société est en droit de demander à tout moment conformément à l'article L.228-2 du Code de Commerce, rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

2.2.13. Franchissement des seuils légaux et statutaires (Article 10 des statuts)

2.2.13.1. Seuils légaux

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils, prévus par les dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce doivent être déclarés par tout actionnaire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, conformément aux dispositions légales en vigueur.

2.2.13.2. Seuils statutaires - Article 10 des statuts

Outre les franchissements de seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, tout actionnaire, personne physique ou morale, qui vient à détenir une fraction du capital ou des droits de vote égale à 1% doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'il possède dans les 15 jours à compter de ladite prise ou réduction de participation par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de défaut de déclaration à la Société dans les 15 jours, les sanctions applicables sont celles prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, à savoir : la non déclaration d'un franchissement de seuil est sanctionnée par la privation du droit de vote des actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce pendant un délai de 2 ans suivant la date de cette régularisation.

2.2.14. Consultation des documents sociaux

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux, juridiques ou comptables peuvent être consultés au siège social dans les conditions et délais prévus par la législation en vigueur, concernant le droit d'information des actionnaires.

2.3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe QUANTEL en 2007 s'élève à 42,1 M€, contre 41,4 M€ en 2006, soit une progression de 1,7% (et une diminution de 6,0% à périmètre et taux de change constant).

Chiffre d'affaires par activité en M€

	2006	2007	%
Scientifique et Industriel	20,4	24,4	19,7%
Médical	21,0	17,7	(15,9)%
Total	41,4	42,1	1,7%

Résultat net consolidé en M€

	2006	2007	%
Résultat net	2,1	(3,7)	(276)%

Dépenses de recherche et développement en M€

	2006	2007	%
Dépenses R&D	6,3	6,6	5,2%

Principaux chiffres consolidés en M€

	2006	2007
Chiffre d'affaires	41,4	42,1
Résultat opérationnel	2,9	(3,0)
Résultat net	2,1	(3,7)
Résultat net dilué par action (Euros)	0,84	(1,22)
Dividende	-	-
Capital	6,9	7,3
Capitaux propres	23,9	22,8
Dettes financières	20,7	32,4
Trésorerie disponible	8,1	7,9
Actifs non courants	22,2	27,4
Total du bilan	55,2	69,4

Effectif moyen du Groupe

- En France : 264
- Dans le monde : 348

Endettement du Groupe QUANTEL en euros

	<i>Données consolidées au 31/12/06</i>	<i>Données consolidées au 31/12/07</i>
Total des dettes à court terme	11 729 261	20 614 473
Garanties	613 320	601 475
Privilégiées	0	
Non garanties / non privilégiées	11 115 941	20 012 998
Total des dettes à moyen et long terme	13 190 835	18 461 421
Garanties	2 054 577	1 500 000
Privilégiées	0	
Non garanties / non privilégiées	11 136 258	16 961 421
Capitaux propres consolidés	23 920 348	22 754 638
Capital social	6 946 206	7 326 978
Réserve légale	240 018	240 018
Autres réserves	5 934 602	8 748 459

	<i>Données consolidées au 31/12/06 En K€</i>	<i>Données consolidées au 31/12/07 En K€</i>
Liquidités	8 054	7 900
Trésorerie	7 646	7 900
Instruments équivalents	408	-
Titres de placement		
Créances financières à CT		
Dettes financières à CT	7 525	14 197
Dettes bancaires à CT	3 703	8 791
Part à moins d'un an des dettes à MT et LT	2 850	3 082
Autres dettes financières à CT	972	2 324
Endettement financier net à court terme	(529)	6 297
Endettement financier à MT et LT	13 191	18 461
Emprunt bancaire à plus d'un an	13 019	11 589
Obligations émises		
Autres emprunts à plus d'un an	172	6 872
Endettement financier net	12 662	24 758

2.4. INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ QUANTEL SA

2.4.1. Investissements réalisés en K€

En 2007, QUANTEL a acquis deux sociétés : NUVONYX HOLDING et WAVELIGHT AESTHETIC. Ces acquisitions représentent un investissement global de 6,35 M€ (hors frais d'acquisition) qui se répartit entre :

NUVONYX EUROPE :

En février 2007, QUANTEL a acquis la société NUVONYX EUROPE pour un montant de 1,75 M€ (hors frais d'accessoires et frais post-acquisition). QUANTEL a financé cette acquisition, ainsi que les frais qui découleront de l'installation des équipes de NUVONYX EUROPE dans les locaux de QUANTEL (déménagement, transfert des laboratoires, extension des salles blanches, etc.) par voie d'augmentation de capital d'un montant total de 3 M€ (prime d'émission incluse) qui a été décidée et réalisée en mars 2007 auprès d'investisseurs institutionnels.

WAVELIGHT AESTHETIC :

En septembre 2007, QUANTEL a acquis la totalité du capital de la société WAVELIGHT AESTHETIC. Le prix de l'acquisition comporte une partie fixe, qui s'élève à 4,6 M€, et une partie variable qui dépendra des performances de WAVELIGHT AESTHETIC pour un montant qui ne dépassera 1,5 M€. Le prix maximum payé par QUANTEL sera de 6,1 M€.

	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>
Investissements incorporels	4 101	3 930	3 855
Investissements corporels	3 727	2 597	638
Investissements financiers	125	890	10
Total	7 952	7 417	4 503

En 2007, les investissements incorporels ont porté sur :

- les dépenses de R&D pour 3 855 K€.

Les investissements corporels concernent les investissements courants.

2.4.2. Investissements en cours

Il n'y pas d'investissement en cours autres que les investissements courants.

2.4.3. Investissements à réaliser

Les investissements prévus portent uniquement sur les investissements courants en R&D et en matériels de fabrication étant précisé que, compte tenu du bon niveau d'équipement du Groupe, les investissements en matériels de production resteront faibles.

CHAPITRE 3. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de Référence, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent Document de Référence, pertinents de mentionner, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

3.1. RISQUES FINANCIERS

Risque de change : Les ventes du Groupe sont réalisées pour l'essentiel dans la monnaie du pays où sont fabriqués les produits du Groupe : Euros en France et dollars aux USA. Les flux entre les achats et les ventes étant voisins, le risque de change est minime. Par contre, BIG SKY LASER se finance en dollars pour la partie non couverte par des avances de la société mère QUANTEL et le Groupe supporte un risque de change sur les créances et dettes de BIG SKY LASER.

Compte tenu de ce qui précède, le Groupe n'a pas mis en place de couverture de change et estime que le risque de change sur les créances et dettes de BIG SKY LASER est peu significatif.

Dans l'hypothèse d'une augmentation (diminution) du cours du dollar exprimé en Euros de 1% en 2007, le chiffre d'affaires consolidé aurait augmenté (diminué) de 0,34% et le résultat net aurait augmenté (diminué) de 0,21%.

Le tableau suivant présente les positions nettes du Groupe QUANTEL dans les devises étrangères au 31 décembre 2007 :

	US\$
Actifs	30 745
Passifs	17 945
Position nette avant gestion	12 800
Position hors bilan	-
Position nette après gestion	12 800

Risque de taux : Les emprunts bancaires contractés par le Groupe sont généralement assortis d'un taux indexé sur les taux de marché. En ce qui concerne les dettes financières, le taux moyen consolidé ressort à 3,89%. Une augmentation (diminution) des taux d'intérêts de 1% aurait entraîné une diminution (augmentation) du résultat net de 8,55% au 31/12/07.

Le tableau suivant présente l'échéancier des actifs et des passifs du Groupe QUANTEL au 31 décembre 2007 (en K€):

	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	14 197	8 697	9 764
Actifs financiers	7 900	-	-
Position nette avant gestion	6 297	8 697	9 764
Hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	6 297	8 697	9 764

Risque de liquidité : Au 31/12/2007, le Groupe disposait d'une trésorerie nette négative de -0,9 M€ et de lignes de crédit non utilisées d'un montant supérieur à 1,9 M€.

Les autres éléments relatifs à l'endettement du Groupe sont décrits dans l'annexe des comptes consolidés au 31/12/2007 figurant au paragraphe 9.5.5.1 du présent Document de Référence.

Si le développement des activités des sociétés du Groupe nécessitait des liquidités importantes auxquelles le Groupe ne pourrait faire face avec sa trésorerie disponible ou les concours bancaires dont elle dispose, il pourrait être nécessaire de faire appel à des sources de financement supplémentaires dans la mesure où l'utilisation accrue de sa trésorerie pour financer ses investissements pourrait laisser le Groupe sans disponibilités suffisantes pour financer son exploitation.

Risque actions : QUANTEL n'auto détient aucune de ses actions en dehors du contrat de liquidité avec la société INVEST SECURITIES à qui il a été confié un montant inférieur à 100.000 € pour réguler l'évolution des cours de bourse. Les excédents de trésorerie sont investis sous forme de placements ne générant pas de risques sur le capital. Le Groupe n'est donc pas exposé au risque actions.

3.2. RISQUES LIES À L'ACTIVITÉ

Environnement concurrentiel : Le Groupe opère sur des marchés hautement concurrentiels dans chacun de ses secteurs d'activité, tant en matière d'offre de produits, de compétences techniques, de qualité, des produits commercialisés et de prix. Il existe une concurrence particulièrement intense pour remporter des marchés, mettre en place des réseaux de distribution et commercialiser de nouveaux produits attractifs et de qualité.

Certains concurrents du Groupe, d'une taille importante, disposent par ailleurs de ressources financières et technologiques significatives et sont bien implantés sur certains marchés, tel que notamment la Dermatologie, où il est plus difficile pour le Groupe de s'établir significativement en devenant un acteur clé du marché.

Bien que le Groupe dispose de parts de marché significatives dans certains secteurs d'activité, il n'est pas possible de garantir que le Groupe conservera ses parts de marché et pourra concurrencer des sociétés susceptibles de proposer des prix plus bas, de nouveaux produits ou autres avantages que le Groupe ne peut ou ne pourra égaler ou offrir.

Risques technologiques : Compte tenu de la nature de ses activités, les résultats et les perspectives du Groupe sont étroitement liés à sa capacité à appréhender les évolutions technologiques du secteur et à adapter sa gamme de produits à ces évolutions. En effet, si le Groupe ne parvient pas à suivre le rythme des progrès technologiques du secteur, il court le risque de développer des produits qui ne rencontreront pas de succès commercial.

Les applications du laser font l'objet de multiples et constantes évolutions technologiques qui nécessitent pour le Groupe de veiller à ce que les gammes de produits ne deviennent pas obsolètes et soient régulièrement actualisées et complétées.

Ne disposant pas des ressources suffisantes pour renouveler en même temps tous les produits de ses différentes gammes, le Groupe concentre ses investissements sur les produits dont le succès commercial est le plus probable et pour lesquels il a ou aura l'expertise technique appropriée. Néanmoins, le Groupe ne peut garantir que ses choix en matière de développements technologiques et de lancement de nouveaux produits rencontreront un succès commercial. Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation du Groupe dépendent donc largement de sa capacité à proposer aux clients des produits attractifs, à développer ou améliorer les différentes gammes de produits existants et à continuer à introduire des produits nouveaux.

Risque clients : En France, les ventes sont systématiquement couvertes par une assurance-crédit. De même, à l'export, les ventes sont garanties, pour l'essentiel, par une police COFACE. Aux Etats-Unis, le Groupe supporte le risque client : en cas de défaillance financière d'un client, le Groupe pourrait subir des pertes financières et commerciales, en perdant les affaires en cours avec ce client, susceptibles d'avoir un impact défavorable sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Dans le cadre des contrats conclus avec les clients, les délais de règlement sont normalement compris entre 30 et 90 jours et sont négociés au cas par cas. Les risques de non paiement sont dans l'ensemble peu importants.

La clientèle du Groupe est très diversifiée et bien répartie : en 2007, aucun client direct ou distributeur n'a représenté plus de 7% du chiffre d'affaires. Les 5 plus gros clients représentent moins de 21% du chiffre d'affaires.

Il est également renvoyé sur ce point au paragraphe 4.3.4 du présent Document de Référence.

Risque fournisseurs / risque MedSurge : Pour tous les composants sensibles, le Groupe retient dans la mesure du possible, une double source d'approvisionnement pour être en mesure de négocier les prix et de faire face à une éventuelle défaillance d'un fournisseur.

En ce qui concerne les éléments sous-traités, composants mécaniques et sous-ensembles électroniques, QUANTEL dispose de tous les dossiers de fabrication pour changer de fournisseur s'il y a lieu.

Il est précisé qu'aucun fournisseur ne représente plus de 5% des achats du Groupe et que les 5 premiers fournisseurs représentent moins de 12% du montant des achats du Groupe.

Malgré les mesures prises, le Groupe ne peut pas garantir que l'un quelconque de ses fournisseurs ne sera pas défaillant. En cas de défaillance d'un ou plusieurs fournisseurs, le Groupe pourrait devoir faire face à des retards de fabrication de certains produits.

Il est également renvoyé sur ce point au paragraphe 4.3.1.1 du présent Document de Référence.

3.3. RISQUES LIES AUX ACQUISITIONS RECENTES

QUANTEL a acquis en février 2007 la société NUVONYX EUROPE (désormais dénommée QUANTEL LASER DIODES). Cette acquisition doit permettre à QUANTEL de renforcer sa gamme de produits et de se doter d'une technologie fondamentale pour le développement des lasers pompés par diode (marchés militaires et marchés de l'électronique) et des lasers à fibre destinés aux applications de marquage et de micro usinage (marchés industriels).

QUANTEL pourrait ne pas obtenir les économies de coûts, les augmentations de revenus et les autres avantages escomptés de l'acquisition de QUANTEL LASER DIODES.

Les synergies entre les activités de QUANTEL et celles de QUANTEL LASER DIODES sont en cours de mise en place. Pour faciliter ces synergies, QUANTEL a prévu d'organiser le transfert des équipes de QUANTEL LASER DIODES depuis le site de Marcoussis vers celui des Ulis.

Des retards rencontrés par le Groupe lors de la phase d'intégration des équipes de QUANTEL LASER DIODES pourraient toutefois avoir des effets défavorables sur le chiffre d'affaires, les coûts, les résultats d'exploitation et la situation financière du Groupe. Bien que le Groupe entende retirer des bénéfices de cette acquisition et des synergies attendues, rien ne peut garantir que le Groupe y parviendra effectivement.

QUANTEL a acquis en septembre 2007 la société WVELIGHT AESTHETIC. Cette acquisition permet au groupe de compléter sa gamme de produits et son réseau de distribution afin de pénétrer plus efficacement le marché du laser de Dermatologie/Esthétique.

Cette filiale qui s'appelle maintenant QUANTEL DERMA s'est vu confier la responsabilité du pôle Dermatologie du Groupe et gère donc maintenant l'ensemble des produits de cette gamme.

Des retards rencontrés par le Groupe lors de la phase d'intégration de l'activité de WVELIGHT AESTHETIC et du transfert des fabrications aux Ulis pourraient toutefois avoir des effets défavorables sur le chiffre d'affaires, les coûts, les résultats d'exploitation et la situation financière du Groupe. Bien que le Groupe entende retirer des bénéfices de cette acquisition et des synergies attendues, rien ne peut garantir que le Groupe y parviendra effectivement.

3.4. RISQUES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

Risques industriels et environnementaux : Le Groupe QUANTEL est faiblement exposé aux risques industriels et environnementaux dans la mesure où ses activités ne requièrent l'utilisation d'aucuns produits dangereux ou nécessitant la mise en place d'une gestion spécifique des déchets.

Risques brevets : La protection des marques, brevets et droits de propriété intellectuelle du Groupe fait l'objet d'une attention particulière. Dans la mesure du possible, le Groupe protège les innovations qui peuvent l'être étant précisé que dans le domaine du laser, compte tenu notamment des nombreuses publications régulièrement diffusées par laboratoires du monde entier, il est difficile d'obtenir la protection d'une innovation ou d'un procédé par un brevet.

Aux Etats-Unis, le droit des brevets est assez différent du droit européen et de nombreux fabricants, concurrents du Groupe, disposent aux Etats-Unis d'un grand nombre de brevets, en particulier en Dermatologie.

Sur la base des analyses qui lui ont été fournies par son conseil américain en brevet, le Groupe estime ne pas enfreindre de brevets existants valides. Sur le marché américain, le Groupe envisage de commercialiser des produits destinés à l'épilation. Il a donc entamé des discussions avec la société détentrice de ces brevets en vue de l'obtention d'une licence mais ne peut garantir le succès de cette négociation.

A la date du présent Document de Référence, le Groupe n'a intenté aucune procédure judiciaire en vue de protéger ses marques, brevets ou droits de la propriété intellectuelle ni aucune action en contrefaçon.

Autorisations légales : Selon le type de produit, médical ou non, et le pays de destination, diverses autorisations sont nécessaires pour commercialiser les produits du Groupe. QUANTEL est à jour de ses obligations dans ce domaine et les produits commercialisés sont marqués CE.

Le marquage "CE" n'est pas une marque de certification. Obligatoire et de nature réglementaire [Directive 93/68/CEE du Conseil du 22/07/93 (JOCE n° L. 220 du 30/08/93)], il a pour finalité la libre circulation des produits dans l'Union Européenne.

Pour apposer le marquage "CE" sur son produit, le fabricant doit réaliser, ou faire réaliser, des contrôles et essais qui assurent la conformité du produit aux exigences essentielles définies dans la ou les directives concernées.

Tous les produits du Groupe QUANTEL commercialisés dans l'Union Européenne ont le marquage CE. Si les essais et contrôles de conformité des nouveaux produits du Groupe QUANTEL préalablement à leur marquage CE n'étaient pas satisfaisants, leur commercialisation dans l'Union Européenne serait retardée et pourrait perturber l'activité et les résultats du Groupe en augmentant les coûts de mise en conformité et en retardant la commercialisation des produits concernés.

Les produits médicaux sont systématiquement soumis aux différentes autorités concernées. En particulier, ils bénéficient tous d'une homologation FDA (Food and Drug Administration) aux Etats-Unis.

Tous les produits médicaux vendus par QUANTEL aux Etats-Unis doivent être homologués par la FDA. Dans la quasi-totalité des cas, il s'agit d'une procédure simplifiée dite 510K qui se réfère à des homologations existantes de produits considérés comme équivalents.

Cette procédure d'homologation nécessite la rédaction d'un dossier qui comprend la description du produit et de sa structure technique ainsi que les résultats d'un certain nombre de tests assurant la compatibilité du produit avec les normes techniques et de sécurité en vigueur. Usuellement le processus dure trois mois. Les éventuelles questions posées par la FDA peuvent rallonger ce processus.

Tous les produits médicaux du Groupe QUANTEL commercialisés aux Etats-Unis sont homologués par la FDA. Si l'homologation des nouveaux produits était refusée, leur commercialisation aux Etats-Unis serait retardée et pourrait perturber l'activité et les résultats du Groupe en augmentant les coûts de mise en conformité et en retardant la commercialisation des produits concernés.

Réglementations et normes techniques : Des modifications rapides de la réglementation ou des normes techniques applicables en vigueur ou encore de l'application de nouvelles réglementations ou normes à des produits qui n'y étaient pas soumis jusqu'alors pourraient perturber l'activité du Groupe, affecter défavorablement ses efforts de développement, occasionner des retards de mise au point, de production ou de commercialisation de ses produits et accroître les coûts de mise en conformité.

Risques liés aux partenariats et accords de distribution : Compte tenu de l'environnement fortement concurrentiel dans lequel il évolue, le Groupe a conclu divers accords stratégiques avec des acteurs clés (partenariats technologiques, accords de distribution, etc.) dans les conditions décrites au paragraphe 4.10 du présent Document de Référence afin notamment de renforcer sa position sur des marchés à fort potentiel.

Toutefois, le Groupe ne peut garantir qu'il obtiendra les augmentations de revenus et les autres avantages escomptés de ces accords stratégiques.

Risque utilisateurs : Les produits commercialisés par le Groupe sont extrêmement complexes et il n'est pas possible de garantir que les procédures de test, de développement, de fabrication et d'intégration de ces produits permettent de déceler tous les défauts, erreurs, défaillances ou problèmes de qualité susceptibles d'avoir une incidence sur les utilisateurs.

Les produits vendus sont conformes aux normes de sécurité Européennes, ce qui limite les risques liés à leur fonctionnement. Tous les produits comportent des étiquettes réglementaires mettant en garde contre les dangers liés à leur utilisation. Les notices d'utilisation comportent également les indications nécessaires pour un fonctionnement sans danger.

A ce jour, aucun sinistre n'a été porté à la connaissance de l'une quelconque des sociétés du Groupe.

Néanmoins, le Groupe a souscrit les assurances qu'il estime adaptées à la couverture du risque utilisateurs.

Assurances : Les différentes sociétés du Groupe ont souscrit les assurances nécessaires à la couverture des principaux risques liés à leurs activités respectives auprès de compagnies renommées et notoirement solvables. Ces couvertures sont gérées de manière indépendante par chacune des sociétés du Groupe.

Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 4.12 du présent Document de Référence ainsi qu'à l'annexe des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurant au chapitre 9 et en particulier aux informations présentées au paragraphe 9.5.5.8 de cette annexe.

CHAPITRE 4. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LES ACTIVITES DU GROUPE QUANTEL

4.1. LA TECHNOLOGIE DU LASER

Dès sa création, QUANTEL s'est spécialisée dans la technologie des lasers utilisant des matériaux solides comme milieu actif et émettant des impulsions lumineuses de très forte puissance instantanée.

Lorsque ces sources de lumière sont arrivées sur le marché, leurs utilisateurs étaient principalement les universités et les laboratoires de recherche du monde entier. Ces clients, exigeants sur les performances, ont aidé QUANTEL à acquérir un savoir-faire et une expérience inégalés grâce à la grande diversité de leurs applications.

Mettre en présence un milieu solide présentant toutes les caractéristiques requises, une lampe flash apportant l'énergie indispensable et placer le tout entre les deux miroirs d'un résonateur optique peut sembler simple, mais les intégrer en un produit industriel, fonctionnant en «trois huit», et délivrant en quelques milliardièmes de seconde la puissance d'une centrale nucléaire n'est possible que grâce aux années d'expériences accumulées par les équipes de QUANTEL.

Ce potentiel technologique a permis à QUANTEL de s'adapter aux évolutions récentes des applications des lasers à solide et à leur entrée dans l'industrie et le médical.

Les gammes BRILLIANT et CFR, les systèmes LASERBLAST ou les SUPRA et VITRA sont la démonstration du savoir-faire de QUANTEL.

4.2. PRINCIPALES ACTIVITÉS ET PRINCIPAUX MARCHÉS SUR LESQUELS OPÈRE LE GROUPE QUANTEL

Le Groupe QUANTEL s'intéresse essentiellement aux lasers à solides dont le marché a évolué de manière rapide au cours des dernières années.

4.2.1. Instrumentation et applications scientifiques

C'est l'activité d'origine de QUANTEL avec les lasers YAG déclenchés dont les durées d'impulsions sont dans les gammes nanosecondes et picosecondes. Ces lasers sont utilisés par les laboratoires de recherche du monde entier pour étudier de manière fine la matière, ses composants et son évolution. Selon le type d'expérience à réaliser, le laboratoire choisira tel ou tel type de laser adapté en fonction de son énergie, de sa longueur d'onde et de la durée de ses impulsions.

4.2.1.1. Une Gamme complète

Les produits fabriqués par le Groupe couvrent l'ensemble de la gamme nanosecondes avec des énergies de quelques milli joules à plusieurs centaines de joules.

Ils comprennent également des OPO et des lasers accordables pour les applications de spectroscopie.

4.2.1.2. Des Lasers sur mesures

Le savoir-faire de QUANTEL et la flexibilité des équipes de conception et de fabrication permettent de proposer des lasers spéciaux répondant exactement au cahier des charges du client (lasers pour études sous-marines, lasers embarqués sur avions ou sur véhicules, chaînes laser à verre dopé...).

4.2.1.3. Des contrats d'études

L'activité scientifique de QUANTEL comprend également des contrats d'études et de réalisations dans le cadre de grands projets nationaux (CEA, laser Mégajoule, CNES...) ou internationaux (ESA, Eureka, Brite, Eurocare...) ainsi que des contrats de développement pour des groupes industriels en France et aux États-Unis.

4.2.2. Les Applications Industrielles

QUANTEL appartient au petit nombre des entreprises qui, dans le monde, maîtrisent la technologie du laser à solides et de son intégration dans des systèmes industriels. Aujourd'hui, QUANTEL se positionne résolument sur trois axes:

4.2.2.1. *Les Applications Industrielles des lasers nanoseconde*

Les caractéristiques exceptionnelles du Brilliant et de la gamme CFR ont permis à QUANTEL de répondre aux besoins de fabricants de systèmes industriels de marquage (marquage U.V.), de mesures (Spectrométrie, analyse de matériaux) ou de procédés industriels spécifiques (évaporation assistée par laser, Ablation).

Les applications les plus dynamiques sont à l'heure actuelle :

- le PIV (Particle Image Velocimetry) : mesures de la vitesse d'écoulement des fluides.
- Le LIBS (Laser Induced Break-down Spectroscopy) : analyse de la composition de surface.
- Réparation de masques d'écrans plats : utilisation de lasers nanosecondes avec leurs différentes harmoniques au cours du processus de fabrication des écrans plats pour réparer d'éventuels défauts de fabrication.
- Militaire : télémètres, désignation d'objectifs.

4.2.2.2. *Le nettoyage Laser*

Dans le domaine du bâtiment ou dans l'industrie de transformation, le laser à solide déclenché apparaît comme une solution techniquement efficace et économiquement réaliste face aux procédés traditionnels.

Ce marché est couvert par les produits LASERBLAST. Leur particularité est d'utiliser une fibre optique pour transporter l'énergie lumineuse. Il en résulte une excellente ergonomie et une très grande facilité d'intégration à un robot.

4.2.2.3. *Essais et Expertises au service du client*

Dans tous ces domaines industriels QUANTEL met à la disposition de ses clients des moyens d'essais et d'expertises. Le Groupe QUANTEL prend la responsabilité de la définition de l'automatisation et assure la maîtrise d'œuvre d'installations industrielles complètes.

4.2.3. Les Applications Médicales

L'interaction entre un faisceau laser et les tissus humains provoque différents effets aisément contrôlables. QUANTEL a choisi d'être présent sur deux marchés importants pour lesquels les avantages du laser sont incontestables : l'ophtalmologie et la dermatologie.

4.2.3.1. *Ophtalmologie*

Depuis sa création en 1993, QUANTEL MEDICAL a développé et commercialisé une gamme complète de produits spécialisés dans l'Ophtalmologie. Dans le même temps, un réseau commercial mondial a été mis en place couvrant près de 60 pays.

Très rapidement, QUANTEL MEDICAL est devenu un des leaders mondiaux pour l'Échographie et la Photocoagulation laser.

Avec ces produits complémentaires allant du diagnostic à la thérapie QUANTEL MEDICAL propose aux ophtalmologistes une solution globale:

- Echographes de diagnostic :
 - **CINESCAN et CINESCAN S** : Echographe B et Bio mètre avant calcul d'implants
 - **AVISO** : Nouvel Echographe B basé sur la technologie PC
- Echographes de mesure:
 - **POCKET** : Pachymètre de poche
 - **AXIS** : Bio mètre portable à affichage temps réel

- Photo coagulateurs :
 - **VITRA et SUPRA** : Ces deux nouveaux Photo coagulateurs combinent une ergonomie originale et un excellent rapport qualité prix.
 - **IRIDIS** : Photo coagulateur diode à 810 nm.
- Photodisrupteurs : **OPTIMIS** : Laser Nd : YAG destiné au traitement des cataractes secondaires.
- PDT : **ACTIVIS** : Diode laser conçue spécialement pour le traitement de la Dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), en association avec une substance activant la sensibilité de certains tissus à la lumière.
- SLT : le **SOLUTIS** est destiné au traitement du Glaucome.

4.2.3.2. Dermatologie, Esthétique

Avec l'acquisition de WAVELIGHT AESTHETIC, le Groupe a sensiblement élargi la gamme de ses produits destinés à la Dermatologie.

Cette société qui s'appelle désormais QUANTEL DERMA couvre maintenant la quasi-totalité des applications lasers dans ces domaines avec un ou plusieurs produits :

- Epilation longue durée avec l'**ARION**, le **MYDON**. Deux autres produits destinés à l'épilation verront le jour en 2008.
- Rajeunissement de la peau avec l'**ARAMIS**, l'**EXELO²** le **BURANE** et le **PROLITE**.
- Vasculaire avec le **MYDON**, le **VIRIDIS DERMA** et l'**IDAS**.
- Dépigmentation avec le **SINON**.
- UV pour le Psoriasis et le Vitiligo avec la **LAMPE 308**.

4.2.4. Le Marché du laser (Par type d'application)

Le positionnement concurrentiel des sociétés du Groupe QUANTEL sur les différents marchés du laser est précisé au paragraphe 4.6 du présent Document de Référence.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe, par type de produits et par marché géographique, est présenté dans le rapport de gestion sur l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice 2007 reproduit au chapitre 11, paragraphe 11.3, du présent Document de Référence.

L'estimation du marché du laser est généralement réalisée à deux niveaux :

- celui des sources laser qui prend en compte uniquement le composant laser valorisé au niveau fabricant,
- celui des systèmes qui analyse les produits ou systèmes réalisés et vendus au client final,

Tous les chiffres donnés ci-après, à l'exception des lasers médicaux, excluent les diodes laser.

Le marché mondial des sources laser à solides (incluant les lasers à fibre) est estimé, pour 2007, à 1.332 millions de \$ (source Laser Focus*), en progression de 10% par rapport à 2006.

Celui des systèmes est estimé à 8.400 millions de \$ (Estimation QUANTEL).

Taille du marché, tous types de lasers confondus (hors diodes laser) en M\$

Marché mondial 2007	Sources lasers (1)	Systèmes laser (2)
Traitement des matériaux	2 183	4 366
Instrumentation scientifique	260	390
Médical (4)	494	3 514
Divers (3)	142	142
Total	3079	8 412

(1) : Source Laser Focus

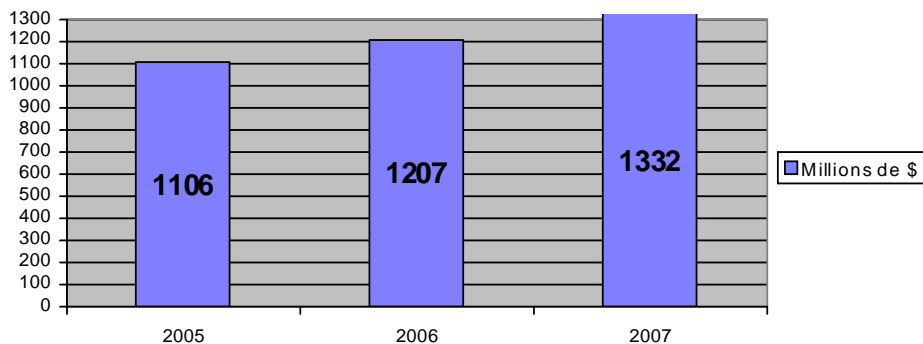
(2) : Estimation QUANTEL

(3) : La notion de systèmes n'est pas significative pour ces applications diverses (Télécom, lecteurs codes barres, etc.)

(4) : Le marché des systèmes médicaux provient de l'analyse de Laser Focus dans le Medical Laser Report

Sur la base de ces estimations, le marché du laser médical aurait progressé globalement de 11% par rapport à 2006, et celui des systèmes scientifiques et industriels aurait également progressé de 11%.

Le marché mondial des sources laser à solides * (en Millions de \$)



* Source Laser Focus World

4.3. ORGANISATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DU GROUPE QUANTEL

4.3.1. L'organisation industrielle

Le Groupe conçoit, fabrique et commercialise l'ensemble des appareils vendus.

4.3.1.1. Approvisionnements

Le métier du laser fait appel à un certain nombre de composants spécifiques :

- Cristaux laser : les lasers à solides utilisent des cristaux fabriqués uniquement pour cette application : Nd : YAG, Er : YAG, Nd : glass, Ho : YAG, Rubis etc.
- Cellules de Pockels : ces composants utilisent des cristaux spécifiques (KDDP, LiNbO₃, etc.). Ils agissent comme des interrupteurs de lumière ultra-rapides et permettent la génération d'impulsions courtes. QUANTEL utilise plusieurs fournisseurs allemands ou américains et les met régulièrement en concurrence.
- Flashs : également spécifiques aux systèmes lasers, ces flashs éclairent les cristaux qui produisent l'effet laser. Ils fournissent des puissances lumineuses importantes et sont capables de fonctionner en mode impulsionnel. Il existe plusieurs fournisseurs dans le monde.
- Diodes lasers : ces diodes de puissance remplacent les flashs dans les lasers "pompés par diodes". Quatre ou cinq fabricants mondiaux se partagent le marché.

Pour tous ces composants, QUANTEL retient, dans la mesure du possible, deux ou plusieurs fournisseurs pour pouvoir faire face, en permanence, à un problème d'approvisionnement chez l'un d'entre eux.

Les pièces mécaniques sont sous-traitées auprès de fabricants locaux.

Pour les cartes électroniques, les composants sont approvisionnés, assemblés par des sous-traitants et testés par le Groupe qui contrôle ainsi l'ensemble du processus de fabrication.

Il est précisé qu'aucun fournisseur ne représente plus de 5% des achats du Groupe et que les 5 premiers fournisseurs représentent moins de 12% du montant des achats du Groupe.

4.3.1.2. Moyens de production

Les activités du Groupe QUANTEL sont réparties sur six sites :

- QUANTEL est basée aux Ulis. Elle occupe un bâtiment d'une surface totale d'environ 9 200 m² depuis le mois de février 2006, date de son installation dans ses nouveaux locaux. DERMOPTICS est également installée aux Ulis.
- QUANTEL MEDICAL et C2J ELECTRONIQUE sont basées à Clermont-Ferrand. QUANTEL MEDICAL assure, pour l'activité médicale, la commercialisation, le marketing produits, la gestion des sous-traitants, les expéditions et le SAV. Les produits vendus par QUANTEL MEDICAL sont fabriqués par QUANTEL, pour le laser, ou par C2J ELECTRONIQUE et des sous-traitants extérieurs, pour les produits de la gamme échographie.
- QUANTEL dispose d'un centre d'études à Lannion pour le développement de la gamme de produits de lasers à fibre.
- BIG SKY LASER est installée à Bozeman, dans le Montana (USA) et fabrique une gamme de laser ainsi que des composants laser vendus à des intégrateurs. QMinc est également installée à Bozeman et bénéficie du soutien logistique de BIG SKY LASER.
- QUANTEL DERMA, précédemment WVELIGHT AESTHETIC est basée à Erlangen près de Nuremberg, en Allemagne. Elle assure la responsabilité de l'activité Dermatologie pour le Groupe.
- QUANTEL LASER DIODES, précédemment NUVONYX EUROPE est installée à Marcoussis, à proximité du siège des Ulis. Cette société fabrique des diodes lasers pour des clients extérieurs comme pour les sociétés du Groupe.

Dans le domaine du laser, le savoir-faire se situe au niveau de la conception et de l'assemblage/réglage des produits. Les matériels nécessaires à la production de quelques centaines d'appareils par an sont donc essentiellement des appareils de mesure et de qualification produits. Compte tenu du bon niveau d'équipement du Groupe, les investissements de production resteront faibles.

4.3.2. Organisation commerciale

L'organisation commerciale découle de la diversité des marchés auxquels s'adressent les différents produits du Groupe, basés sur la même technologie.

La force commerciale est donc structurée par type de marché :

- pour l'instrumentation scientifique :
 - Vente directe en France et aux Etats-Unis auprès d'un petit nombre de laboratoires (CEA, CNRS et leurs équivalents US et labos de grands groupes industriels), clients potentiels de ce type de produits,
 - Animation d'un réseau de 30 représentants dans tous les pays les plus industrialisés : Europe, Japon, Corée, Hongkong, Israël, Australie etc.
- pour les applications industrielles et le Nettoyage laser :
 - Vente directe en France et aux Etats-Unis auprès des industriels utilisateurs,
 - Animation d'un réseau de représentants en Europe et dans certains pays du Sud-Est asiatique : Chine, Japon, Corée. Certains de ces représentants distribuent également la gamme scientifique.

- pour l'ophtalmologie :
 - Le réseau export de QUANTEL MEDICAL couvre plus de 70 pays avec des distributeurs spécialisés,
 - En France, les produits sont vendus en direct par la force commerciale de QUANTEL MEDICAL.
 - Aux Etats-Unis, les produits d'Echographie et les lasers d'ophtalmologie sont commercialisés par QMInc à travers un réseau de représentants, ainsi que par des commerciaux salariés.
- pour la dermatologie:
 - Le réseau export de QUANTEL DERMA couvre une trentaine de pays avec des distributeurs spécialisés,
 - En Allemagne et en France, les produits sont vendus en direct
 - Aux Etats-Unis, les lasers de Dermatologie sont commercialisés par la société indépendante MEDSURGE.

4.3.3. Exportations

La bonne qualité des réseaux export permet au Groupe de réaliser 78% de ses ventes hors de France

	2005	2006	2007
Part de l'export dans le chiffre d'affaires	81%	83%	78%

Ventilation du chiffre d'affaires en K€

	2005	2006	2007
Ventes France	6 981	6 846	9 401
Ventes export	29 945	34 582	32 712
Total chiffre d'affaires	36 926	41 428	42 113

Répartition des ventes par pays en K€

Pays	2007	% du CA export	2006	% du CA export
Etats-Unis	8 889	27%	12 719	37%
Corée	3 219	10%	2 365	7%
Allemagne	1 858	6%	1 369	4%
Chine	1 768	5%	1 603	5%
Israël	1 512	5%	1 415	4%
Autres pays	15 464	47%	15 111	44%
Total	32 712	100%	34 582	100%

4.3.4. Clientèle

La clientèle du Groupe est constituée :

- D'environ 130 distributeurs couvrant environ 70 pays pour les différentes gammes de produits.
- Des clients américains, allemands et français traités en direct : laboratoires industriels, hôpitaux et cliniques, médecins

Cette clientèle est bien répartie : aucun client direct ou distributeur n'a représenté plus de 7% du chiffre d'affaires. Les 5 plus gros clients représentent moins de 21% du chiffre d'affaires.

Les délais de règlement sont normalement compris entre 30 et 90 jours et sont négociés au cas par cas.

D'une manière générale, les clients américains ainsi que les clients médecins en France sont facturés au comptant ou à 30 jours, les autres clients français ainsi que la majorité des distributeurs dans le monde payent à 60 jours. Certains clients distributeurs se voient accorder des délais de paiement de 90 jours ou plus en fonction des conditions de marché.

4.3.5. Carnet de commandes

L'essentiel des produits fabriqués par le Groupe sont maintenant des produits standards dont les délais de livraison n'excèdent pas deux mois.

Seuls les contrats d'étude et les lasers spéciaux qui représentent un faible pourcentage du chiffre d'affaires entraînent des délais de réalisation plus importants.

Le carnet de commandes est donc toujours faible par rapport au chiffre d'affaires annuel ce qui rend difficiles les prévisions à six mois ou plus.

Par contre, les ventes sont réalisées à 70% avec des clients distributeurs ou intégrateurs, récurrents d'une année sur l'autre.

4.3.6. Service après-vente

Pour toutes les activités décrites dans les paragraphes précédents, le Groupe assure la maintenance des matériels installés dans le monde entier.

Selon les produits et le niveau d'intervention, celle-ci sera réalisée soit par les équipes de maintenance du Groupe soit par le distributeur local.

Globalement, le chiffre d'affaires généré par l'ensemble des activités de maintenance représente près de 10% du chiffre d'affaires consolidé.

Il faut noter que la durée de vie des produits est très élevée et généralement supérieure à 10 ans. Bien entendu le renouvellement des produits est plus rapide, sous l'effet des innovations techniques et des nouvelles applications.

4.4. FAITS EXCEPTIONNELS

A la connaissance de QUANTEL, aucun évènement exceptionnel n'est venu modifier les éléments ci-dessus au cours de l'exercice écoulé ou n'est susceptible d'avoir une influence négative sur les perspectives de la Société ou des sociétés du Groupe.

4.5. EVOLUTION DES AFFAIRES / DE LA RENTABILITE DU GROUPE QUANTEL

En 2006, le Groupe a continué à développer ses activités dans les mêmes conditions que précédemment.

Les résultats du Groupe se sont détériorés en 2007 sous l'effet :

- des mauvais résultats du médical aux Etats-Unis, tant chez MedSurge que chez QMInc,
- des coûts liés au lancement de l'activité lasers à fibre,
- de la baisse du dollar.

La progression escomptée de l'activité en 2008 et les années suivantes devrait permettre au Groupe d'améliorer sa rentabilité.

4.6. POSITION CONCURRENTIELLE

Dans le domaine des lasers nanosecondes, applications scientifiques ou industrielles, la concurrence est principalement américaine avec des sociétés comme NEWPORT, CONTINUUM et NEW WAVE. QUANTEL estime détenir des parts du marché mondial comprises entre 10% et 40%, selon les produits, les applications et les pays (sources Laser Focus et estimations QUANTEL).

En particulier pour les applications industrielles des lasers nanosecondes, QUANTEL estime posséder une position de leader mondial. La technologie des lasers solides à impulsion nanosecondes n'est en fait maîtrisée, pour les applications civiles, que par 6 ou 7 sociétés dans le monde.

En ce qui concerne l'ophtalmologie, QUANTEL estime posséder une part du marché mondial, hors Etats-Unis et Japon, comprise entre 10% et 20% selon les produits, face à des concurrents américains (LUMENIS, IRIDEX, ALCON), japonais (NIDEK), australiens (ELLEX) ou allemands (ZEISS) avec une position particulièrement forte en échographie.

Pour la dermatologie, le Groupe estime que QUANTEL DERMA possède moins de 2% du marché mondial (dont le montant total est évalué par QUANTEL à 1 milliard de Dollars) face à des concurrents américains (LUMENIS, IRIDEX, CANDELA, PALOMAR, CYNOSURE, ELOS, CUTERA), allemands (ASCLEPION) ou italiens (EL.EN).

4.7. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

4.7.1. Propriété immobilière

L'ensemble immobilier situé 2-bis avenue du Pacifique aux Ulis (91), dans lequel QUANTEL a transféré son siège social et ses laboratoires de recherche et de fabrication depuis le 6 février 2006, a été acquis par QUANTEL auprès de la société DOMIMUR suivant acte notarié en date du 4 juillet 2005.

QUANTEL a financé cette acquisition en totalité par crédit bail dans les conditions décrites au paragraphe 4.10.6 du présent Document de Référence.

Les locaux utilisés par QUANTEL MEDICAL et C2J ELECTRONIQUE à Clermont-Ferrand, les locaux de QUANTEL DERMA à Erlangen (Allemagne) et de QUANTEL LASER DIODES à Marcoussis (Essonne), ainsi que ceux utilisés par BIG SKY LASER et QMInc à Bozeman (USA) font l'objet d'un contrat de location. Le montant annuel global des loyers versés par ces sociétés s'élève à 476 K€.

4.7.2. Equipements

Les équipements industriels utilisés par le Groupe représentent un montant net de 2 078 K€ et sont en pleine propriété à l'exception du matériel informatique.

4.8. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

4.8.1. Recherche et développement

Le développement de nouveaux produits et l'amélioration permanente des produits existants est la première priorité du Groupe, dans un contexte technologique à évolution rapide.

Ceci s'est traduit, en 2006/2007 par l'introduction de plusieurs nouveaux produits :

- Dans le domaine Scientifique et Industriel : le laser à fibre et de nouvelles versions des Brilliant et CFR,
- Dans le domaine Médical : le nouveau photocoagulateur SUPRA, la lampe 308, l'EXELO².

Sur les trois derniers exercices, les dépenses de R&D en K€ ont évolué comme suit :

	2005	2006	2007
Dépenses de R&D	4 749	6 298	6 626

4.8.2. Brevets et licences

QUANTEL et les sociétés de son Groupe possèdent directement ou par licence exclusive une trentaine de brevets dans leurs différents domaines d'activités.

Dans la mesure du possible, le Groupe protège ses innovations qui peuvent l'être ce qui n'est pas très fréquent dans le domaine du laser qui fait l'objet de nombreuses publications des laboratoires du monde entier.

De même, le Groupe a négocié des licences sur certains brevets existants qui concernent son activité. C'est le cas pour le nettoyage par laser ainsi que pour le remodelage aux Etats-Unis.

QUANTEL n'a concédé aucune licence d'exploitation sur ses brevets ou produits à des tiers.

4.8.3. Marques et licences

Le portefeuille de marques du Groupe QUANTEL comporte une vingtaine de marques couvrant soit les dénominations sociales de sociétés, soit les produits.

QUANTEL n'a concédé aucune licence d'exploitation sur ses marques à des tiers.

4.8.4. Accords technologiques

La politique de développement des activités de QUANTEL et de ses filiales repose également sur la conclusion de contrats et/ou de partenariats stratégiques portant sur des technologies innovantes à fort potentiel qui permettent aux sociétés du Groupe QUANTEL de s'introduire rapidement sur de nouveaux marchés, de mettre au point de nouveaux produits etc. (cf. contrat de transfert de technologie conclu avec KEOPSYS en 2005).

De même, les différentes acquisitions effectuées par le Groupe QUANTEL au cours des derniers exercices lui ont permis d'élargir la gamme des lasers qui sont produits et commercialisés avec succès par le Groupe en France et dans le monde (cf. acquisition de la société C2J ELECTRONIQUE par QUANTEL MEDICAL en novembre 2004 ; acquisition de la société DERMOPTICS par QUANTEL en 2005 puis de NUVONYX et de WAVELIGHT AESTHETIC en 2007).

4.9. PERSONNEL SALARIÉ

4.9.1. Évolution des effectifs

	2005	2006	2007
Effectif moyen du Groupe en	247	298	348
Dont - Cadres	110	129	161
- Employés	137	169	187

<i>Répartition du personnel du Groupe par services</i>	2005	2006	2007
Études et Fabrication	180	225	245
Service commercial	36	32	51
Service administratif	31	41	52
Total	247	298	348

<i>Répartition du personnel du Groupe par sites</i>	2005	2006	2007
Les Ulis, Marcoussis et Lannion	127	159	193
Clermont-Ferrand	60	67	71
Etats-Unis	60	72	76
Allemagne			8
Total	247	298	348

L'âge moyen du personnel est de 39 ans.

Le métier du laser, de par ses spécificités techniques, est particulièrement intéressant et varié. De ce fait, la rotation du personnel est faible, de l'ordre de 11%.

4.9.2. Intéressement du personnel

Un contrat d'intéressement a été mis en place en 1997. Il prévoit la distribution aux salariés du Groupe de 8% du résultat consolidé avant impôt. La répartition des sommes correspondantes est effectuée pour moitié de manière égalitaire et pour moitié au prorata des salaires.

En 2008, les résultats déficitaires du Groupe ne permettront pas de distribuer un intéressement.

4.9.3. Politique de stock options

Afin d'associer et de motiver l'ensemble du personnel du Groupe QUANTEL au projet de développement de l'entreprise, des options de souscription d'actions ont été distribuées à plusieurs reprises au personnel :

- En mars 1999, 8 800 options de souscription d'actions complémentaires ont été distribuées à certains cadres du Groupe.
- En juin 2000, l'Assemblée Générale de QUANTEL a autorisé l'émission de 50 000 options de souscription d'actions. Sur le fondement de cette nouvelle autorisation, 24 800 options de souscription d'actions ont été attribuées en avril 2001 à l'ensemble des salariés du Groupe. En octobre 2002, 15 000 options de souscription d'actions supplémentaires ont été attribuées aux principaux cadres du Groupe.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2003 a renouvelé cette autorisation financière et a autorisé le Conseil d'administration à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite de 10% du capital de QUANTEL.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a consenti, en juin 2004, 43 400 options de souscription d'actions à l'ensemble des salariés français ainsi qu'à certains cadres US.

En mars 2005, le Conseil d'administration a consenti 39 000 nouvelles options de souscription d'actions aux principaux cadres du Groupe.

En mars 2006, le Conseil d'administration a consenti 28 000 nouvelles options de souscription d'actions aux principaux cadres du Groupe.

L'autorisation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 5 juin 2003 venant à expiration, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2006 a renouvelé cette autorisation financière et a autorisé le Conseil d'administration à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite de 10% du capital de QUANTEL.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a consenti, en octobre 2006, 4 000 options de souscription d'actions aux principaux cadres du Groupe.

En mars 2007, le Conseil d'administration a consenti 40 000 nouvelles options de souscription d'actions aux principaux cadres du Groupe.

L'ensemble des informations relatives aux plans d'options de souscription et d'achat d'actions actuellement en vigueur figure au chapitre 6, paragraphe 6.3 du présent Document de Référence.

4.9.4. Réduction du temps de travail

Un accord de réduction du temps de travail a été signé en septembre 2001, dans le cadre de la loi sur les 35 heures. Il est en application au sein de la société QUANTEL depuis cette date.

4.10. CONTRATS IMPORTANTS

4.10.1. Entrée de QUANTEL sur le marché des lasers à fibres

Fin 2005, QUANTEL a conclu un accord de transfert de technologie avec la société KEOPSYS aux termes duquel QUANTEL a acquis la technologie de lasers à fibre développée par celle-ci pour les applications de marquage et de traitement de surface. Ces lasers sont commercialisés depuis de la fin de l'année 2006.

En mars 2006, QUANTEL a participé aux côtés de TURENNE CAPITAL et de la société AQUITAINE CREATION INVESTISSEMENT, à une augmentation de capital de 1,3 M€ de la société FEMLIGHT, spécialisée dans les lasers à fibres.

Dans le cadre de cette opération, QUANTEL et FEMLIGHT développent en commun un produit industriel basé sur les technologies FEMLIGHT et bénéficiant du savoir-faire industriel de QUANTEL.

Par ailleurs, QUANTEL s'est dotée d'un centre d'études spécialisé dans les lasers à fibre en reprenant 5 personnes de l'ancienne équipe HIGHWAVE. Ce centre est basé à Lannion et sa mission consistera à assurer l'évolution des produits lasers à fibre du Groupe dans les années qui viennent.

Ces différents accords constituent une étape très importante dans la stratégie de développement du Groupe QUANTEL en lui permettant de rentrer rapidement sur le marché à fort potentiel des lasers à fibre.

4.10.2. Conclusion d'un contrat de distribution de 3 ans entre SYNERGETICS et QUANTEL MEDICAL en juin 2006

Aux termes de ce contrat, SYNERGETICS USA Inc. (NASDAQ : SURG) obtient les droits de distribution aux Etats-Unis et au Canada pour le laser ophtalmologique VITRA. SYNERGETICS devient le distributeur exclusif pour le bloc opératoire et les spécialistes de la rétine, QUANTEL MEDICAL Inc. conservant la distribution pour les cabinets d'ophtalmologie.

4.10.3. Conclusion d'un nouveau contrat de distribution avec MEDSURGE ADVANCES sur 5 ans en septembre 2006

Ce contrat d'une durée de 5 ans garantit à QUANTEL que MEDSURGE ADVANCES continuera de distribuer les produits du Groupe pour la Dermatologie en exclusivité sur le territoire américain. Il est rappelé que QUANTEL détient une participation de l'ordre de 5% dans la société MEDSURGE Holding, société mère de MEDSURGE ADVANCES.

4.10.4. Conclusion d'un nouveau contrat militaire en juin 2007

QUANTEL a conclu un nouveau contrat militaire, qui fait suite au contrat livré en 2007, d'un montant de 6 M\$ pour la fourniture de lasers de désignation d'objectif et télémétrie. Ces appareils seront livrés au cours de l'exercice 2008.

4.10.5. Contrat Laser Mégajoule

En juin 2005, QUANTEL a reçu du CEA la notification officielle de l'obtention du contrat portant sur la réalisation d'une partie des équipements du laser Mégajoule.

Ce laser qui sera installé à Bordeaux sera le plus puissant du monde, avec son équivalent américain, le NIF. Sa réalisation avait été décidée, il y a quelques années, lors de l'arrêt des expérimentations nucléaires dans le Pacifique. Il servira, en effet, à tester l'évolution des techniques en matière de défense nucléaire.

Dans le cadre de ce contrat, QUANTEL fournira les 120 modules préamplificateurs qui délivreront les faisceaux laser nécessaires pour alimenter les 240 lignes d'amplification du Laser Mégajoule.

Ce contrat comprend plusieurs phases d'étude et de production et prévoit la livraison de la totalité des matériels dans la période 2007/2013. L'ensemble de ces différentes phases représente pour le Groupe un chiffre d'affaires potentiel supérieur à 40 M€, sur la période.

Le Groupe QUANTEL est particulièrement fier de la confiance accordée par le CEA pour la réalisation de ces modules dont le bon fonctionnement est crucial pour le laser Mégajoule. Ce choix atteste de la compétence reconnue des équipes d'étude et de fabrication du Groupe dans le domaine des lasers à solide.

4.10.6. Contrat de crédit-bail portant sur l'ensemble immobilier situé 2 bis avenue du Pacifique aux Ulis (91)

QUANTEL, qui louait jusqu'en 2005, un immeuble situé aux Ulis (91) abritant son siège social et ses laboratoires de recherches et de fabrication, a décidé, en 2005, d'acquérir de nouveaux locaux, toujours situés aux Ulis, d'une taille et d'une configuration intéressante compte tenu des besoins de la Société liés à l'accroissement de l'activité et des effectifs.

Le prix d'acquisition du nouvel ensemble immobilier, qui s'élève à 2 700 000 euros, a été financé en totalité par contrat de crédit-bail, assorti d'une promesse unilatérale de vente, conclu par acte notarié le 4 juillet 2005 avec la société NATIOCREDIMURS.

Le contrat de crédit-bail est conclu pour une durée de 12 années entières et consécutives à compter du 6 février 2006, date de l'entrée dans les lieux.

Préalablement à l'entrée en jouissance, des travaux d'aménagement de l'immeuble ont été réalisés pour un montant d'environ 2 M€. Ces travaux ont été financés dans le cadre du contrat de crédit-bail mentionné ci-dessus.

Le montant moyen de chaque échéance trimestrielle qui sera versée par QUANTEL au crédit bailleur pendant toute la durée du contrat, calculé sur la base d'un investissement initial de 4,8 M€, s'élève à 98.980 euros.

4.10.7. Acquisition de NUVONYX EUROPE

Il est renvoyé sur ce point aux paragraphes 2.4.1. et 5.3.4. du présent Document de Référence.

4.10.8. Acquisition de WAVELIGHT AESTHETIC

Il est renvoyé sur ce point aux paragraphes 2.4.1. et 5.3.4. du présent Document de Référence.

4.11. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

L'activité du Groupe QUANTEL est essentiellement tournée vers les technologies du laser ayant des applications scientifiques, industrielles et/ou médicales. Les principales tendances connues pour l'année 2008 sont les suivantes :

- Contrat Mégajoule (juin 2005) : En 2006, QUANTEL a poursuivi les études pour la mise au point du module préamplificateur du Laser Mégajoule. Les difficultés techniques liées à ce programme ont été maîtrisées conformément aux attentes et la recette du premier produit a eu lieu en décembre 2007. Après cette phase d'étude, le contrat prévoit une phase d'études complémentaires et une phase de production qui devraient démarrer en 2009 et se prolonger jusqu'en 2013.
- Activité des lasers à fibre : le transfert de la technologie achetée à la société KEOPSYS s'est déroulé comme prévu et les premiers lasers ont été livrés en décembre 2006. Une nouvelle version du produit est commercialisée depuis décembre 2007 et permettra au Groupe d'être très compétitif sur ce marché nouveau qui est promis à un fort développement au cours des années à venir.
- Consolidation de la gamme ophtalmologie : le renouvellement complet des produits de la gamme ophtalmologie, dont les premiers produits ont été distribués fin 2005, s'est poursuivie avec le lancement, fin 2007, du SUPRA ; laser de photocoagulation qui vient compléter le VITRA avec une puissance supérieure. Grâce à ce nouveau produit, QUANTEL MEDICAL disposera de la gamme de photocoagulation la plus complète du marché.
- L'activité Dermatologie a été profondément transformée avec l'acquisition de WAVELIGHT AESTHETIC. L'accroissement de la gamme de produits, et la recomposition du réseau de distribution donnent au Groupe, les atouts nécessaires pour progresser sur ce marché.
- L'acquisition récente de la société QUANTEL LASER DIODES (anciennement dénommée NUVONYX EUROPE) vient compléter le portefeuille produits et les activités des sociétés du Groupe en leur apportant une compétence technologique fondamentale pour le développement, notamment, des lasers à fibre.
- Livraison du contrat militaire conclu en juin 2007 et qui générera 6 M€ de ventes.

A la connaissance de QUANTEL, il n'existe, en dehors de la faiblesse du dollar, ni tendance connue ni engagement raisonnablement susceptible d'influer négativement sur les perspectives de la Société ou de l'une quelconque des sociétés du Groupe.

4.12. ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

Les différentes sociétés du Groupe sont couvertes par les assurances nécessaires à une bonne couverture des risques :

- Assurances pertes d'exploitation permettant aux sociétés de redémarrer dans de bonnes dispositions après un sinistre majeur,
- Assurances responsabilité civile couvrant en particulier les risques utilisateurs,
- Les assurances standard pour les autres risques : vol, incendie, transport etc.

Le montant global cumulé des risques couverts en responsabilité civile s'élève à 33 M€.

Le montant global cumulé des risques couverts pour la partie immobilisations et pertes d'exploitation s'élève à 57 M€.

Au total, le montant des primes d'assurances payées par le Groupe en 2007 s'élève à 398 K€.

Ces couvertures sont gérées de manière indépendante par chacune des sociétés du Groupe.

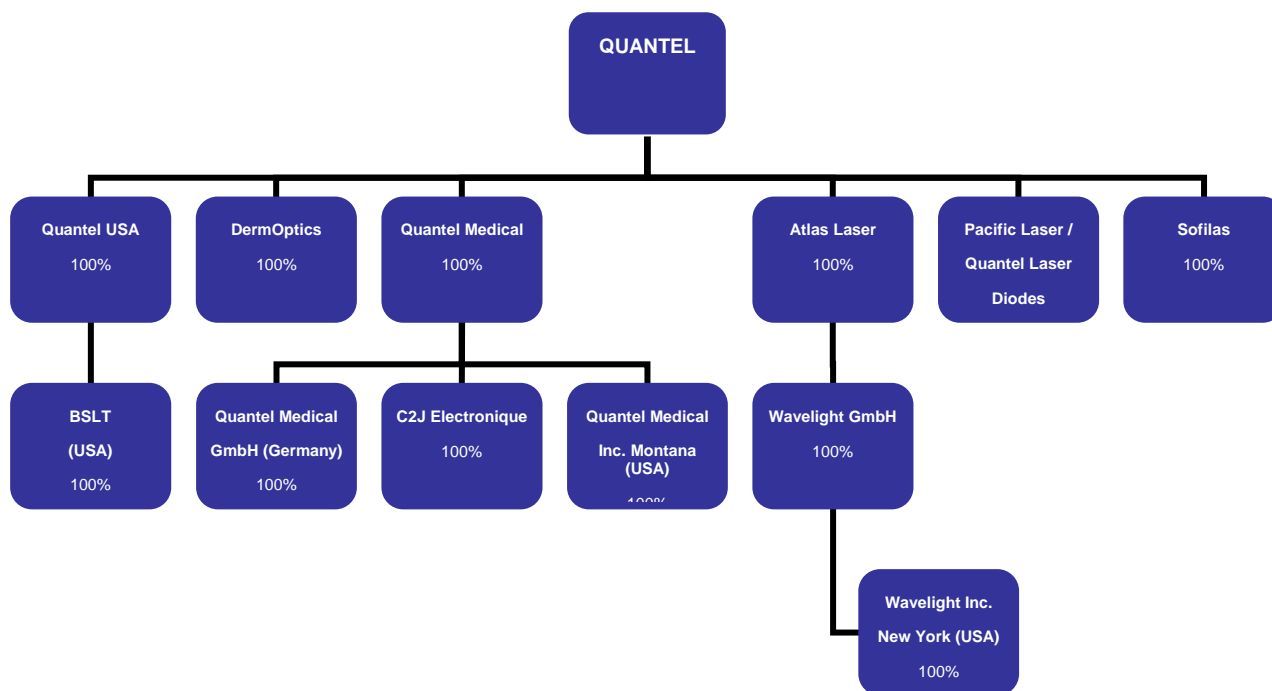
4.13. MÉTHODE DE PROVISIONNEMENT DES RISQUES ET LITIGES

Il n'existe pas de risque ou litige connus des dirigeants pouvant avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation ou l'activité de la Société ou des sociétés du Groupe QUANTEL.

Les risques et litiges en cours sont provisionnés dans les conditions décrites à l'annexe des comptes consolidés au 31/12/2007 de QUANTEL figurant au chapitre 9 du présent Document de Référence.

CHAPITRE 5. ORGANISATION DU GROUPE QUANTEL

5.1. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2007



Il est précisé que, pour l'ensemble des sociétés présentées dans l'organigramme ci-dessus, le pourcentage de droits de vote ne diffère pas du pourcentage de capital.

5.2. PRESENTATION DES FILIALES DE QUANTEL

L'activité et les chiffres clés des principales filiales de QUANTEL au 31 décembre 2007 sont présentés dans le tableau ci-après :

Filiales	Siège	Activité	Capital social (en K devises)	Capitaux propres (autres que le capital) (en K devises)	Quote-part du capital détenu (en%)	Chiffre d'affaires HT (en K devises)	Résultat au 31/12/07 (en K devises)	Montant des prêts et avances accordés (en K euros)	Montant des cautions et avals donnés (en K euros)	Montant des dividendes encaissés (en K euros)
Quantel Medical (en K€)	Clermont-Ferrand (France)	Fabrication et commercialisation des produits médicaux du Groupe	4 950	(2 428)	100%	14 757	(1 607)	2 096	1 123	-
Big Sky Laser (en \$)	Bozeman (USA)	Holding	10 948	(11 799)	100%	15 081	(84)	1 263	1 750	-
BSLT (en \$)	Bozeman (USA)	<ul style="list-style-type: none"> • Conception et fabrication d'une gamme de lasers complémentaire de celle de QUANTEL • Commercialisation des lasers non médicaux du Groupe aux Etats-Unis 	530	12 484	100%	-	-	-	-	-
QM Inc (en \$)	Bozeman (USA)	Distribution aux Etats-Unis des produits de QUANTEL Medical	300	(1 259)	100%	3 325	(828)	-	-	-
Pacific Laser (en K€)	Marcoussis (France)	Conception et fabrication de diodes laser	175	1 380	100%	135	(1 720)	554	-	-
Wavelight Aesthetic GmbH (en K€)	Erlangen (Allemagne)	Etudes, Marketing et commercialisation des produits de dermatologie du Groupe	1 725	(490)	100%	2 286	3 124	-	-	-
C2J Electronique (en K€)	Clermont-Ferrand (France)	Conception et fabrication des échographes pour l'ophtalmologie commercialisés par QUANTEL Medical	405	350	100%	2 216	(169)	(258)	-	-
Quantel Medical GmbH	Oberhausen (Allemagne)	Distribution en Allemagne des produits de QUANTEL Medical	25	(416)	100%	99	(163)	-	-	-
DermOptics	Les Ulis (France)	Conception et fabrication de lasers pour la dermatologie	51	(283)	100%	137	(68)	380	-	-

L'activité et les résultats des filiales de QUANTEL sont plus amplement décrits au paragraphe 11.2 du rapport de gestion et d'activité du Groupe au titre de l'exercice 2007 tel qu'il figure au chapitre 11 du présent Document de Référence.

5.3. RELATIONS ENTRE QUANTEL ET SES FILIALES

Le Groupe s'articule autour de la société QUANTEL et de ses filiales qui sont toutes contrôlées, directement ou indirectement, à 100%.

5.3.1. Dirigeants communs

Cette information est disponible au paragraphe 11.17 du rapport de gestion et d'activité du Groupe en 2006 figurant au chapitre 11 du présent Document de Référence.

5.3.2. Accords techniques ou commerciaux

- QUANTEL : Elle est la principale société du Groupe, à l'origine de l'activité laser. Elle assure les études et la fabrication pour l'ensemble des produits laser, à l'exception des produits développés par BIG SKY LASER. Elle commercialise les produits scientifiques et leurs applications industrielles.

Elle est propriétaire des brevets et licences exploités par les sociétés du Groupe.

- QUANTEL MEDICAL : Filiale créée en 1994. Elle définit les produits médicaux du Groupe :
 - lasers pour l'ophtalmologie,
 - échographie.

et en assure la commercialisation à travers son réseau mondial de plus de 100 distributeurs.

- QM Inc : Filiale de QUANTEL MEDICAL, cette société a pour vocation d'assurer la distribution, aux Etats Unis, des produits de QUANTEL MEDICAL et de QUANTEL DERMA.
- QUANTEL MEDICAL GmbH : Filiale de QUANTEL MEDICAL créée en 2005, cette société avait pour vocation de distribuer les produits de dermatologie de QUANTEL MEDICAL sur le marché allemand. Son activité a été transférée à QUANTEL DERMA.
- BIG SKY LASER INTERNATIONAL : Société holding incorporée au Delaware. A travers sa filiale opérationnelle BSLT, elle assure la conception et la fabrication d'une gamme de lasers complémentaire de celle de QUANTEL et commercialise aux Etats-Unis les lasers non médicaux du Groupe.
- C2J ELECTRONIQUE : cette société acquise en novembre 2004 par QUANTEL MEDICAL développe les Echographes pour l'ophtalmologie commercialisés par QUANTEL MEDICAL.
- DERMOPTICS : cette société acquise en novembre 2005 a développé un produit entièrement original destiné au traitement de diverses affections de la peau et en particulier du Psoriasis.
- QUANTEL DERMA : développe et commercialise les produits de Dermatologie du Groupe.
- QUANTEL LASER DIODES : développe et commercialise des diodes laser dont certaines sont utilisées par QUANTEL et BIG SKY LASER.

Les sociétés du Groupe exploitent au mieux les synergies existant entre les différentes activités. Les échanges sont donc multiples :

- QUANTEL vend à QUANTEL MEDICAL et QUANTEL DERMA les lasers médicaux et le développement de certains produits,
- QUANTEL et BIG SKY LASER se vendent les lasers scientifiques et industriels fabriqués dans leurs laboratoires respectifs,
- Enfin, QUANTEL MEDICAL et QUANTEL DERMA vendent à QMInc les matériels médicaux revendus sur le marché américain.

Les relations commerciales existant entre QUANTEL S.A. et ses filiales sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

<i>(DONNEES AU 31/12/07)</i>	<i>PRODUITS</i>	<i>CHARGES</i>
QUANTEL MEDICAL	4 256 K€	74 K€
BIG SKY LASER	1 032 K€	4 795 K€
DERMOPTICS	20 K€	33 K€
C2J ELECTRONIQUE	-	87 K€

Les différents accords techniques et/ou commerciaux entre les différentes sociétés du Groupe sont plus amplement décrits dans l'annexe des comptes consolidés de l'exercice 2007, le rapport de gestion et d'activité du Groupe en 2007 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2007 figurant respectivement aux chapitres 9 et 11 et au chapitre 8, paragraphe 8.4.3 du présent Document de Référence.

5.3.3. Cautions - Conventions de compte courant

a) Cautions, avals et garanties :

En 2007, QUANTEL s'est portée caution des engagements financiers souscrits par ses filiales américaines BIG SKY LASER International et QUANTEL MEDICAL Inc dans les conditions suivantes :

- crédit revolving d'un montant principal de 2 750 000 USD consenti par la Rocky Mountain Bank à BIG SKY LASER International ainsi que tout renouvellement extensions ou modification de ce crédit,
- crédit revolving de 250 000 USD accordé par la Rocky Mountain Bank à QUANTEL MEDICAL Inc ainsi que tout renouvellement extensions ou modification de ce crédit.

b) Conventions de compte-courant

Le montant des avances en comptes courants consenties par QUANTEL à ses filiales s'élève, au 31 décembre 2007 :

- pour la société BIG SKY LASER : à 1 263 351 \$ soit 858 196 €. Les intérêts pour 2007, calculés au taux de 5,48%, se sont élevés à 69 232 \$ soit 47 543 € ;
- pour la société QUANTEL MEDICAL : à 2 082 107 €. Les intérêts pour 2007, calculés au taux de 4%, se sont élevés à 57 512 € ;
- pour la société ATLAS LASERS : à 3 300 680 €. Les intérêts pour 2007, calculés au taux de 4%, se sont élevés à 36 604 € ;
- pour la société DERMOPTICS : à 379 708 €. Les intérêts pour 2007, calculés au taux de 4%, se sont élevés à 15 354 € ;
- pour la société PACIFIC LASER : à 558 848 €. Les intérêts pour 2007, calculés au taux de 4%, se sont élevés à 2 947 € ;
- Pour la société SOFILAS : à 929 €.

Les flux financiers entre les différentes sociétés du Groupe sont décrits au paragraphe 5.3.6 du présent Document de Référence.

Les engagements de caution et les conventions de compte courant en vigueur entre les différentes sociétés du Groupe sont plus amplement décrits dans l'annexe des comptes consolidés de l'exercice 2007, le rapport sur l'activité du Groupe et le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2007 figurant respectivement aux chapitres 9 et 11 et au chapitre 8, paragraphe 8.4.3 du présent Document de Référence.

5.3.4. Acquisitions réalisées au cours de l'exercice écoulé

En février 2007, QUANTEL a acquis la société NUVONYX EUROPE (désormais dénommée QUANTEL LASER DIODES).

Cette société, antérieurement filiale du Groupe THALES, conçoit et fabrique des diodes lasers de puissance. Elle réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 5 M€ et a dégagé, en 2006, un résultat opérationnel voisin de l'équilibre, hors provisions exceptionnelles.

QUANTEL LASER DIODES dispose d'une remarquable technologie dans le domaine des diodes lasers de puissance quasi continues dont les applications couvrent, entre autres, les domaines de la défense, le spatial et le pompage de lasers impulsionsnels.

Grâce à cette acquisition, QUANTEL renforce sa gamme de produits et se dote d'une technologie fondamentale pour le développement des lasers pompés par diode (marchés militaires et marchés de l'électronique) et des lasers à fibre destinés aux applications de marquage et de micro usinage.

Cette opération a représenté un investissement global d'environ 2,5 M€ et a été financée par une augmentation de capital d'un montant de 3 M€, prime d'émission incluse, décidée le 15 mars 2007 par l'Assemblée Générale de QUANTEL du 15 mars 2007 et ayant donné lieu à la création de 118 720 actions nouvelles émises au prix unitaire de 25,27 euros, dont la souscription a été réservée à une dizaine d'investisseurs institutionnels dans le cadre d'un placement privé.

En septembre 2007, QUANTEL a acquis la société WAVELIGHT AESTHETIC (désormais dénommée QUANTEL DERMA).

Cette société, filiale de la société allemande WAVELIGHT AG, est spécialisée dans les lasers de Dermatologie/Esthétique. Elle est basée en Allemagne, à Erlangen, près de Nuremberg, et a réalisé un chiffre d'affaires estimé à environ 10 M€ pour le dernier exercice qui s'est achevé le 31 juillet 2007.

La gamme de produits dont elle dispose est parfaitement complémentaire de celle de QUANTEL MEDICAL avec en particulier des lasers pour le détatouage, pour l'épilation et pour le "resurfacing" de la peau.

Le prix d'acquisition a été fixé à 4,6 M€. Un complément de prix pouvant atteindre 1,5 M€ serait du si le chiffre d'affaires de la société dépassait un certain montant.

Le financement de cette opération a été assuré par une émission d'Océane. Cette opération autorisée par l'Assemblée Générale Mixte de QUANTEL du 21 juin 2007 a fait l'objet d'une note d'opération et d'un prospectus qui a été visé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro 07-317 le 7 septembre 2007. Compte tenu de l'utilisation de la clause d'extension, le montant total de l'emprunt obligataire s'est élevé, après émission d'un nombre total de 295 953 OCEANE de 26 € de nominal chacune, à 7 694 778 €.

5.3.5. Acquisitions réalisées depuis le début de l'exercice en cours

Néant.

5.3.6. Flux financiers entre les sociétés du Groupe QUANTEL

Ces informations sont mentionnées dans l'annexe des comptes consolidés de l'exercice 2007, le rapport de gestion et d'activité du Groupe en 2007 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2007 figurant respectivement aux chapitres 9 et 11 et au chapitre 8, paragraphe 8.4.3 du présent Document de Référence.

Elles sont présentées de manière synthétique dans le tableau ci-après :

Valeurs en consolidation (sauf dividendes)	BSLI⁽¹⁾	Quantel Medical⁽²⁾	DermOptics⁽³⁾	WaveLight⁽⁴⁾	Pacific Laser	Quantel	Total consolidé
Actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)	8 401	5 705	243	1 265	1 577	6 683	23 875
Endettement financier hors Groupe	1 216	5 796	0	995		24 652	32 658
Trésorerie au bilan	1 286	241	36	1 431	261	4 645	7 900
Flux de trésorerie liés à l'activité	1 031	(1 255)	(13)	182	(354)	(360)	(769)
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à QUANTEL	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ et sa filiale à 100% BSLT

⁽²⁾ et ses filiales à 100% QM Inc, C2J ELECTRONIQUE et QUANTEL MEDICAL GmbH

⁽³⁾ acquise par QUANTEL en novembre 2005

⁽⁴⁾ et sa filiale à 100% WAVELIGHT AESTHETIC Inc

NOTA : Les informations figurant dans le tableau ci-dessus sont exprimées en euros (K€), étant précisé que l'unité monétaire applicable aux sociétés BSLI, BSLT et QM Inc. est le dollar.

CHAPITRE 6. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE QUANTEL

6.1. CAPITAL SOCIAL

Au 28 mars 2008, le capital social de QUANTEL s'élève à 7 344 978 euros divisé en 2 448 326 actions d'un montant nominal de 3 euros, toutes de même catégorie, souscrites en totalité et intégralement libérées.

6.1.1. Droit de vote double (Article 28 II des statuts)

Un droit de vote double est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 3 ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

6.1.2. Titres non représentatifs du capital

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 5 juin 2003 a, aux termes de sa septième résolution, délégué au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires, à l'effet d'émettre, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur le marché international, en euros ou toute autre devise ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, des obligations ou autres titres assimilés, assortis, le cas échéant, de bons donnant droit à l'attribution, l'acquisition ou la souscription d'obligations ou autres valeurs mobilières représentatives de créances, jusqu'à concurrence d'un montant total nominal maximum de 50 000 000 d'euros ou sa contre-valeur en toute autre devise ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies.

Par ailleurs, ladite assemblée a autorisé le Conseil d'administration à décider que les obligations auront le caractère de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou indéterminée, ou présenteront les caractéristiques d'obligations indexées ou d'obligations complexes.

Cette autorisation, valable pour une durée de cinq ans à compter de la date de cette assemblée, et expirant le 4 juin 2008, a été utilisée à l'occasion d'une émission des OBSAR en octobre 2003 dans les conditions décrites au paragraphe 6.4.2 du présent Document de Référence.

L'assemblée générale mixte du 21 juin 2007 a, aux termes de sa neuvième résolution, autorisé le Conseil, avec faculté de subdélégation, pendant une durée de 26 mois à compter de ladite assemblée, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal de 15 000 000 euros, par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de Commerce étant précisé que la libération des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Cette autorisation, valable pour une durée de 26 mois à compter de la date de cette assemblée et expirant le 20 août 2009, a été utilisée à l'occasion d'une émission d'OCEANE en septembre 2007 dans les conditions décrites au paragraphe 6.4.3 du présent Document de Référence.

6.1.3. Programme de rachat d'actions propres

Aux termes de sa sixième résolution, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 21 juin 2005 a consenti au Conseil d'administration, dans les conditions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, une autorisation en vue de procéder à des rachats d'actions de la Société.

Cette autorisation, d'une durée de 18 mois à compter de la décision de l'Assemblée Générale du 21 juin 2005, est venue à expiration le 21 décembre 2006 et n'a jamais été mise en œuvre par le Conseil d'administration.

L'assemblée Générale Mixte du 15 mars 2007 a, aux termes de sa première résolution, renouvelé cette autorisation et a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à compter du 15 mars 2007, avec faculté de subdélégation, à acheter ou faire racheter des actions de la Société dans le cadre d'un nouveau programme de rachat d'actions propres en vue :

- d'assurer la liquidité et animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, ou
- de la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe de la Société, de fusion, de scission ou d'apport, ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société, ou
- d'attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce, ou
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce.

La part maximale d'actions pouvant être achetée dans le cadre de la présente autorisation, qui s'élève à 10% du capital social de QUANTEL au 19 janvier 2007, porte sur 225 636 actions, la Société se réservant néanmoins la possibilité d'acquérir, le cas échéant, le montant maximal d'actions dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mars 2007 a fixé le prix unitaire maximum d'achat à 70 euros et le prix unitaire minimum de cession à 5 euros. Le montant maximum de ce nouveau programme serait en conséquence de 15 794 520 euros.

La Société a conclu en décembre 2007 avec INVEST SECURITIES Société de Bourse un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI et lui a confié dans ce cadre une enveloppe d'environ 100 000 euros pour procéder à des opérations d'achat et vente de titres en vue de réguler le cours de l'action QUANTEL à compter de janvier 2008

6.1.4. Engagement de conservation des actionnaires dirigeants

Néant

6.2. EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT DE QUANTEL

6.2.1. Evolution du capital social de QUANTEL depuis 1998

Date	Opération	Nb. actions avant	Nb actions après	Primes d'émission	Nominal	Capital social
1998	Exercice d'options de souscription d'actions	1 799 050	1 803 800	247 055 F	20 F	36 076 000 F
18/05/01	Augmentation de capital par incorporation de créances	1 803 800	1 846 918	2 021 371 F	20 F	36 938 360 F
18/05/01	Conversion du capital en Euros	1 846 918	1 846 918		3 €	5 540 754 €
24/03/04	Exercice d'options de souscription d'actions (1)	1 846 918	1 854 218	8 249 €	3 €	5 562 654 €
24/03/04	Exercice d'options de souscription d'actions (1)	1 854 218	1 857 718	4 200 €	3 €	5 573 154 €
18/03/05	Exercice de BSAR (1)	1 857 718	1 857 968	1 150€	3 €	5 573 904 €
18/03/05	Exercice d'options de souscription d'actions (1)	1 857 968	1 864 772	8 191,20 €	3 €	5 594 316 €
25/03/05	Exercice de BSAR (1)	1 864 772	1 879 674	68 549,20 €	3 €	5 639 022 €
18/04/05	Augmentation de capital en numéraire	1 879 674	2 148 198	3 463 959,60 €	3 €	6 444 594 €
22/03/06	Exercice de BSAR (1)	2 148 198	2 203 221	253 105,80 €	3 €	6 609 663 €
22/03/06	Exercice d'options de souscription d'actions (1)	2 203 221	2 214 721	12 846 €	3 €	6 644 163 €
06/10/06	Exercice de BSAR (1)	2 214 721	2 250 314	163 727,80 €	3 €	6 750 942 €
06/10/06	Exercice d'options de souscription d'actions (1)	2 250 314	2 256 364	14 169 €	3 €	6 769 092 €
19/01/07	Exercice de BSAR (1)	2 256 364	2 308 902	241 674,80 €	3 €	6 926 706 €
06/02/07	Exercice d'options de souscription d'actions (1)	2 308 902	2 317 052	29 665,50 €	3 €	6 951 156 €
15/03/07	Augmentation de capital en numéraire réservée à des investisseurs institutionnels (2)	2 317 052	2 435 772	2 643 894 €	3 €	7 307 316 €
29/03/07	Exercice de BSAR (1)	2 435 772	2 435 792	92 €	3 €	7 307 376 €
29/03/07	Exercice d'options de souscription d'actions (1)	2 435 792	2 437 741	2 816,33€	3 €	7 313 223 €
21/06/07	Exercice d'options de souscription d'actions (1)	2 437 741	2 439 942	1 944,67 €	3 €	7 319 826 €
21/06/07	Exercice de BSAR (1)	2 439 942	2 439 972	138 €	3 €	7 319 916 €
03/10/07	Exercice de BSAR (1)	2 439 972	2 440 052	368 €	3 €	7 320 156 €
03/10/07	Exercice d'options de souscription d'actions (1)	2 440 052	2 442 102	2 548,50 €	3 €	7 326 306 €
28/03/08	Exercice de BSAR	2 442 102	2 448 176	27 940,40	3 €	7 344 528
28/03/08	Exercice d'options de souscription d'actions (1)	2 448 176	2 448 326	805,50	3 €	7 344 978

(1) Date de constatation de l'augmentation de capital par le Conseil d'administration de QUANTEL

(2) Date de constatation de l'augmentation de capital par le Président du Conseil d'administration de QUANTEL

6.2.2. Evolution de l'actionnariat de QUANTEL au cours des trois dernières années

Actionnariat	Situation au 31/12/2005			Situation au 31/12/2006			Situation au 31/12/2007		
	Nombre d'actions	% du capital	% droit de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droit de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droit de vote
Actionnaires dirigeants									
- Eurodyne (1)	475 074	22,1%	35,1%	475 074	20,52%	33,05%	475 074	19,45%	31,14%
- Alain de Salaberry	45 490	2,1%	3,4%	45 490	1,96%	3,23%	45 490	1,86%	2,98%
- Cadres dirigeants	33 893	1,6%	2,5%	46 920	2,03%	2,94%	33 453	1,37%	2,09%
Action de concert				-	-	-	-	-	-
Groupe d'actionnaires partenaires				-	-	-	-	-	-
Actionnariat salarié				-	-	-	-	-	-
Auto-détention				-	-	-	-	-	-
Auto-contrôle				-	-	-	-	-	-
Public (titres au porteur)									
Turenne Capital	241 171	11,2%	8,9%	231 827	10,01%	8,06%	271 156	11,10%	8,89%
Natexis Equity Management	107 647	5%	4%	107 648	4,65%	3,74%	158 051	6,47%	5,18%
Autres	1 134 423	52,8%	42,1%	1 268 894	54,80%	44,14%	1 274 420	52,18%	41,77%
Public (titres au nominatif)									
Banque de Vizille	110 500	5,1%	4,1%	137 580	5,94%	4,79%	170 000	6,96%	7,21%
Natexis Equity Management	-	-	-	1	-	-	1	-	-
Autres	-	-	-	1 969	0,09%	0,11%	14 681	0,60%	0,73%
Autres actionnaires résidents				-	-	-	-	-	-
Actionnaires non résidents				-	-	-	-	-	-
Total	2 148 198	100%	100%	2 315 402	100%	100%	2 442 326	100%	100%

(1) La société EURODYNE est une société anonyme holding de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LUXEMBOURG, section B-10646. Le capital de la société EURODYNE est détenu majoritairement par Monsieur Alain de Salaberry, son Président. EURODYNE et Monsieur Alain de Salaberry sont informés des obligations, et en particulier au titre des déclarations de franchissement de seuil, qui pourraient leur incomber en leur qualité de concertistes et ne manqueront pas, le cas échéant, d'effectuer lesdites déclarations.

Après prise en compte des BSAR et options de souscription d'action exercés depuis le début de l'exercice, ainsi que de l'augmentation de capital réservée à des investisseurs institutionnels qui a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de QUANTEL du 15 mars 2007, la répartition du capital social et des droits de vote de QUANTEL au 28 mars 2008 est, à la connaissance de la Société, la suivante :

Actionnariat	Situation au 28 mars 2008			
	Nombre d'actions	% du capital	Droit de vote	% droit de vote
Actionnaires dirigeants				
- Eurodyne (1)	475 074	19,40%	950 148	31,08%
- Alain de Salaberry	45 490	1,86%	90 980	2,98%
- Cadres dirigeants	33 453	1,37%	63 640	2,08%
Action de concert	-	-	-	-
Groupe d'actionnaires partenaires	-	-	-	-
Actionnariat salarié	-	-	-	-
Auto-détention	-	-	-	-
Auto-contrôle	-	-	-	-
Public (titres au nominatif)				
Banque de Vizille	170 000	6,94%	220 000	7,20%
Natexis Equity Management	1	-	1	-
Autres	14 681	0,60%	22 399	0,73%
Public (titres au porteur)				
Turenne Capital	271 156	11,08%	271 156	8,87%
Natexis Equity Management	158 051	6,46%	158 051	5,17%
Autres	1 280 420	52,30%	1 280 420	41,89%
Autres actionnaires résidents	-	-	-	-
Actionnaires non résidents	-	-	-	-
Total	2 448 326	100%	3 056 795	100%

(1) La société EURODYNE est une société anonyme holding de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B-10646. Le capital de la société EURODYNE est détenu majoritairement par Monsieur Alain de Salaberry, son Président. EURODYNE et Monsieur Alain de Salaberry sont informés des obligations, et en particulier au titre des déclarations de franchissement de seuil, qui pourraient leur incomber en leur qualité de concertistes et ne manqueront pas, le cas échéant, d'effectuer lesdites déclarations.

A la connaissance de la Société, à la date d'établissement du présent Document de Référence, aucune modification significative n'est intervenue dans la répartition du capital depuis cette date, aucun actionnaire du public ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote.

6.3. CAPITAL POTENTIEL

6.3.1. Options de souscription d'actions au profit de certains salariés

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2000 a autorisé le Conseil d'administration à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des salariés de la Société et de ses filiales directes jusqu'au 20 juin 2005, 50 000 options donnant droit à la souscription de 50 000 actions nouvelles de la Société de 20 francs de nominal chacune.

Le Conseil d'administration a utilisé ainsi qu'il suit l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2000 :

- Le 11 avril 2001, le Conseil d'administration a consenti à l'ensemble des salariés cadres, assimilés cadres et non cadres des sociétés QUANTEL, QUANTEL MEDICAL et BIG SKY LASER 24 800 options donnant droit de souscrire 24 800 actions de 20 francs de nominal chacune jusqu'au 10 avril 2006 inclus, au prix unitaire de 4,20 euros correspondant à 95% du cours de l'action QUANTEL des 20 séances de bourse précédant le jour d'attribution (Plan n°3).

A la date du présent Document de Référence, le Plan N°3 est caduc, le délai d'exercice des options ayant expiré le 10 avril 2006.

- Le 4 octobre 2002, le Conseil d'administration a consenti aux principaux cadres du Groupe 15 000 options donnant droit de souscrire 15 000 actions de 3 euros de nominal chacune jusqu'au 3 octobre 2007 inclus, au prix unitaire de 3,67 euros correspondant à 95% du cours de l'action QUANTEL des 20 séances de bourse précédant la date d'attribution (Plan n°4).

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2003 a autorisé le Conseil d'administration à consentir non seulement des options de souscription d'actions mais également des options d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux, des membres du personnel salarié ou de certaines catégories de membres du personnel salarié de la Société ou de celles qui lui sont ou seront liées dans les conditions prévues par l'article L 225-180 du Code de Commerce, le nombre total des options ouvertes et non encore exercées ne pouvant donner droit à souscrire à un nombre supérieur à 10% du capital de la Société.

Cette autorisation, valable pour une durée de 38 mois à compter du 5 juin 2003, a remplacé et annulé, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2000.

Le Conseil d'administration a utilisé ainsi qu'il suit l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2003 :

- Le 9 juin 2004, le Conseil d'administration a consenti à l'ensemble des salariés cadres, assimilés cadres et non cadres des sociétés QUANTEL et QUANTEL MEDICAL ainsi qu'à certains cadres de BIG SKY LASER 43.400 options donnant droit de souscrire 43 400 actions de 3 euros de nominal chacune jusqu'au 9 juin 2009 inclus, au prix unitaire de 8,37 euros correspondant à la moyenne du cours de l'action QUANTEL des 20 séances de bourse précédant le jour d'attribution (Plan n°5).
- Le 18 mars 2005, le Conseil d'administration a consenti aux principaux cadres du Groupe 39 000 options donnant droit de souscrire 39 000 actions de 3 euros de nominal chacune jusqu'au 18 mars 2010 inclus, au prix unitaire de 15,52 euros correspondant à 95% de la moyenne du cours de l'action QUANTEL des 20 séances de bourse précédant la date d'attribution (Plan n°6).
- Le 22 mars 2006, le Conseil d'administration a consenti aux principaux cadres du Groupe 28 000 options donnant droit de souscrire 28 000 actions de 3 euros de nominal chacune jusqu'au 22 mars 2011 inclus, au prix unitaire de 21,68 euros correspondant à 95% de la moyenne du cours de l'action QUANTEL des 20 séances de bourse précédant la date d'attribution (Plan n°7).

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2006 a autorisé le Conseil d'administration à consentir des options de souscription d'actions ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux, des membres du personnel salarié ou de certaines catégories de membres du personnel salarié de la Société ou de celles qui lui sont ou seront liées dans les conditions prévues par l'article L 225-180 du Code de Commerce, le nombre total des options ouvertes et non encore exercées ne pouvant donner droit à souscrire à un nombre supérieur à 10% du capital de la Société.

Cette autorisation, valable pour une durée de 38 mois à compter du 21 juin 2006, a remplacé et annulé, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2003.

Le Conseil d'administration a utilisé ainsi qu'il suit l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2006 :

- Le 6 octobre 2006, le Conseil d'administration a consenti aux principaux cadres du Groupe, 4 000 options donnant droit de souscrire 4 000 actions de 3 euros de nominal chacune jusqu'au 6 octobre 2011, au prix unitaire de 22,30 euros correspondant à 95% de la moyenne du cours de l'action QUANTEL des 20 séances de bourse précédant la date d'attribution (Plan n°8).
- Le 29 mars 2007, le Conseil d'administration a consenti aux principaux cadres du Groupe, 40 000 options donnant droit de souscrire 40 000 actions de 3 euros de nominal chacune jusqu'au 29 mars 2012, au prix unitaire de 22,67 euros correspondant à 95% de la moyenne du cours de l'action QUANTEL des 20 séances de bourse précédant la date d'attribution (Plan n°9).

6.3.2. Bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

Dans le cadre de l'autorisation qui lui avait été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2003 aux termes des 7^{ème} et 12^{ème} résolutions, le Conseil d'administration a décidé d'émettre, en octobre 2003, 32 280 OBSAR dans les conditions décrites au paragraphe 6.4.2 du présent Document de Référence.

322 800 bons de souscription (BSAR) étaient attachés aux 32 280 OBSAR émises. Chaque BSAR permet de souscrire 1 action nouvelle QUANTEL à tout moment, sous réserve de la mise en œuvre du remboursement anticipé au gré de QUANTEL tel que décrit au paragraphe 6.4.2 ci-après, entre le 23 octobre 2003 et le 28 mars 2008. Le prix d'exercice des BSAR est fixé à 7,60 euros.

Au 28 mars 2008, il reste 158 290 BSAR en cours de validité.

6.3.3. Caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions remboursables

Les caractéristiques des plans d'option de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions remboursables mentionnées aux paragraphes 6.3.1 et 6.3.2 du présent Document de Référence sont résumées dans le tableau ci-après.

<i>Information sur les options de souscription d'actions et les BSAR</i>							
	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8	Plan 9	BSAR
Date AG	20/06/2000	05/06/2003	05/06/2003	05/06/2003	21/06/2006	21/06/2006	05/06/2003
Date CA	04/10/2002	09/06/2004	18/03/2005	22/03/2006	06/10/2006	29/03/2007	07/10/2003
Nb total d'actions pouvant être souscrites	15 000	43 400	39 000	28 000	4 000	40 000	322 800
dont :							
- par les mandataires sociaux	2 100	4 000	6 000	4 000	0	2 000	236 884
- par les dix premiers attributaires salariés	9 300	39 400	25 000	16 000	4 000	16 000	
Point de départ de l'exercice des options	04/10/2002	10/06/2005	19/03/2006	23/03/2007	06/10/2007	29/03/2008	23/10/2003
Date d'expiration	03/10/2007	09/06/2009	18/03/2010	22/03/2011	06/10/2011	29/03/2012	23/10/2008
Prix de souscription	3,67 €	8,37 €	15,52 €	21,68 €	22,30 €	22,67 €	7,60 €
Nombre total d'actions souscrites au 28/03/2008	13 200	0	0	0	0	0	164 510
Options annulées au 28/03/2008	1 800	5 050	9 000	5 000	0	2 700	-
Options restantes	0	30 550	30 000	23 000	4 000	37 300	158 290

6.3.4. Incidences de l'exercice des BSAR, OCEANE et options de souscription d'actions sur la situation de l'actionnaire

Incidence de l'exercice des BSAR, OCEANE et des options de souscription d'actions sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital de la société QUANTEL à la date du présent Document de Référence, calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au 28 mars 2008 :

	<i>Participation de l'actionnaire en%</i>
Avant exercice des BSAR, OCEANE et des options de souscription d'actions	1
Après exercice des BSAR, OCEANE et des options de souscription d'actions	0,81

Incidence de l'exercice des BSAR, OCEANE et des options de souscription d'actions sur la quote-part des capitaux propres et la trésorerie pour le détenteur d'une action QUANTEL à la date du présent Document de Référence, calcul effectué sur la base des capitaux propres et de la trésorerie tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 décembre 2007 revus et audités par les Commissaires aux comptes :

	<i>Quote-part des capitaux propres</i>	<i>Quote-part de trésorerie</i>
Avant exercice des BSAR et des options de souscription d'actions	9,31	3,23
Après exercice des BSAR et des options de souscription d'actions	7,53	2,61

Au 28 mars 2008, le capital social s'élève à 7 344 978 euros. Il est divisé en 2 448 326 actions de 3 euros de nominal chacune. En cas d'exercice de tous les bons de souscription et de toutes les options de souscription d'actions la dilution potentielle maximum s'élèverait à 19,1%.

6.4. CAPITAL AUTORISÉ

6.4.1. Capital autorisé non émis

6.4.1.1. *Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires*

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2007 a, aux termes de sa huitième résolution, délégué au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société dans la limite d'un montant nominal maximum de 15 000 000 euros.

Cette délégation de compétence, valable pour une durée de 26 mois à compter du 21 juin 2007, n'a pas été utilisée par le Conseil à la date du présent Document de Référence.

6.4.1.2. *Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires*

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2007 a, aux termes de sa neuvième résolution, délégué au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société dans la limite d'un montant nominal maximum de 15 000 000 euros, ce montant s'imputant sur le plafond global fixé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2007 dans le cadre de la délégation de compétence consentie au Conseil pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Cette délégation de compétence, valable pour une durée de 26 mois à compter du 21 juin 2007, a été utilisée par le Conseil.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration de la Société a, le 26 juillet 2007, décidé une émission d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) dont les conditions définitives ont été arrêtées par le Président le 6 et 14 septembre 2007.

Cet emprunt obligataire, qui a fait l'objet d'une note d'opération établie par QUANTEL ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers n° 07-317 en date du 7 septembre 2007, d'un montant de 7 694 778 € est composé de 295 953 OCEANE d'une valeur nominale de 26 € chacune, émises au pair, d'une maturité de 5 ans expirant le 1^{er} janvier 2013, au taux de 4,875% par an payable à terme échu.

6.4.1.3. Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2007 a aux termes de sa huitième résolution, délégué au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation, successive ou simultanée, de tout ou partie des réserves, bénéfiques, primes ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, par voie d'émission et d'attribution gratuite d'actions nouvelles ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

Cette délégation de compétence, valable pour une durée de 26 mois à compter du 21 juin 2007, n'a pas été utilisée par le Conseil à la date du présent Document de Référence.

6.4.1.4. Autorisation à donner au Conseil d'augmenter le montant des émissions prévues aux paragraphes 6.4.1.1 et 6.4.1.2 ci-dessus en cas de demandes excédentaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2007 a, aux termes de sa dixième résolution, délégué au Conseil d'administration, pour chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires décidées conformément aux huitième et neuvième résolutions de cette assemblée, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de Commerce, et dans la limite du plafond global de 15 000 000 euros fixé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2007, s'il vient à constater une demande excédentaire.

Cette délégation, valable pour une durée de 26 mois à compter du 21 juin 2007, n'a pas été utilisée par le Conseil à la date du présent Document de Référence.

6.4.1.5. Autorisation à donner au Conseil d'administration pour déterminer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières émises sans droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10% du capital social

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2007 a, aux termes de sa onzième résolution, autorisé le Conseil d'administration, pour les émissions décidées dans le cadre de la délégation de compétence avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires objet de la neuvième résolution de cette assemblée, dans la limite annuelle de 10% du capital social, à fixer le prix des titres à émettre dans les conditions suivantes :

- le prix d'émission des titres émis en vertu de la présente délégation ne pourra être inférieur à un montant égal à la moyenne des cours de clôture constatés sur une période de 10 jours de bourse consécutifs, prise dans les trois mois précédant l'émission.

Cette autorisation, valable pour une durée de 26 mois à compter du 21 juin 2007, n'a pas été utilisée par le Conseil à la date du présent Document de Référence.

6.4.1.6. Autorisation à donner au Conseil d'administration pour que les actions émises sans droit préférentiel de souscription puissent servir à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2007 a, aux termes de sa douzième résolution, délégué au Conseil d'administration, dans la limite des plafonds fixés aux huitième et neuvième résolutions de cette assemblée, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires :

- a) pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société en cas d'offre publique d'échange effectuée dans les conditions prévues à l'article L.225-148 du Code de Commerce, et
- b) sur le rapport du commissaire aux apports, et dans la limite de 10% du capital social, pour rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués par des titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du code de commerce ne sont pas applicables.

Cette autorisation, consentie pour une durée de 26 mois à compter du 21 juin 2007, n'a pas été utilisée par le Conseil à la date du présent Document de Référence.

6.4.1.7. Autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2007 a, aux termes de sa treizième résolution, délégué au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite des plafonds fixés aux huitième et neuvième résolutions de cette assemblée, au profit de bénéficiaires choisis parmi les catégories de personnes répondant aux caractéristiques suivantes :

- des sociétés d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective investissant dans des entreprises des secteurs de haute technologie ayant des applications scientifiques, militaires, industrielles et/ou médicales, des groupes industriels ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs, de droit français ou étranger et dont le Conseil d'administration fixera la liste étant précisé que le nombre de bénéficiaires ne pourra être supérieur à quinze par émission ;
- des actionnaires des sociétés acquises par la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du code de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2007 a décidé que le prix de souscription des titres émis en vertu de cette autorisation ne pourra être inférieur à la moyenne des cours de clôture constatés sur une période de 10 jours de bourse consécutifs, prise dans les trois mois précédant l'émission.

Cette autorisation, consentie pour une durée de maximum 18 mois à compter du 21 juin 2007, et venant à expiration le 21 décembre 2008, n'a pas été utilisée à la date du présent Document de Référence.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2008, de renouveler cette autorisation aux huitième et neuvième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2007.

Le prix de souscription des titres émis en vertu de cette autorisation ne pourrait être inférieur à la moyenne des cours de clôture constatés sur une période de 10 jours de bourse consécutifs, prise dans les trois mois précédant l'émission.

Cette autorisation, qui priverait d'effet et remplacerait celle consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2007, serait consentie pour une durée de 18 mois à compter du 16 juin 2008.

6.4.1.8. Autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre dans les conditions prévues aux articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2005 avait, aux termes de sa quatorzième résolution, autorisé le Conseil d'administration à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par la loi ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, dans la limite de 10% du capital social.

A cette occasion, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2005 a décidé que :

- le délai d'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera de 2 ans au minimum et que leur délai de conservation, qui courra à compter de l'attribution définitive des actions, sera de 2 ans au minimum,
- le Conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires de ces attributions et fixera les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Cette autorisation, consentie pour une durée de maximum 38 mois à compter du 21 juin 2005, n'a pas été utilisée par le Conseil à la date du présent Document de Référence.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2008 de renouveler cette autorisation dans les mêmes conditions pour une durée de 38 mois.

6.4.1.9. Augmentation de capital réservée aux salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2007 a, aux termes de sa quatorzième résolution, autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, par émission d'actions à souscrire en numéraire réservées aux salariés adhérents à un Plan Epargne Entreprise institué sur l'initiative de la Société.

Le montant maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette autorisation est limité à 500 000 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-138-1 du code de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2007 a décidé que le prix de souscription des titres à émettre par le Conseil d'administration en vertu de cette autorisation sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du code du travail.

Cette autorisation, consentie pour une durée de maximum 26 mois à compter du 15 mars 2007, n'a pas été utilisée par le Conseil à la date du présent Document de Référence.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2008 est appelée à statuer sur son renouvellement.

6.4.2. Obligations à bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR)

Agissant dans le cadre de l'autorisation d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, qui lui a été consentie aux termes des septième et douzième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2003, le Conseil d'administration dans ses séances du 19 septembre et 7 octobre 2003 a décidé le principe d'une émission d'obligation à bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR) et a subdélégué à son Président tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre cette émission et d'en arrêter le montant et les dates.

Faisant usage de cette subdélégation, le Président du Conseil d'administration a décidé, les 7 et 17 octobre 2003, l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 1 839 960 euros représenté par 32 280 OBSAR d'une valeur nominale unitaire de 57 euros. A chaque obligation sont attachés 10 bons de souscription d'actions (BSAR) permettant chacun de souscrire 1 action nouvelle au prix de 7,60 euros à tout moment entre le 23 octobre 2003 et le 23 octobre 2008.

Il a été prévu que la Société puisse, à son seul gré, procéder à tout moment, à compter du 23 octobre 2006 jusqu'au 23 octobre 2008, au remboursement anticipé de la totalité des BSAR restant en circulation au prix de 0,01 euro ; toutefois, un tel remboursement anticipé ne sera possible que si la moyenne arithmétique, calculée sur dix jours de bourse consécutifs au cours desquels l'action est cotée, choisis par la Société parmi les vingt jours de bourse qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé, des produits (1) du cours de clôture de l'action QUANTEL sur le Nouveau Marché d'EURONEXT Paris SA et (2) de la parité d'exercice en vigueur excède 9,88 euros.

Les OBSAR, intégralement souscrites, et les 322 800 BSAR attachés, ont fait l'objet d'une admission à la cote du Nouveau Marché de NYSE Euronext Paris S.A. le 27 octobre 2003.

Cette opération a donné lieu à l'établissement d'une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse le 7 octobre 2003 sous le numéro 03-877 avec l'avertissement suivant :

« La Commission des opérations de bourse attire l'attention du public sur les caractéristiques particulières des instruments financiers décrits dans le présent prospectus et notamment sur le fait que :

- la société EURODYNE se portera acquéreur de tous les BSAR qui lui seront présentés dans les 10 premiers jours de cotation sur le Nouveau Marché au prix de 0,46 euro qui devrait intervenir le 27 octobre 2003 ;
- la Société pourra, à chaque Date de Paiement des Intérêts, procéder au remboursement anticipé de tout ou partie des Obligations restant en circulation, au pair majoré du Montant d'Intérêts correspondant à la Période d'Intérêt se terminant à la date de remboursement ;

- la Société pourra, à tout moment à compter du 27 octobre 2006, et dans l'hypothèse où le niveau du cours de l'action QUANTEL le permettrait, décider de procéder au remboursement anticipé des BSAR et devra dans ce cas, procéder au remboursement anticipé des Obligations au pair majoré de l'intérêt couru jusqu'à la date de remboursement ;
- dans la méthode de valorisation du bon de souscription d'actions remboursable, la volatilité utilisée pour la valorisation du bon ne correspond pas à la volatilité historique de l'action de la Société. »

6.4.3. OCEANE

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2007 a, aux termes de sa neuvième résolution, délégué au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société dans la limite d'un montant nominal maximum de 15 000 000 euros, ce montant s'imputant sur le plafond global fixé par l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2007 dans le cadre de la délégation de compétence consentie au Conseil pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Cette délégation de compétence, valable pour une durée de 26 mois à compter du 21 juin 2007, a été utilisée comme suit par le Conseil en 2007.

Faisant usage de cette autorisation le Conseil d'administration de la Société a, le 26 juillet 2007, décidé une émission d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) dont les conditions définitives ont été arrêtées par le Président les 6 et 14 septembre 2007.

Cet emprunt obligataire, qui a fait l'objet d'une note d'opération établie par QUANTEL ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers n° 07-317 en date du 7 septembre 2007, d'un montant de 7 694 778 € est composé de 295 953 OCEANE d'une valeur nominale de 26 € chacune, émises au pair, d'une maturité de 5 ans expirant le 1^{er} janvier 2013, au taux de 4,875% par an payable à terme échu.

6.5. PLACE DE COTATION

Les actions de la Société sont actuellement inscrites sur l'EUROLIST de NYSE Euronext Paris S.A. (compartiment C) sous le code ISIN FR 0000038242, code mnémonique QUA. Aucune demande d'admission n'est en cours sur un autre marché ou auprès d'une autre place financière.

6.6. PACTE - CONVENTIONS D'ACTIONNAIRES

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires ou convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de la Société.

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires ou convention auxquels la Société est partie prenante et susceptibles d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.

6.7. FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Les informations relatives aux franchissements de seuils légaux et statutaires intervenus, à la hausse comme à la baisse, au cours de l'exercice écoulé sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), à la rubrique « Communiqués des sociétés / QUANTEL / Seuils ».

Aucune déclaration de franchissement de seuils, autres que celles disponibles sur le site Internet de l'AMF, n'a été portée à la connaissance de QUANTEL au cours de l'exercice écoulé ou depuis le début de l'exercice.

6.8. HISTORIQUE DU TITRE QUANTEL

Les actions de QUANTEL, initialement cotées au Nouveau Marché de NYSE Euronext Paris S. A. à compter du 30 septembre 1997, sont aujourd'hui cotées sur l'EUROLIST (Compartiment C) de NYSE Euronext Paris S. A. :

- Prix d'introduction : 90 francs (soit 13,7 euros) pour une action de 20 francs de nominal (soit, 3 euros)
- Cours moyen au 16 mai 2008 : 6,25 euros pour une action de 3 euros de nominal.

Evolution du cours de bourse pour la période allant du 23 mai 2007 au 7 mai 2008 (source NYSE Euronext Paris S.A.)



Tableau récapitulatif des cours et volumes pour la période allant de mai 2007 à avril 2008 (source NYSE Euronext Paris S.A.)

Date	Plus haut cours (€)	Plus bas cours (€)	Cours moyen (clôture) (€)	Nb titres échangés
Mai 2007	24,90	20,08	23,55	39 939
Juin 2007	24,29	22,50	23,02	38 135
Juillet 2007	22,90	20,01	21,93	19 202
Août 2007	21,90	17,12	20,14	15 052
Septembre 2007	21,48	19,10	20,42	47 688
Octobre 2007	20,07	16,05	18,58	89 839
Novembre 2007	18,80	15,10	16,72	17 227
Décembre 2007	15,50	13,21	13,97	37 329
Janvier 2008	14,88	8,10	11,11	33 394
Février 2008	8,99	7,00	7,94	85 816
Mars 2008	7,80	6,41	7,35	18 482
Avril 2008	8,95	6,51	7,63	373 713

CHAPITRE 7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT DE QUANTEL

7.1. PRÉSENTATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

La situation financière de QUANTEL, son évolution et le résultat des opérations effectuées au cours du dernier exercice sont décrits dans l'Annexe des comptes consolidés de l'exercice 2007 figurant au chapitre 9 ci-après ainsi que dans le rapport de gestion et d'activité du Groupe au titre de l'exercice 2007 tel qu'il figure au chapitre 11 du présent Document de Référence.

7.2. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Cette information est décrite dans l'Annexe des comptes consolidés de l'exercice 2007 figurant au chapitre 9 ci-après ainsi que dans le rapport de gestion et d'activité du Groupe établi au titre de l'exercice 2007 tel qu'il figure au chapitre 11 du présent Document de Référence.

La Société n'a pas connaissance de facteurs particuliers (de nature gouvernementale, économique, conjoncturelle ou politique) ayant eu ou qui pourrait avoir une influence significative sur les revenus d'exploitation et/ou les opérations du Groupe.

7.3. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Au 31 décembre 2007, les capitaux propres consolidés de QUANTEL ressortent à un montant de 22,8 M€ (dont part de Groupe : 22,8 M€).

La situation de trésorerie consolidée s'établit à un montant de 7,9 M€ au 31 décembre 2007 (chiffre audité).

L'information sur les capitaux propres et l'endettement de QUANTEL est reprise dans le tableau ci-dessous :

		<i>Données consolidées au 31/12/07</i>
		<i>En euros</i>
Total des dettes à court terme		20 614 473
Garanties		601 475
Privilégiées		-
Non garanties / non privilégiées		20 012 998
Total des dettes à moyen et long terme au 31/12/07		18 461 421
Garanties		1 500 000
Privilégiées		-
Non garanties / non privilégiées		16 961 421
Capitaux propres consolidés au 31/12/07		22 754 638
Capital social		7 326 978
Réserve légale		240 018
Autres réserves		8 748 459
Liquidités au 31/12/07		
Trésorerie	A	7 900
Instruments équivalents		-
Titres de placement		-
Créances financières à CT	B	-
Dettes financières à CT au 31/12/07	C	14 197
Dettes bancaires à CT		8 791
Part à moins d'un an des dettes à MT et LT		3 082
Autres dettes financières à CT		2 324
Endettement financier net à court terme	D=C-A-B	6 297
Endettement financier à MT et LT	E	18 461
Emprunt bancaire à plus d'un an		11 589
Obligations émises		-
Autres emprunts à plus d'un an		6 872
Endettement financier net au 31/12/07	D+E	24 758

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des sources et montant des flux de trésorerie du Groupe QUANTEL en K€ :

	<i>Données consolidées au 31/12/07</i>
Capitaux Propres	22 755
Endettement financier net	24 758
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	-
Flux net de trésorerie d'exploitation	(5 598)
Flux net de trésorerie d'investissements	(10 029)
Flux net de trésorerie de financement	10 399
Variation de trésorerie	(5 242)

Il est également renvoyé sur ce point à l'annexe des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurant au chapitre 9 du présent Document de Référence et en particulier aux informations présentées au paragraphe 9.5.3 de cette annexe.

7.4. RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX

7.4.1. Information sur les actifs de QUANTEL faisant l'objet de nantissements

Le fonds de commerce de QUANTEL fait l'objet (i) d'un nantissement de premier rang à hauteur de 1 839 960 euros consenti le 9 octobre 2003 au profit des porteurs d'obligations dans le cadre de l'émission des OBSAR, et (ii) d'un nantissement de second rang consenti le 11 janvier 2005 au profit de CALYON pour sûreté d'un prêt moyen terme d'un montant maximum de 1 500 000 euros.

Type de nantissements / hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti (en milliers d'euros) (a)	Total du poste de bilan en valeur nette* (en milliers d'euros) (b)	% correspondant (a) / (b)
S/ immobilisations incorporelles (Fonds de commerce)	8 octobre 2003 ⁽¹⁾ 11 janvier 2005 ⁽²⁾	23 octobre 2008 Remboursement du prêt	1 839 960 € 1 500 000 €	NA	NA
S/ immobilisations corporelles	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
S/ immobilisations financières	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total			3 339 960 €	Néant	Néant

⁽¹⁾ Premier rang

⁽²⁾ Second rang

7.4.2. Information sur la part du capital de QUANTEL faisant l'objet de nantissements

Néant

7.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES QUI SERONT NECESSAIRES POUR HONORER LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FUTURS ET LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES PLANIFIEES

Néant

CHAPITRE 8. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE QUANTEL

8.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

8.1.1. Comptes consolidés de QUANTEL au titre de l'exercice 2005

Cette information figure au chapitre 9, pages 44 à 67 du Document de Référence de QUANTEL déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2006 sous le n°D 06-0603.

8.1.2. Comptes consolidés de QUANTEL au titre de l'exercice 2006

Cette information figure au chapitre 9, pages 60 à 86 du Document de Référence de QUANTEL déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 juillet 2007 sous le n°D 07-0716.

8.1.3. Comptes consolidés de QUANTEL au titre de l'exercice 2007

Cette information est disponible au chapitre 9 du présent Document de Référence.

8.2. RAPPORTS DE GESTION

8.2.1. Rapport de gestion de QUANTEL au titre de l'exercice 2005

Cette information figure au chapitre 10, pages 70 à 80 du Document de Référence de QUANTEL déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2006 sous le n°D 06-0603.

8.2.2. Rapport de gestion de QUANTEL au titre de l'exercice 2006

Cette information figure au chapitre 10, pages 87 à 105 du Document de Référence de QUANTEL déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 juillet 2007 sous le n°D 07-0716.

8.2.3. Rapport de gestion de QUANTEL au titre de l'exercice 2007

Cette information disponible au chapitre 11 du présent Document de Référence.

8.3. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

8.3.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2005

Cette information figure au chapitre 8, paragraphe 8.3.3, page 40 du Document de Référence de QUANTEL déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2006 sous le n°D 06-0603.

8.3.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2006

Cette information figure au chapitre 8, paragraphe 8.3.3, pages 55 et 56 du Document de Référence de QUANTEL déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 juillet 2007 sous le n°D 07-0716.

8.3.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société QUANTEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 1.5.2.7 fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 20 mai 2008

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Laudignon

Jean-Luc Laudignon

Deloitte & Associés

Alain Penanguer

8.4. RAPPORTS SPÉCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

8.4.1. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2005

Cette information figure au chapitre 8, paragraphe 8.4.3, pages 40 et 41 du Document de Référence de QUANTEL déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2006 sous le n°D 06-0603.

8.4.2. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2006

Cette information figure au chapitre 8, paragraphe 8.4.3, pages 57 et 58 du Document de Référence de QUANTEL déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 juillet 2007 sous le n°D 07-0716.

8.4.3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2007

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

1) Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

2) Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2-1 Avec la société BIG SKY LASER

Administrateur concerné : Monsieur Alain de SALABERRY

2.1.1- Votre conseil d'administration du 28 novembre 2003 a autorisé la conclusion d'une convention instituant une redevance annuelle générée par la vente sur le marché américain des produits fabriqués par la société QUANTEL et calculée sur la base de 1% du chiffre d'affaires de la société BIG SKY LASER sur ces produits. Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et prend effet au 1^{er} janvier 2004.

Au titre de l'exercice 2007, cette redevance a généré un produit de 49.284 euros H.T.

2.1.2- Votre conseil d'administration du 4 octobre 2002 a autorisé la refacturation forfaitaire d'une quote-part des frais groupe, par votre société à la société BIG SKY LASER au titre des charges liées notamment à la cotation en bourse du Groupe Quantel.

Pour l'exercice 2007, le produit comptabilisé par la société est de 278.336 euros H.T.

2-2 Avec la société QUANTEL MEDICAL

Administrateur concerné : Monsieur Alain de SALABERRY

2.2.1- Votre conseil d'administration du 4 octobre 2002 a autorisé la refacturation forfaitaire d'une quote-part des frais groupe, par votre société à la société QUANTEL MEDICAL au titre des charges liées notamment à la cotation en bourse du Groupe QUANTEL.

Pour l'exercice 2007, le produit comptabilisé par la société est de 60.383 euros H.T.

2.2.2- Votre conseil d'administration du 4 octobre 2002 a autorisé la refacturation forfaitaire d'une quote-part des frais de direction par la société QUANTEL MEDICAL au titre des prestations fournies à la société QUANTEL.

Pour l'exercice 2007, la charge comptabilisée par la société est de 68.749 euros H.T.

2.2.3- Votre conseil d'administration du 11 avril 1996 a autorisé la refacturation forfaitaire d'une quote-part des frais du salaire, des frais de déplacement et de représentation de Monsieur Alain de SALABERRY à la société QUANTEL MEDICAL au titre des prestations fournies à cette société.

Pour l'exercice 2007, le produit comptabilisé par la société est de 88.485 euros H.T.

2-3 Avec la société DERMOPTICS

Administrateur concerné : Monsieur Alain de SALABERRY

Votre conseil d'administration du 6 octobre 2005 a autorisé la refacturation de la société DERMOPTICS au titre de la sous-location de bureaux situés au siège social de la Société QUANTEL.

Pour l'exercice 2007, le produit comptabilisé par la société est de 5.000 euros H.T.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 20 mai 2008

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Laudignon

Jean-Luc Laudignon

Deloitte & Associés

Alain Penanguer

8.5. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La Société n'a pas déclaré ni payé de dividendes sur ses actions au cours des 3 derniers exercices.

La Société se réserve la possibilité d'offrir à ses actionnaires le choix du paiement du dividende en actions.

8.6. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE - LITIGES

La filiale américaine BSLT fabrique un produit médical, le Prolite, selon un accord de collaboration signé en 1999 avec la société suédoise MBC. En ne respectant pas ses obligations, la société MBC a rompu cet accord et BSLT a mis en jeu la procédure d'arbitrage devant la Chambre Internationale de Commerce prévue au contrat.

Cette procédure est pendante devant le Tribunal Arbitral depuis 2002.

BSLT qui souhaite obtenir la reconnaissance de la rupture de contrat et d'éventuels dommages et intérêts considère que cette procédure ne présente pas de risques financiers pour le Groupe.

La Société estime que cette procédure ne devrait pas avoir d'effet significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou des sociétés du Groupe QUANTEL.

8.7. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Il n'y a pas eu de changements significatifs de la situation financière du Groupe depuis le 31 décembre 2007.

8.8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LA SOCIÉTÉ QUANTEL ET SES FILIALES

	<i>Cabinet Laudignon</i>				<i>Deloitte & associés</i>			
	Montant en € (HT)		%		Montant en € (HT)		%	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Audit								
- Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés								
QUANTEL	45 000	45 000	61%	58%	46 800	46 800	100%	64%
Filiales intégrées globalement	16 000	23 000	21%	30%	0	15 000	-	21%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes								
QUANTEL (1)	13 204	9 500	18%	12%	0	11 000	-	15%
Filiales intégrées globalement								
Sous total	74 204	77 500	100%	100%	46 800	72 800	100%	100%
- Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous total								
TOTAL	74 204	77 500	100%	100%	46 800	72 800	100%	100%

(1) Opération sur capital

CHAPITRE 9. COMPTES CONSOLIDES DE QUANTEL AU TITRE DE L'EXERCICE 2007

9.1. BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007 EN K€

<i>Actif</i>	<i>Notes</i>	<i>2007 net</i>	<i>2006 net</i>
<u>Actifs non courants</u>			
Goodwill	9.5.3.1.1	3 123	2 326
Immobilisations incorporelles	9.5.3.1.1	12 383	9 664
Immobilisations corporelles	9.5.3.1.1	7 138	6 108
Autres actifs financiers	9.5.3.1.3	1 232	1 214
Créance d'impôt	9.5.3.1.4	3 527	2 952
Total actifs non courants		27 403	22 264
<u>Actifs courants</u>			
Stocks	9.5.3.2.1	16 712	14 606
Clients	9.5.3.2.2	14 432	8 154
Autres débiteurs	9.5.3.2.2	2 388	1 771
Autres actifs financiers	9.5.3.2.2	572	372
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.5.3.2.3	7 900	8 054
Total actifs courants		42 004	32 957
Total actif		69 407	55 220

<i>Passif</i>	<i>Notes</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital	9.5.3.3.1	7 327	6 946
Prime d'émission		13 114	10 335
Réserves consolidées		8 988	6 269
Écarts de réévaluation			
Ecart de conversion	9.5.3.3.2	-3 004	-1 734
Résultat Groupe		-3 671	2 104
Total Capitaux propres		22 755	23 920
<u>Passifs non courants</u>			
Indemnités départ à la retraite	9.5.3.4.2	622	505
Passifs financiers	9.5.3.4.1	18 461	13 191
Impôts différés	9.5.3.4.2	462	308
Total passifs non courants		19 545	14 005
<u>Passifs courants</u>			
Provisions	9.5.3.5.1	571	349
Impôts exigibles			
Fournisseurs		5 922	5 217
Passifs financiers	9.5.3.5.2	13 938	7 281
Dettes diverses	9.5.3.5.3	6 677	4 448
Total passifs courants		27 108	17 295
Total capitaux propres et passifs		69 407	55 220

9.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007 EN K€

	Notes	2007	2006
Chiffre d'affaires	9.5.4.1	42 113	41 428
Autres produits des activités ordinaires		438	518
Production immobilisée			
Achats consommés		15 013	13 411
Charges de personnel		15 417	12 683
Charges externes		11 859	11 816
Impôts et taxes		749	673
Amortissements		3 168	2 138
Provisions	9.5.4.5	-70	-385
Dépréciation d'actifs			
Autres charges/ autres produits	9.5.4.6	-591	-1 352
Résultat opérationnel		-2 995	2 962
Produits financiers		223	205
Coût de l'endettement financier brut		-1 180	-580
Coût de l'endettement financier net		-957	-375
Autres produits et charges financiers	9.5.4.8	-421	-30
Badwill	9.5.4.9	946	
Résultat avant impôt		-3 427	2 557
Impôt sur les bénéfices	9.5.4.10	244	453
Résultat après impôt		-3 671	2 104
Résultat net de la période		-3 671	2 104
Résultat par action		-1,55	0,91
Résultat net dilué par action		-1,22	0,84

9.3. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS EN K€

	Variation 2007	Variation 2006
Variation de la trésorerie d'exploitation		
Résultat net - Part du Groupe	-3 671	2 104
Intérêts minoritaires		
Ajustements		
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	3 168	2 138
<i>Dont impact de la capitalisation des frais de développement</i>	2 155	1 444
Perte de valeur sur actifs incorporels		4
Provisions pour pensions et départs à la retraite, nettes	-36	50
Provisions et pertes de valeurs	-525	227
variations de justes valeurs	52	-163
Plus ou moins values sur cessions d'actifs	118	177
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées nette des dividendes reçus		
Résultat des activités abandonnées		
Coût de financement	595	313
Rémunérations payées en actions	232	164
Badwill	-946	
Impôts	244	453
Sous-total ajustements	2 902	3 362
Capacité d'autofinancement	-769	5 466
Variation nette des actifs et passifs courants (hors financement)		
Variation du besoin en fonds de roulement	-4 176	-5 197
Intérêts reçus	159	31
Intérêts payés	-807	-345
Impôts (payés)/reçus	-5	-406
Variation nette de la trésorerie opérationnelle	-5 598	-451
Variation nette de la trésorerie d'investissement		
Valeur de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	89	
Investissements corporels et incorporels	-4 494	-6 568
<i>Dont impact de la capitalisation de frais de développement</i>	-3 855	-3 831
Diminution (augmentation) des prêts accordés et autres actifs financiers non courants	-5	-890
Variation de périmètre	-5 619	
Cession des titres consolidés et non consolidés		
Variation des valeurs mobilières de placement		
Variation nette de la trésorerie d'investissement	-10 029	-7 458
Variation nette de la trésorerie de financement		
Émission d'emprunts	8 885	8 277
Remboursement d'emprunts	-2 579	-2 006
Augmentations de capital	2 928	769
Valeur de cession/(acquisition) des actions d'autocontrôle		
Autres flux de financement	1 165	-337
Dividendes payés		
Variation nette de la trésorerie de financement	10 399	6 703
Effet net des variations des taux de conversion	-15	-87
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-5 242	-1 293
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de période/d'exercice	4 351	5 644
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période/de l'exercice	-891	4 351
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période/de l'exercice classés en actifs détenus en vue de la vente		
Variation de trésorerie	-5 242	-1 293

9.4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES EN K€

	Capital	Primes	Réserves Consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total capitaux propres
Situation au 31/12/2004	5 591	5 953	-92	2 661	-1 794	12 318
Impact passage en IFRS 31/12/2004		39		355	-34	360
Situation nette retraitée au 31/12/2004	5 591	5 992	-92	3 016	-1 829	12 678
Passage du résultat en réserves			3 016	-3 016		0
Augmentation de capital	1 039	3 596				4 635
Impact IAS 32 et IAS39		0	190			190
Charges stocks options		131				131
Intégration des amortissements aux coûts de développement			270			270
Résultat consolidé				2 885		2 885
Autres variations			0			0
Variation écarts de conversion			0		1 481	1 481
Situation au 31/12/2005	6 630	9 719	3 384	2 885	-347	22 271
Passage du résultat en réserves			2 885	-2 885		0
Augmentation capital	316	453				769
Charges stocks options		164				164
Résultat consolidé				2 104		2 104
Variation écarts de conversion					-1 386	-1 386
Autres						
Situation au 31/12/06	6 946	10 335	6 269	2 104	-1 734	23 920
Passage du résultat en réserves			2 104	-2 104		0
Augmentation de capital	381	2 547				2 928
Charges stocks options		232				232
Impact des Océanes			616			616
Résultat consolidé				-3 671		-3 671
Variation écarts de conversion					-1 270	-1 270
Situation au 31/12/07	7 327	13 114	8 988	-3 671	-3 003	22 755

9.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

9.5.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Acquisition le 1^{er} février 2007 de toutes les actions de la société NUVONYX EUROPE qui conçoit et commercialise des diodes lasers.

- Cette société, antérieurement filiale du groupe Thalès, a réalisé un chiffre d'affaires, en 2006, de l'ordre de 5 M€ et a dégagé, en 2006, un résultat opérationnel voisin de l'équilibre hors provisions exceptionnelles.
- Cette opération a représenté un investissement global d'environ 2,5 M€, dont 750 K€ de frais de réinstallation.
- L'entrée de cette société dans le Groupe QUANTEL a engendré une augmentation des actifs de 4,93 M€, des passifs de 2,22 M€ et la création d'un badwill de 0,95 M€ enregistré en produit financier.
- Une augmentation de capital de 3 M€ par émission de 118 720 actions est intervenue en mars 2007 pour financer cette acquisition. Le prix de souscription a été fixé à 25,27 € par action dont 3 € de valeur nominale et 22,27 € de prime d'émission. Cette augmentation de capital a été réservée à huit investisseurs financiers.
- Au cours de l'exercice 2007, NUVONYX EUROPE a changé de dénomination sociale pour s'appeler QUANTEL LASER DIODES.
- Le 28 décembre 2007, NUVONYX EUROPE a été dissoute par transmission universelle de patrimoine à la société PACIFIC LASER sans qu'il y ait lieu de liquidation.

Acquisition de la société WVELIGHT AESTHETIC GmbH qui conçoit et commercialise des lasers de Dermatologie/esthétique.

- Le prix de l'acquisition comporte une partie fixe, qui s'élève à 4,9 M€ (dont 261 K€ relatifs aux frais d'acquisition), et une partie variable qui dépendra des performances de WVELIGHT AESTHETIC pour un montant qui ne dépassera 1,5 M€. Le prix maximum payé par QUANTEL sera de 6,1 M€.
- L'entrée de cette société dans le Groupe QUANTEL a engendré une augmentation des actifs de 4,41 M€, des passifs de 1,08 M€ et la création d'un goodwill de 1,52 M€ enregistré en immobilisation incorporelle.
- L'accord prévoit par ailleurs que WVELIGHTAG continuera à produire pour QUANTEL les produits de dermatologie pendant une période d'1 an à 18 mois. WVELIGHT AESTHETIC GmbH a réalisé un chiffre d'affaires de 10 M€, en normes comptables allemandes, pour le dernier exercice qui s'est achevé le 31 juillet 2007.
- Pour financer cette acquisition, le Conseil d'administration a, dans sa séance du 26 juillet 2007, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2007 (neuvième et dixième résolutions), décidé d'émettre avec appel public à l'épargne un emprunt constitué d'obligations à option de conversion et/ou échange d'actions nouvelles ou existantes (« OCEANE »). Après fixation des modalités définitives et utilisation de la clause d'extension par le Président du Conseil d'administration, l'émission a porté sur 295 953 OCEANE de 26 € de valeur nominale chacune, pour un montant total de 7 694 778 €.
- Sous réserve d'un remboursement anticipé, ces Océane seront remboursées au plus tard en totalité le 1^{er} janvier 2013 par remboursement au pair.
- Ces obligations seront rémunérées à un taux de 4,875% par an payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année.
- Compte tenu des anciennes dates de clôture de WVELIGHT AESTHETIC GmbH (exercices débutant le 1^{er} août et clôturant le 31 juillet) il ne nous a pas été possible d'établir des comptes pro-forma incluant les sociétés acquises sur l'exercice en année pleine. En effet, lors de l'établissement de ces comptes pro-forma, les résultats obtenus n'étaient pas cohérent et le coût à supporter pour établir de tels comptes aurait été disproportionné par rapport à la qualité de l'information obtenue.
- A noter toutefois que le chiffre d'affaires groupe pour une année pleine se serait élevé à 49 M€. (6.5 M€ pour 9 mois du groupe WVELIGHT AESTHETIC GmbH et WVELIGHT AESTHETIC Inc et 0.3 M€ pour un mois de PACIFIC LASER)
- L'entrée dans le périmètre de WVELIGHT AESTHETIC GmbH a été effectuée à la juste valeur, dont les principales composantes sont les suivantes :

<i>En K€</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur nette comptable</i>
Immobilisations incorporelles (*)	755	1 467
Immobilisations corporelles	327	327
Stocks	1 734	1 734
Autres actifs courants	1 409	1 409
Trésorerie et équivalent de trésorerie	188	188
Provisions	507	507
Fournisseurs	493	493
Dettes diverses	76	76

(*) L'écart entre la valeur nette comptable et la juste valeur correspond au fonds de commerce et au savoir faire précédemment acquis par WVELIGHT qui a été reclassé en Goodwill chez QUANTEL

Création de la société SOFILAS le 27 décembre 2007. Cette société n'a pas eu d'activité sur l'exercice.

Présentation du Bilan consolidé et du compte de résultat avec et sans l'intégration des sociétés PACIFIC LASER, WAVELIGHT AESTHETIC GmbH et WAVELIGHT AESTHETIC Inc. (en K€).

<i>Actif</i>	<i>2007 net</i>	<i>2007 net hors acquisition</i>
<u>Actifs non courants</u>		
Goodwill	3 123	1 601
Immobilisations incorporelles	12 383	10 813
Immobilisations corporelles	7 138	5 879
Autres actifs financiers	1 232	7 848
Créance d'impôt	3 527	3 296
Total actifs non courants	27 403	29 437
<u>Actifs courants</u>		
Stocks	16 712	14 045
Clients	14 432	12 496
Autres débiteurs	2 388	2 112
Autres actifs financiers	572	530
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 900	6 208
Total actifs courants	42 004	35 392
Total actif	69 407	64 829

<i>Passif</i>	<i>2007 net</i>	<i>2007 net hors acquisition</i>
<u>Capitaux propres</u>		
Capital	7 327	7 327
Prime d'émission	13 114	13 114
Réserves consolidées	8 988	8 988
Ecart de réévaluation		
Ecart de conversion	-3 004	-2 986
Résultat groupe	-3 671	-4 308
Total Capitaux propres	22 755	22 136
<u>Passifs non courants</u>		
Indemnités départ à la retraite	622	454
Passifs financiers	18 461	18 461
Impôts différés	462	462
Total passifs non courants	19 545	19 378
<u>Passifs courants</u>		
Provisions	571	432
Impôts exigibles		
Fournisseurs	5 922	3 864
Passifs financiers	13 938	12 943
Dettes diverses	6 677	6 076
Total passifs courants	27 108	23 315
Total capitaux propres et passifs	69 407	64 829

	2007	2007 hors acquisition
Ventes de produits	42 113	37 666
Ventes de prestations de services		
Chiffres d'affaires	42 113	37 666
Autres produits des activités ordinaires	438	350
Production immobilisée		
Achats consommés	15 013	13 423
Charges de personnel	15 417	13 659
Charges externes	11 859	10 468
Impôts et taxes	749	670
Amortissements	3 168	2 593
Provisions	-70	391
Dépréciation d'actifs		
Autres charges/ autres produits	-591	-491
Résultat opérationnel	-2 995	-2 697
Produits financiers	223	233
Coût de l'endettement financier brut	-1 180	-1 169
Coût de l'endettement financier net	-957	-935
Autres produits et charges financiers	-421	-434
Badwill	946	
Résultat avant impôt	-3 427	-4 066
Impôt sur les bénéfices	244	242
Résultat après impôt	-3 671	-4 308
Résultat net de la période	-3 671	-4 308

A noter toutefois que les pro-forma incluent les opérations de financement liées aux acquisitions de PACIFIC LASER et WAVELIGHT AESTHETIC GmbH.

9.5.2. Principes et méthodes comptables

Les états financiers annuels consolidés de QUANTEL pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 comprennent QUANTEL et ses filiales (l'ensemble constituant le « Groupe »).

QUANTEL est une société fabriquant des lasers destinés aux applications scientifiques, industrielles et médicales.

Les comptes consolidés de l'exercice 2007 du Groupe QUANTEL ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ce référentiel inclut les normes comptables internationales (IAS/IFRS), les interprétations du comité d'interprétation des normes comptables internationales ou *Standing Interpretations Committee* (SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales ou *International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) au 31 décembre 2007 et applicables à cette date. Les nouvelles normes et interprétations suivantes, entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2007 et parus au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date de clôture des comptes, sont appliquées pour la première fois sur l'exercice 2007 :

- la norme IFRS 7 - instruments financiers - informations à fournir ; en application de cette norme, le Groupe inclut dans l'annexe aux comptes consolidés les informations requises sur les instruments financiers ;
- l'amendement à l'IAS 1 portant sur les informations à fournir dans le capital ;
- l'interprétation IFRIC 7 - application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 relative à l'hyperinflation ;
- l'interprétation IFRIC 8 - champ d'application d'IFRS 2 - paiement fondé sur des actions ;
- l'interprétation IFRIC 9 - réexamen des dérivés incorporés.

L'application de ces interprétations n'a pas d'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007.

La préparation de comptes consolidés conformes aux principes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Ces estimations sont établies selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passif, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales sources d'incertitude relatives à ces estimations à la date de clôture concernent principalement les modalités de reconnaissance des actifs (principalement les frais de développement dont les montants sont indiqués au paragraphe 9.5.3.1.1), ainsi qu'au passif, les provisions pour risques et charges courantes (dont les montants sont indiqués au paragraphe 9.5.3.5.1).

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

9.5.2.1. Périmètre et méthode de consolidation

Entreprises consolidées :

Sociétés	Mode de consolidation	Date de clôture	Pourcentage détenu
Quantel Médical 21 rue Newton 63100 Clermont Ferrand	Intégration globale	31/12	100%
Big Sky Laser International 601 Haggerty Lane Bozeman MT 59715	Intégration globale à compter du 1/7/98	31/12	100%
BSLT 601 Haggerty Lane Bozeman MT 59715	Intégration globale à compter du 1/7/98	31/12	100%
DPLT 601 Haggerty Lane Bozeman MT 59715	Intégration globale à compter du 1/7/98	31/12	100%
QM.I. 601 Haggerty Lane Bozeman MT 59715	Intégration globale à compter du 1/7/98	31/12	100%
C2J Electronique 10, Rue des Frères Lumière 63000 Clermont Ferrand	Intégration globale à compter du 31/12/04	31/12	100%
Atlas Lasers Avenue de l'Atlantique 91941 les Ulis cedex	Intégration globale à compter du 01/01/05	31/12	100%
Quantel Médical GmbH Hirtenstrasse 12 D- 46147 Oberhausen	Intégration globale à compter du 05/08/05	31/12	100%
DermOptics 2Bis, Avenue du pacifique 91941 Les Ulis cedex	Intégration globale à compter du 03/11/05	31/12	100%
Pacific Laser 2Bis, Avenue du pacifique 91941 Les Ulis cedex	Intégration globale à compter du 01/02/07	31/12	100%
WaveLight Aesthetic GmbH Am Wolfsmantel 46 91058 Erlangen	Intégration globale à compter du 01/10/07	31/12	100%
WaveLight Aesthetic Inc. 46060 Center Oak Plaza Sterling, VA 20166 - USA	Intégration globale à compter du 01/10/07	31/12	100%
SOFILAS 2Bis, Avenue du pacifique 91941 Les Ulis cedex	Intégration globale à compter du 25/12/07	31/12	100%

Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ont été consolidées par intégration globale. En dehors de WAVELIGHT AESTHETIC GmbH et WAVELIGHT AESTHETIC Inc., toutes les sociétés du Groupe ont un exercice qui coïncide avec l'année civile et donc avec la date d'établissement des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis en euros.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en Goodwill (voir également paragraphe 9.5.2.8 - « Dépréciation d'actifs »).

La publication des états financiers a été autorisée par le Conseil d'administration du 28 mars 2008.

9.5.2.2. *Présentation des états financiers*

Bilan

Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de douze mois à la date de l'arrêté sont classés en courant. Les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

Compte de résultat

Compte tenu de la pratique et de la nature de l'activité, le Groupe a opté pour la présentation du compte de résultat suivant la méthode des charges par nature.

Tableau de flux de trésorerie

Le Groupe établit le tableau de flux de trésorerie selon la méthode indirecte et les dispositions définies par la norme IAS7. La méthode indirecte consiste à déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles suivant lesquelles le résultat est ajusté des transactions sans effets de trésorerie et des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

9.5.2.3. *Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères*

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle.

Les actifs et les passifs des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros au cours de clôture. Le compte de résultat est converti au cours moyen de la période.

Le tableau de flux de trésorerie est converti au taux moyen à l'exception de la trésorerie qui est converti au taux de clôture.

Les différences de conversion entre les actifs et les passifs au cours de clôture et le compte de résultat au taux moyen sont enregistrées distinctement au poste « Ecart de conversion » dans les capitaux propres.

9.5.2.4. *Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères*

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « effets des variations des taux de change des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans les pertes et profits de change dans le résultat opérationnel, hormis ceux relevant d'une nature financière et ceux relatifs à des flux sous jacents enregistrés directement en capitaux propres.

9.5.2.5. *Couverture de taux*

Les instruments dérivés de taux sont évalués à la juste valeur au bilan. Les variations de juste valeur sont traitées selon les modalités suivantes :

- La part inefficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en résultat, en coût de la dette.
- La part efficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en :
 - fonds propres dans le cas d'un dérivé comptabilisé en flux de couverture (cas d'un swap permettant de fixer une dette à taux variable),
 - résultat (coût de la dette) dans le cas d'un dérivé comptabilisé en juste valeur de la couverture (cas d'un swap permettant de rendre variable une dette à taux fixe). Cette comptabilisation est compensée par les variations de juste valeur de la dette couverte.

9.5.2.6. *Goodwill*

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part acquise dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis.

Les goodwill négatifs sont constatés en résultat l'année de l'acquisition.

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, date de transition aux IFRS, les actifs et passifs provenant de ces regroupements d'entreprises sont considérés comme des actifs et passifs de la consolidante et non comme des actifs et passifs des sociétés acquises. Ces actifs et passifs sont par ailleurs fixés en valeur euro à la date de regroupement d'entreprise.

Les goodwill sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeurs. Ils sont affectés aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que le goodwill peut s'être déprécié.

Les tests de perte de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre l'actualisation de cash-flows ou la valeur de marché, nette des coûts de sortie).

Les cash-flows actualisés sont évalués à partir des budgets et prévisions pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

9.5.2.7. Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » seuls les éléments pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et dont le coût peut être déterminé de façon fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent principalement :

- Les frais de développement : selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont immobilisés dès que sont démontrés :
 - l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
 - la probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise ;
 - et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.
- Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères prescrits par le nouveau référentiel comptable sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée.

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur trois ans.

9.5.2.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique amorti.

Le Groupe QUANTEL n'ayant pas vocation récurrente à céder ses actifs, la valeur résiduelle d'une immobilisation au terme de sa période d'amortissement est nulle (les immobilisations sont donc amorties sur la totalité de leur valeur).

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation de ses immobilisations corporelles (conservation du coût historique pour l'ensemble des catégories d'immobilisations, diminué des amortissements et des dépréciations de valeur éventuelle).

Les durées et les méthodes les plus couramment retenues sont les suivantes :

<i>Nature</i>	<i>Durée</i>	<i>Méthode</i>
Constructions	10 à 30 ans	Linéaire
Agencements constructions	10 ans	Linéaire
Matériel industriel	3 à 10 ans	Linéaire
Agencements matériel industriel	5 ans	Linéaire
Installations générales	10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau	4 à 7 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

Location financement

Les biens acquis en location financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location financement, sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges financières de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Dépréciation d'actifs

Les Goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel et est imputée en priorité sur les Goodwill.

Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des Goodwill sont irréversibles.

9.5.2.9. Stocks et En-cours

Les stocks sont évalués à leur coût de revient ou à la valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

9.5.2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

9.5.2.11. Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et par la norme IAS 32 « Instruments financiers : information à fournir et présentation ».

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu' à leur échéance, les actifs de transaction, les dépôts de garantie versés afférents aux instruments dérivés, les instruments dérivés actifs, les créances et les disponibilités et quasi-disponibilités.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs, les dépôts de garantie reçus afférents aux instruments dérivés et les dettes.

Les emprunts et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). A titre d'exemple les commissions de crédit sont déduites du montant initial de la dette, puis réintégrées période après période selon le calcul du TIE, la contrepartie de ces réintégrations étant comptabilisée en résultat.

Les titres de participations non consolidés sont comptabilisés à leur juste valeur conformément à la norme IAS 39. En première approche, le coût historique des titres à été retenu comme juste valeur.

Les emprunts OBSAR et OCEANE sont considérés comme des instruments financiers composés. Les BSAR et OCEANE ont été comptabilisés comme des composantes des capitaux propres. Les composantes dettes ont été comptabilisées en emprunt obligataire pour les valeurs actuelles des flux futurs de la dette, au taux d'intérêt effectif.

Créances : Les créances sont valorisées en valeur nominale. Elles sont dépréciées sur la base d'une analyse au cas par cas par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Ce risque est apprécié en tenant compte des assurances crédit éventuellement souscrites.

9.5.2.12. Rachat d'instruments de capitaux propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

9.5.2.13. Paiements fondés sur actions au profit du personnel

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » à l'ensemble de ses plans d'options sur actions à compter de celui mis en place le 7 novembre 2002, conformément aux prescriptions de la norme.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice, de la probabilité de réalisation des conditions d'exercice de l'option, de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risque sur la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte de la volatilité observée sur le marché de l'action et de l'OBSAR QUANTEL,
- la durée moyenne de détention est déterminée sur la durée du plan concerné,
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux zéro coupon des obligations d'Etat de maturité correspondant à la maturité des options à la date d'attribution,
- aucun dividende n'est anticipé sur la base de l'historique des distributions du Groupe.

9.5.2.14. Avantages du personnel

Régimes à prestations définies et autres avantages à long terme

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont inscrites au passif non courant du bilan consolidé, pour la partie non exigible. Elles sont évaluées conformément à la norme IAS 19. Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la méthode dite du « corridor », option prévue par la norme IAS19.

Les engagements de fin de carrière correspondent aux indemnités de départ perçues par les salariés français du Groupe QUANTEL, en fonction de leur rémunération et de leur ancienneté.

Les engagements liés à cette catégorie d'avantages au personnel font l'objet d'une évaluation actuarielle à la clôture de chaque exercice. Les provisions sont comptabilisées en passif non courant. Les éléments suivants sont comptabilisés au compte de résultat en charges ou en produits : le coût des services de l'exercice, le coût financier, le rendement attendu des actifs du régime et des droits à remboursement, les profits et pertes actuarielles, le coût des services passés (en cas de modification de régime) reconnus dans l'exercice, et l'effet de toute réduction ou liquidation de régime.

Ces droits sont calculés en prenant en compte l'âge et l'ancienneté du personnel, le taux de rotation moyen, les probabilités de mortalité et de maintien dans le Groupe jusqu'à l'âge de départ à la retraite, ainsi qu'un coefficient d'évolution des rémunérations et un taux d'actualisation.

9.5.2.15. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées, conformément à la norme IAS 37, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées.

9.5.2.16. Garantie

Les produits vendus par le Groupe bénéficient d'une garantie couvrant les frais de réparation éventuels pendant des durées variant de un à trois ans. Une provision est établie, au moment de la vente des produits concernés, pour couvrir le coût estimé de cette garantie.

9.5.2.17. Produits de l'activité ordinaire

Les revenus sont constitués par les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe. Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens. Pour les transactions ne comprenant que des services, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus. Pour le chiffre d'affaires et les résultats relatifs aux contrats de prestation de services, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement. Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée.

L'application des normes IFRS n'a entraîné aucun retraitement.

9.5.2.18. Subventions

Les subventions d'investissement reçues par le Groupe sont comptabilisées en « Produits Constatés d'Avance » et reprises dans le compte de résultat au même rythme que les amortissements relatifs aux immobilisations qu'elles ont contribuées à financer.

9.5.2.19. Impôts différés

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés.

Conformément à la norme IAS 12 le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévision de résultats fiscaux futurs ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementation fiscale) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de la clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

9.5.2.20. Information sectorielle

L'information sectorielle est basée sur l'organisation interne du Groupe, ainsi que sur la source et la nature principale des risques et de la rentabilité du Groupe. Le premier niveau de l'information sectorielle qui découle de ce principe est constitué par les secteurs géographiques sur la base de l'implantation des actifs (sociétés françaises, sociétés allemandes et sociétés américaines). Le second niveau de l'information sectoriel est constitué par les activités : l'activité scientifique et industrielle et l'activité médicale.

Chaque niveau est découpé par secteurs, un secteur étant une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits et services liés, soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs. L'information sectorielle complète est présentée au paragraphe 9.5.4.2.

9.5.2.21. *Résultat par action*

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

9.5.2.22. *Normes et interprétations publiées mais non applicables*

Aucune des nouvelles normes et interprétations obligatoires à compter de 2008 n'a fait l'objet d'une application anticipée.

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces normes et interprétations sur les résultats consolidés, la situation financière, la variation de trésorerie et le contenu des annexes aux comptes est en cours. Nous n'anticipons pas, à ce stade de notre réflexion, d'impact matériel pour le Groupe.

9.5.3. Informations relatives aux postes de bilan

9.5.3.1. *Actifs non courants*

9.5.3.1.1. Tableau des goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes et amortissements / perte de valeur) en K€

Immobilisations	Valeur brute 31/12/2006	Ecart de conversion	Acquisition de l'exercice	Sorties de l'exercice	Variation de périmètre	Valeur brute 31/12/2007
Goodwill (*1)	2 326	-726			1 522	3 123
Total des goodwill	2 326	-726	-	-	1 522	3 123
Frais de développement	16 368	-429	3 855	99	781	20 476
Autres immobilisations incorporelles	1 162	-22		11	715	1 845
Total des immobilisations incorporelles	17 531	-451	3 855	110	1496	22 322
Terrain	996					996
Constructions	2 039		5			2 044
Inst. agenc. am. construction	1 883		2			1 885
Matériel industriel	4 161	-229	457	199	2 360	6 551
Inst. générales, agenc. am.	214		42		535	791
Matériel de transport	21					21
Mobilier et mobilier de bureau	749	-3	32		267	1 045
Immobilisations en cours	84		99			183
Total des immobilisations corporelles	10 147	-232	638	199	3 162	13 516
Titres de participation	1 071					1 071
Dépôts et cautionnements	143		10	6	14	161
Total des immobilisations financières	1 214	-	10	6	14	1 232
Total général	31 218	-1 409	4 504	315	6 194	40 192

(*1) Le goodwill correspond :

- au goodwill de BIG SKY LASER. Il figure déjà dans les comptes de la société américaine et fait donc l'objet d'un test d'impairment basé sur la méthode des cash flow actualisés. Ces calculs sont utilisés au niveau du Groupe pour évaluer les éventuelles dépréciations ;

- au goodwill de la société C2J ELECTRONIQUE acquise en novembre 2004 ;

- au goodwill de la société WAVELIGHT AESTHETIC GmbH (+1 522 K€) acquise en septembre 2007 ;

- la variation de périmètre concerne l'acquisition de WAVELIGHT AESTHETIC GmbH.

Le goodwill généré lors de l'acquisition de la société DERMOPTICS a été enregistré en frais de développement pour un montant de 312 K€.

Amortissements ou perte de valeur	Valeur 31/12/2006	Ecart de conversion	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Valeur 31/12/2007
Frais de développement	7 459	-250	2 155	3	39	9 401
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	408	-12	48	11	105	538
Total des immobilisations incorporelles	7 867	-262	2 203	13	144	9 939
Constructions	66		85			151
Inst. agenc. am. constructions	157		189			345
Matériel industriel	3 060	-165	385	90	1 578	4 768
Inst. générales, agenc. am.	158		133		53	344
Matériel de transport	21					21
Mobilier et mobilier de bureau	577		73	1	99	748
Total des immobilisations corporelles	4 039	-165	865	91	1 730	6 377
Total général	11 906	-428	3 068	104	1 874	16 316

L'impact de la variation du dollar se retrouve au niveau des écarts de conversion en K€.

Goodwill net au 31/12/2006	2 326
Ecart de conversion	-726
Variation de périmètre	1 522
Goodwill net au 31/12/2007	3 123
Détail du goodwill net au 31/12/2007	
BSLI	1 199
WaveLight	401
C2J Electronique	1 522
Total	3 123

9.5.3.1.2. Immobilisations nettes par pays en K€

	France	Allemagne	Etats Unis	Total 31/12/2007	Total 31/12/2006
Immobilisations incorporelles	11 696	891	2 919	15 506	11 990
Immobilisations corporelles	6 208	340	589	7 138	6 108
Immobilisations financières	1 231		1	1 232	1 214
Total	19 134	1 231	3 509	23 876	19 312

9.5.3.1.3. Autres actifs financiers en K€

	2007	2006
Autres immobilisations financières	1 071	1 071
Dépôts et cautionnements	161	143
Total	1 232	1 214

Les autres titres immobilisés à l'actif du bilan représentent les titres de la société MEDSURGE ADVANCES pour 671 K€, les titres de la société GIAC pour 15 K€ et les titres FEMLIGHT pour 385 K€.

Les participations dans les sociétés MEDSURGE ADVANCES et GIAC sont inférieures ou égales à 5%.

La société FEMLIGHT n'est pas consolidée car la participation de QUANTEL est inférieure à 20% et que la société est contrôlée par ses fondateurs.

9.5.3.1.4. Créance d'impôt en K€

	Montant brut 31/12/2007	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de 5 ans	Montant brut 31/12/2006
Crédit impôt recherche	4 354	827	3 527	3 099
Crédit impôt apprentissage	10	10		13
IFA	62	62		38
Total	4 427	899	3 527	3 150

9.5.3.2. Actifs courants

9.5.3.2.1. Stocks et en cours en K€

	2007 net	2006 net
Matières premières et consommables	6 512	6 370
Travaux en cours	2 304	1 991
Produits finis	1 016	1 449
Marchandises	6 881	4 795
Total	16 712	14 606

9.5.3.2.2. Créances clients et autres débiteurs en K€

	Montant Brut 2007	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux ou litigieux	393	393		
Autres créances clients	14 432	14 432		
Total clients	14 825	14 825		
Avances et acomptes versés sur commandes	228	228		
Personnel et comptes rattachés	39	39		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	46	46		
Créance d'impôt	4 427	899	3 527	
Taxe sur la valeur ajoutée	575	575		
Autre impôts, taxes et vers. as.	50	50		
Débiteurs divers	551	551		
Autres débiteurs	5 915	2 388	3 527	
Provision autres débiteurs	27	27		
Total autres débiteurs	5 942	2 415	3 527	
Charges constatées d'avance	572	572		
Total clients et autres débiteurs	21 339	17 811	3 527	-

	Montant Brut 2006	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux ou litigieux	333	333		
Autres créances clients	8 154	8 154		
Total clients	8 486	8 486		
Avances et acomptes versés sur commandes	153	153		
Personnel et comptes rattachés	26	26		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55	55		
Créance d'impôt	3 260	308	2 952	
Taxe sur la valeur ajoutée	660	660		
Débiteurs divers	569	569		
Autres débiteurs	4 723	1 771	2 952	
Provisions autres débiteurs	481	481		
Total autres débiteurs	5 204	2 252		
Charges constatées d'avance	372	372		
Total clients et autres débiteurs	14 062	11 111	2 952	-

Les antériorités des créances clients au 31 décembre sont les suivantes (en K€) :

	Montant brut 31/12/2007	Dépréciation 31/12/2007	Montant brut 31/12/2006	Dépréciation 31/12/2006
Créances non échues	10 622		5 808	
Créances échues 0 à 30 jours	1 534		723	
Créances échues 31 à 120 jours	1 172		787	
Créances échues 121 à 1 an	800	37	663	111
Créances échues supérieures à 1 an	697	356	505	222
Total	14 825	393	8 486	333

Dépréciations en K€

Nature des dépréciations	Montant début de l'exercice	Ecart de conversion	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Variation de périmètre	Montant fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				100	100	0
Stocks et en cours	837	-6	821	549	1 064	2 167
Comptes clients	333	-12	255	223	41	393
Autres débiteurs	481			454		27
Total dépréciations	1 651	-18	1 076	1 326	1 205	2 587

9.5.3.2.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2007, la trésorerie dont dispose le Groupe comprend les éléments suivants en K€ :

Valeurs mobilières de placement	1
Disponibilités	7 899
Total	7 900

9.5.3.3. Capitaux propres

9.5.3.3.1. Composition du capital

En nombre d'actions	
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier 2007	2 315 402
Augmentation de capital	118 720
BSAR exercés	204
options de souscriptions exercées	8 000
Nombre d'actions au 31 décembre 2007	2 442 326

Au 31 décembre 2007, ces 2 442 326 actions de 3 € chacune sont entièrement libérées, et représentent un capital de 7 326 978 € ; Elles sont détenues au 31 décembre 2007 par :

Détail	%
Sté Eurodyne	19,45%
A. de Salaberry	1,86%
Cadres du Groupe	1,37%
Turenne Capital	11,1%
Natexis Equity Management	6,47%
Banque de Vizille	6,96%
Public	52,78%

Information sur les options de souscriptions

	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8	Plan 9	BSAR
Date AG	20/06/2000	05/06/2003	05/06/2003	05/06/2003	05/06/2003	21/06/2006	05/06/2003
Date CA	04/10/2002	09/06/2004	18/03/2005	22/03/2006	06/10/2006	29/03/07	07/10/2003
Nb total d'actions pouvant être souscrites	15 000	43 400	39 000	28 000	4 000	40 000	322 800
Dont :							
Par les mandataires sociaux	2 100	4 000	6 000	4 000	-	2 000	236 884
Par les dix premiers attributaires salariés	9 300	39 400	25 000	24 000	4 000	16 000	
Point de départ de l'exercice des options	04/10/2002	10/06/2005	19/03/2006	23/03/2007	07/10/2007	29/03/2008	23/10/2003
Date d'expiration	03/10/2007	09/06/2009	18/03/2010	22/03/2011	02/10/2011	29/03/2012	23/10/2008
Prix de souscription	3,67 €	8,37 €	15,52 €	21,68	22,30€	22,67	7,60 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/07	13 200	7 800			0		158 510
Options annulées au 31/12/07	1 800	2 850	4 000	2 000	0	900	-
Options restantes	0	32 750	35 000	26 000	4 000	39 100	164 290

9.5.3.3.2. Ecart de conversion

L'écart de conversion consolidé est négatif de (3 003) K€ au 31 décembre 2007.

Cet écart de conversion consolidé résulte principalement et mécaniquement de la baisse du dollar par rapport au taux historique appliqué lors de la prise de participation du Groupe dans les filiales américaines en juillet 1998.

La variation de ce poste sur l'année entraîne une diminution de 1 270 K€ des fonds propres du Groupe, dû à l'évolution de la parité dollar/euro sur la période.

Taux de change

Bilan taux de clôture		Résultat taux moyen		Variation	
2007	2006	2007	2006	Bilan	Résultat
1,4721	1,317	1,3797	1,251933	0,1551	0,127767

9.5.3.4. Passifs non courants

9.5.3.4.1. Passifs financiers en K€

<i>Etat des passifs financiers</i>	<i>Montant brut 2007</i>	<i>A plus d'un an et moins de 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>	<i>Montant brut 2006</i>
OBSAR				555
OCEANE (*)	6 872		6 872	
Autres emprunts (**)	11 589	8 697	2 892	12 464
Crédits vendeurs (***)				172
Total passifs financiers	18 461	8 697	9 764	13 191

(*) Emission d'Océane liée à l'acquisition de WAVELIGHT AESTHETIC GmbH - voir paragraphe 9.5.1 « Faits caractéristiques de l'exercice ».

(**) Un nouvel emprunt de 1.2 M€ a été souscrit par Quantel Medical en 2007.

(***) Ce poste représente le solde des crédits vendeurs liés à l'acquisition de la société C2J ELECTRONIQUE pour un montant de 172 K€.

9.5.3.4.2. Autres en K€

	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Indemnités départ à la retraite	622	505
Impôt différé passif	462	308

	<i>Montant début de l'exercice</i>	<i>Ecart de conversion</i>	<i>Augmentations dotations</i>	<i>Diminutions reprises</i>	<i>Variation de périmètre</i>	<i>Montant fin de période</i>
Indemnités départ à la retraite	505			77	194	622
Impôt différé passif	308	45	199			462
Total	813	45	199	77	194	1 084

9.5.3.5. Passifs courants

9.5.3.5.1. Provisions en K€

	<i>Montant début de l'exercice</i>	<i>Ecart de conversion</i>	<i>Augmentations dotations</i>	<i>Diminutions reprises</i>	<i>Variation de périmètre</i>	<i>Montant fin de période</i>
Provisions courantes						
Garanties données aux clients	286	-16	112	148	134	368
Autres provisions pour charges	56		35	273	269	87
Indemnités départ à la retraite	7		42	1	67	116
Total	349	-16	189	422	470	571

Toutes les reprises de provisions ont été consommées.

Les provisions et les reprises de provisions prises individuellement n'ont pas un montant significatif.

9.5.3.5.2. Passifs financiers en K€

<i>Etat des passifs financiers</i>	<i>A moins d'un an 31/12/2007</i>	<i>A moins d'un an 31/12/2006</i>
OBSAR	602	613
Autres emprunts	2 480	2 236
Concours bancaires	8 791	3 703
Crédits vendeurs (*)	2 065	728
Codex		
Total passifs financiers	13 938	7 281

(*) Ce poste représente le solde des crédits vendeurs liés aux acquisitions de :

- la société PACIFIC LASER pour un montant de 85 K€ ;
- la société WAVELIGHT AESTHETIC GmbH pour un montant de 1 600 K€ ;
- la société C2J ELECTRONIQUE pour un montant de 180 K€ ;
- une technologie laser à fibres pour un montant de 200 K€.

9.5.3.5.3. Dettes diverses en K€

<i>Etat des dettes diverses</i>	<i>31/12/2007</i>	<i>31/12/2006</i>
Avances clients	1 964	868
Personnel	2 834	2 463
Impôts et taxes	758	236
Dettes sur immobilisations	86	15
Clients avoir à établir	744	565
Produits constatés d'avance	29	58
Autres dettes diverses	259	243
Total dettes diverses	6 677	4 448

9.5.4. Notes sur le compte de résultat

9.5.4.1. Chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires en K€

	2007	2006
Ventes France	9 401	6 846
Ventes Export	32 712	34 582
Total chiffre d'affaires	42 113	41 428

Répartition des ventes export par pays de destination en K€

Pays	2007	% du CA export	2006	% du CA export
Etats-Unis	8 889	27%	12 719	37%
Corée	3 219	10%	2 365	7%
Allemagne	1 858	6%	1 369	4%
Chine	1 768	5%	1 603	5%
Israël	1 512	5%	1 415	4%
Autres pays	15 464	47%	15 111	44%
Total	32 712	100%	34 582	100%

9.5.4.2. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de rentabilité.

Information primaire par zone géographique en K€

Par secteur géographique au 31/12/2007	France	Allemagne	USA	Inter segment	Total
Chiffre d'affaires	41 428	2 385	13 941	-15 482	42 113
Résultat opérationnel	-2 615	-13	-367		-2 995
Charges financières nettes	-1 081	-80	-217		-1 378
Badwill	946				946
Impôts	-39		-205		-244
Résultat net	-2 790	-93	-789		-3 671
Actifs des secteurs	74 277	9 737	20 324	-34 931	69 407
Passifs des secteurs	74 277	9 737	19 861	-34 931	68 944
Investissements en immobilisations	31 173	1 623	8 807		41 603
Amortissements des immobilisations	12 038	391	5 299		17 728
Dépréciations des immobilisations	100				100

Par secteur géographique au 31/12/2006	France	Allemagne	USA	Inter segment	Total
Chiffre d'affaires	41 990	112	18 075	-18 749	41 428
Résultat opérationnel	1 796	-158	1 325		2 962
Charges financières nettes	-399	-8	-126	127	-405
Impôts	-38		-416		-453
Résultat net	1 359	-166	784		2 104
Actifs des secteurs	57 392	175	21 657	-24 004	55 220
Passifs des secteurs	57 392	175	21 348	-24 004	54 912
Investissements en immobilisations	23 397		9 397		32 795
Amortissements des immobilisations	8 221		5 262		13 483
Dépréciations des immobilisations					

Nota : les activités du Groupe étant très imbriquées, la rentabilité des 3 secteurs dépend fortement des prix de cession convenus entre les entités.

Informations secondaires par lignes de produits en K€

Chiffre d'affaires	France	Allemagne	USA	Total
Au 31/12/2006				
Scientifique et industriel	12 508		7 898	20 406
Médical	14 292	112	6 618	21 022
Total	26 800	112	14 516	41 428
Au 31/12/2007				
Scientifique et industriel	18 138		6 295	24 433
Médical	12 657	2 450	2 572	17 680
Total	30 795	2 450	8 868	42 113

9.5.4.3. Frais de développement

Le montant des frais de développement au 31 décembre s'élève à 6 626 K€ et se ventile comme suit :

<i>Frais de R & D</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Frais de développement immobilisés	3 855	3 924
R & D sur contrats	1 843	2 024
R & D passés en charges	928	350
Total dépenses de R&D	6 626	6 298
Amortissements de la période	2156	1 444

Les frais de développement immobilisés se décomposent en :

	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Achats	659	981
Frais de personnel	3 096	2 872
Autres charges	100	71
Total	3 855	3 924

Ils ont été déduits des charges correspondantes.

9.5.4.4. Personnel

<i>Effectif moyen</i>	<i>31/12/2007</i>	<i>31/12/2006</i>
France/Europe	272	228
USA	76	68
Total	348	296

9.5.4.5. Provisions en K€

<i>Provisions</i>	<i>Augment. dotations</i>	<i>Reprises conso.</i>	<i>Reprises non conso.</i>	<i>Solde</i>
Travaux restant à effectuer sur affaires	4	16		-11
Garanties données aux clients	112	148		-36
Indemnités départ à la retraite	42	78		-36
Médaille du travail		111		-111
Litiges (*)	30	40		-10
Restructuration		61		-61
Immobilisations corporelles		100		-100
Stocks et en cours	821	549		272
Comptes clients	255	223		32
Divers		8		-8
Total provisions	1 264	1 334		-70
Transferts de charges		343		-343
Total du compte provisions	-	1 677	-	-413

(*) Un litige oppose la société à un ancien dirigeant dont le risque a été évalué à 30 K€.

9.5.4.6. Autres produits et autres charges en K€

	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Crédit impôt recherche	887	1 360
Crédit impôt apprentissage	9	13
Perte sur créance irrécouvrable	-58	
Redevances	-115	
Divers	-132	-21
Total	591	1 352

9.5.4.7. Locations en K€

<i>Locations simples</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>Années suivantes</i>	<i>Total</i>
Locations immobilières	476	221	935	1 632
Location matériel de bureau	204	173	155	532
Location véhicules	180	173	237	590
Total	860	567	1 327	2 754
Locations en crédit bail	533	564	4 918	6 015

9.5.4.8. *Autres produits et charges financières en K€*

	2007	2006
Différences de change	-425	-305
Produits financiers de participation		275
Divers	4	
Total	-421	-30

9.5.4.9. *Badwill*

	2007
Badwill PACIFIC LASER	946
Total	946

L'entrée de la société PACIFIC LASER dans le Groupe QUANTEL a engendré une augmentation des actifs de 4,93 M€ et des passifs de 2,22 M€. Compte tenu du prix d'acquisition de 1.75 M€, cette entrée a généré un badwill de 0,95 M€ enregistré en produit financier. (cf. Paragraphe 9.5.1 - « Faits caractéristiques de l'exercice »).

9.5.4.10. *Impôts en K€*

	2007	2006
Impôts sur les bénéfices	45	325
Impôts différés d'exploitation	199	128
Total	244	453

9.5.4.11. *Situation fiscale - Impôts différés en K€*

Présentation de la décomposition de l'impôt sur les bénéfices

<i>Sociétés intégrées</i>	2007	2006
Total impôts sur les bénéfices dus	-850	-1 048
Total impôts sur les bénéfices différés	199	128
Total	-651	-920

Les conditions de constatation des actifs d'impôts différés étant respectées, le Groupe active les différences temporaires déductibles de son sous-groupe BSLI, et comptabilise ainsi une charge d'impôt différé de 199 K€.

QMInc restant quant à elle déficitaire, ses déficits fiscaux sont neutralisés en consolidation.

Le groupe fiscal français est déficitaire et, par conséquent, n'impute pas ses déficits fiscaux. La charge d'impôt constatée correspond à la perte d'IFA sur 2005 (39 K€).

WAVELIGHT AESTHETIC GmbH et WAVELIGHT AESTHETIC Inc sont bénéficiaires mais ne payent pas d'impôt par imputation des déficits fiscaux.

Tableau des taux

	France	BSLI (1)	QMI	WL	WLI
Taux légal	33,33%	40,75%	21,75%	45,5%	34%
Taux appliqué y compris sur les impôts différés	0%	40,75%	0%	0%	0%

La preuve de l'impôt en K€

Elle consiste à effectuer le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable de l'exercice et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante sur la base des textes fiscaux en vigueur.

Résultat comptable		-4 322
Impôt théorique au taux de 34,33%		1 441
Impact du différentiel de taux des filiales étrangères		-166
Différences liées aux écritures de conso		-414
Différence base fiscale		261
Variation de périmètre		174
Déficits de l'exercice non comptabilisés		-2 591
Déficits imputées		1 097
Déficits créés		
IFA et autres		-45
Crédit impôt recherche et Crédit impôt apprentissage		895
Total		651

Suivi des impôts différés en K€

Ouverture	-308
Différence de change	45
Variation de résultat	-199
Clôture	-462

Suivi des déficits non comptabilisés en K€

Sociétés intégrées	
Ouverture	2 249
Variation de périmètre	1 509
Différence de change	-54
Utilisation déficit	-774
Création déficit	2 582
Solde	5 511
Déficit base à 33,33%	5 023
Déficit base à 34%	21
Déficit base à 29,35% (*)	144
Déficit base à 21,75%	323
Total	5 511

(*) Le taux d'imposition retenu dans ce tableau pour estimer les créances d'impôts à venir liées aux déficits fiscaux imputables sur les bénéfices futurs est le taux d'impôt attendu. Concernant WAVELIGHT AESTHETIC GmbH, ce taux est de 29.35% à compter de 2008.

La Société QUANTEL, tête de Groupe, intègre fiscalement la société QUANTEL MEDICAL depuis 2001, la société ATLAS LASERS depuis l'exercice 2003 et la société C2J ELECTRONIQUE est intégrée fiscalement à partir de l'exercice 2005.

En France, le groupe fiscal ayant comme tête de Groupe la société QUANTEL, dispose au 31/12/2007 de 11 645 K€ de déficits, soit 3 882 K€ d'impôts. Concernant PACIFIC LASER, les déficits au 31/12/2007 s'élèvent à 2 791 K€, soit 930 K€ d'impôts. Ces déficits ne sont pas activés.

Aux Etats-Unis, QMInc dispose au 31/12/2007 en social d'un crédit d'impôt de 602 K\$ correspondant à des reports déficitaires pour un montant de 476 K\$ reportables sur 20 ans et à des impôts différés actifs pour 126 K\$. Ce crédit n'a pas été activé en raison de sa position fiscale déficitaire.

En Allemagne, les déficits reportables de WAVELIGHT AESTHETIC GmbH s'élèvent à 490 K€, soit 144 K€ d'impôts.

9.5.4.12. Résultat par action

Résultat par action	2007	2006
Numérateur		
Résultat net	-3 671	2 104
Dénominateur		
Nombre d'actions ordinaires	2 442 326	2 315 402
Options non exercées	97 750	80 200
BSAR	164 290	164 494
Océane	295 953	
Total des actions pour le calcul dilué par action	3 000 319	2 560 096
Résultat de base par action	-1,50	0,91

9.5.5. Autres informations

9.5.5.1. *Endettement net en K€*

	31/12/2006	Augmentation	Diminution	31/12/2007
OBSAR	1 168		566	602
Océane		6 872		6 872
Autres emprunts	14 701	1 200	1 832	14 069
Concours bancaires	3 703	5 088		8 791
Crédits vendeurs	900	1 685	520	2 065
Total emprunts et passifs financiers	20 472	14 846	2 919	32 399
Autres passifs financiers	243	150	134	259
Total passifs financiers	20 715	14 996	3 053	32 658
Trésorerie active	8 054			7 900
Endettement net total	12 661	-	-	24 758

<i>Etat des emprunts et passifs financiers par monnaie étrangère</i>	K€	K\$
OBSAR	602	
Océane	6 872	
Autres emprunts	14 051	26
Concours bancaires	7 423	2 014
Crédits vendeurs	2 065	
Total emprunts et passifs financiers	31 013	2 041

L'endettement bancaire est de 14 744 K€ à taux fixe et de 15 590 K€ à taux variable. A fin 2006, il était de 8 216 K€ à taux fixe et de 11 356 K€ à taux variable.

Hormis les OBSAR dont les ratios sont précisés ci-dessous, les différents prêts suivent les covenants d'usage dans ce type de financement.

Les OBSAR deviendront exigibles, en cas de défaut de l'émetteur ou de l'une de ses filiales importantes ou si le Groupe ne respectait plus l'un des engagements suivants :

- maintenir le rapport de son endettement financier net sur sa situation nette consolidée inférieur à 1;
- maintenir le rapport de son endettement financier net sur cash flow inférieur à 4.

Il n'existe pas d'instruments financiers inscrits au bilan dont la valeur de marché est différente des valeurs comptables.

Les concours bancaires sont constitués de :

Crédits bancaires à court terme	3 172 K€
Découverts bancaires	5 620 K€
Total	8 791 K€

Les disponibilités sont constituées de :

Valeurs mobilières de placement	1 K€
Disponibilités	7 899 K€
Total	7 900 K€
La position de trésorerie nette est de	-891 K€

9.5.5.2. *Faits exceptionnels et litiges*

La filiale américaine BSLT fabrique un produit médical, le Prolite, selon un accord de collaboration signé en 1999 avec la société suédoise MBC. En ne respectant pas ses obligations, la société MBC a rompu cet accord et BSLT a mis en jeu la procédure d'arbitrage devant la Chambre Internationale de Commerce prévue au contrat.

BSLT qui souhaite obtenir la reconnaissance de la rupture de contrat et d'éventuels dommages et intérêts considère que cette procédure ne présente pas de risques financiers pour le Groupe.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres faits exceptionnels ou litiges pouvant avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une influence significative sur l'activité, les résultats, la structure financière ou le patrimoine de la Société et de ses filiales.

9.5.5.3. Opérations intervenues après la clôture

Depuis la clôture de l'exercice, 6 000 BSAR ont été exercés représentant une augmentation de capital totale de 18K€.

La société DERMOPTICS a été dissoute le 27 février 2008 par transmission universelle de patrimoine à la société QUANTEL sans qu'il y ait lieu de liquidation.

Les sociétés WAVELIGHT AESTHETIC GmbH, Big Sky Laser et PACIFIC LASER ont changé de dénomination en 2008, elles s'appellent désormais QUANTEL DERMA, QUANTEL USA et QUANTEL LASER DIODES.

9.5.5.4. Principaux flux intra Groupe

- Production de lasers et réalisation d'études de la société QUANTEL pour les sociétés Quantel Médical, DERMOPTICS et BSLT.
- Production de lasers de la Société BSLT pour les Sociétés QUANTEL, Quantel Médical et QMI.
- Production de lasers et réalisation d'études de la société C2J ELECTRONIQUE pour les sociétés QUANTEL et Quantel Médical.
- Production de diodes lasers de la Société PACIFIC LASER pour les sociétés BSLT et QUANTEL.
- Octroi d'avance de trésorerie sous forme d'un compte courant rémunéré à 4% à QUANTEL Médical.
- Octroi d'avance de trésorerie sous forme d'un compte courant rémunéré à 4% à Atlas Lasers.
- Octroi d'avance de trésorerie sous forme d'un compte courant rémunéré à 4% à DERMOPTICS.
- Octroi d'avance de trésorerie sous forme d'un compte courant rémunéré à 4% à PACIFIC LASER.
- Octroi d'avance de trésorerie à la filiale BSLI rémunérée au taux de 5,48%.
- Détachement de personnel de la société QUANTEL à la filiale Quantel Médical.
- Contribution aux frais de cotation sur le marché et de managements fees.
- Facturation à BSLT d'une redevance de marque.
- Facturation de la Société DERMOPTICS à QUANTEL d'une redevance.

9.5.5.5. Risque de change

Les ventes du Groupe sont réalisées pour l'essentiel dans la monnaie du pays qui fabrique : euros en France et dollars aux USA. Les flux entre les achats et les ventes étant voisins, le risque de change est minime. Par contre, BIG SKY LASER se finance en dollars pour la partie non couverte par des avances de la société mère QUANTEL et le Groupe supporte un risque de change sur les créances et dettes de BIG SKY LASER.

Compte tenu de ce qui précède, le Groupe n'a pas mis en place de couverture de change. Dans l'hypothèse d'une augmentation (diminution) du cours du dollar exprimé en Euros de 1% en 2007, le chiffre d'affaires consolidé aurait augmenté (diminué) de 0,34% et le résultat net de 0,21%.

9.5.5.6. Risque de taux

Les emprunts bancaires contractés par le Groupe sont généralement assortis d'un taux indexé sur les taux de marché. En ce qui concerne les dettes financières, le taux moyen consolidé ressort à 3,89%. Une augmentation (diminution) des taux d'intérêts de 1% aurait entraîné une diminution (augmentation) du résultat net de 8,55% au 31/12/07.

9.5.5.7. Risque de liquidité

Au 31/12/2007, le Groupe disposait d'une trésorerie nette de -0.9 M€ et de lignes de crédit non utilisées d'un montant supérieur à 1.9 M€.

Les autres éléments relatifs à l'endettement du Groupe sont décrits aux paragraphes 9.5.3.4.1.et 9.5.3.5.2 et 9.5.5.1.

Si le développement des activités des sociétés du Groupe nécessitait des liquidités importantes auxquelles le Groupe ne pourrait faire face, il pourrait être nécessaire de faire appel à des sources de financement supplémentaires dans la mesure où l'utilisation accrue de sa trésorerie pour financer ses investissements pourrait laisser le Groupe sans fonds suffisants pour financer son exploitation.

9.5.5.8. Assurances

Les différentes sociétés du Groupe sont couvertes par les assurances nécessaires à une bonne couverture des risques :

- assurances pertes d'exploitation permettant aux sociétés de redémarrer dans de bonnes dispositions après un sinistre majeur,
- assurances responsabilité civile couvrant en particulier les risques utilisateurs,
- assurances standard pour les autres risques : vol, incendie, transport etc.

Le montant global cumulé des risques couverts en responsabilité civile s'élève à 33 M€.

Le montant global cumulé des risques couverts pour la partie immobilisations et pertes d'exploitation s'élève à 57 M€.

Au total les primes d'assurances payées par le Groupe représentent : 398 K€.

Ces couvertures sont gérées de manière indépendante par chacune des sociétés du Groupe.

9.5.5.9. Engagements hors bilan

Cautions sur marchés données : 224 K€

Cautions reçues : néant

Billets à ordre : 305 K€

Cession en garantie de créances professionnelles : 1 727 K€

Le fonds de commerce de la Société QUANTEL a été nanti :

- au 1er rang au profit des porteurs des OBSAR ;
- au 2ème rang au profit de l'emprunt GIAC.

9.5.5.10. Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance se décompose comme suit :

Conseil d'administration : 30 K€

Direction Générale : 270 K€

CHAPITRE 10. COMPTES SOCIAUX DE QUANTEL AU TITRE DE L'EXERCICE 2007

10.1. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2007 (EN K€)

<i>SA QUANTEL Actif</i>	<i>2007 brut</i>	<i>2007 amort & prov</i>	<i>2007 net</i>	<i>2006 net</i>
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Concessions, Brevets, Droits similaires	663	63	600	601
Autres Immobilisations incorporelles	207	202	4	19
<i>Sous-total</i>	869	265	604	620
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Instal. Technique, Matériel & Outillage	2 011	1 528	482	423
Autres mobilisations corporelles	692	445	247	228
<i>Sous-total</i>	2 702	1 973	729	651
<u>Immobilisations financières</u>				
Participations	18 412		18 412	16 482
Créances rattachées à des participations	858		858	959
Autres immobilisations financières	118		118	112
<i>Sous-total</i>	19 389		19 389	17 553
<i>Total de l'actif immobilisé</i>	22 961	2 238	20 722	18 824
Stock et en-cours				
Matières premières et consommables	1 711	115	1 596	1 826
Travaux en cours	2 314	283	2 031	2 131
Produits Finis	512		512	707
Marchandises	229		229	336
<i>Sous total</i>	4 766	398	4 367	4 999
Avances & acomptes versés / Cdes	465		465	272
Créances d'exploitation				
Créances clients & comptes rattachés	7 991	1	7 990	5 834
Autres créances	10 411		10 411	5 552
<i>Sous-total</i>	18 402	1	18 400	11 386
<i>Total de l'actif circulant</i>	23 633	400	23 233	16 658
Disponibilités	4 642		4 642	5 459
Charges constatées d'avance	269		269	86
Charges à répartir sur plusieurs exercices	237		237	
Ecarts de conversion Actif	505		505	387
Total de l'actif	52 247	2 638	49 609	41 414

SA QUANTEL Passif	2007	2006
<u>Capitaux propres et réserves</u>		
Capital	7 327	6 946
Primes d'émission, d'apport et de fusion	17 512	14 965
Réserve légale	240	240
Réserves pour plus-values à long terme	90	90
Autres réserves	62	62
Report à nouveau	-21	94
Résultat de l'exercice	-3 081	-115
Provisions réglementées	4	
Total capitaux propres et réserves	22 134	22 283
<u>Autres fonds propres</u>		
Avances conditionnées		
Total fonds propres	22 134	22 283
<u>Provision pour risques et charges</u>		
Provisions pour risques	651	504
Provisions pour charges	2	19
Total provisions	654	522
<u>Dettes financières</u>		
Autres emprunts obligataires	8 308	1 227
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	11 277	10 783
Emprunts et dettes financières divers	258	550
Autres dettes financières		
Total dettes financières	19 843	12 559
<u>Acomptes reçus sur commandes</u>		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 467	3 044
Dettes fiscales et sociales	2 152	1 574
Autres dettes	388	564
Total autres dettes	5 007	5 182
Produits constatés d'avance	10	30
Ecart de conversion Passif	22	14
Total passif	49 609	41 414

10.2. COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)

SA QUANTEL - Compte de résultat au 31 décembre	2007	2006
Produits d'exploitation		
Montant net du Chiffre d'affaires	20 220	20 728
Production stockée	-186	343
Production immobilisée	32	
Subventions d'exploitation	86	126
Reprise sur amortissements & provisions-Transferts de charges	336	532
Autres produits	132	72
Total des produits d'exploitation	20 620	21 800
Charges d'exploitation		
Achats de matières premières	8 942	10 271
Variation de stocks	339	-660
Autres achats et charges externes	4 763	4 075
Impôts, taxes et versements assimilés	495	493
Salaires et traitements	6 020	5 611
Charges sociales	2 998	2 788
Dotations aux amortissements	208	192
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions		
- Sur actif circulant	118	20
- Pour risques et charges	67	29
Autres charges	153	21
Total des charges d'exploitation	24 103	22 840
Résultat d'exploitation		
	-3 483	-1 040
Produits financiers	875	755
Charges financières	1 315	844
Résultat financier	-440	-89
Produits Exceptionnels	572	500
Charges Exceptionnelles	461	550
Résultat exceptionnel	112	-51
Impôts sur les bénéfices	-730	-1 064
Total des produits	22 067	23 055
Total des charges	25 149	23 170
Résultat net	-3 081	-115

10.3. PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT (EN K€)

Origines	
Report à nouveau antérieur	-21
Résultat de l'exercice 2007	-3 081
	-3 102
Affectations	
Report à nouveau	-3 081
Report à nouveau après affectation	-3 102

10.4. ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

10.4.1. Faits caractéristiques de l'exercice

- Acquisition le 1^{er} février 2007 de toutes les actions de la société NUVONYX EUROPE qui conçoit et commercialise des diodes lasers.
- Cette société, antérieurement filiale du groupe Thalès, a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 5 M€ et a dégagé, en 2006, un résultat opérationnel voisin de l'équilibre hors provisions exceptionnelles.
- Cette opération a représenté un investissement global d'environ 1,77 M€ dont 18 K€ de frais d'acquisition de titres.
- L'entrée de cette société dans le Groupe QUANTEL a engendré une augmentation des actifs de 4,93 M€, des passifs de 2,22 M€ et la création d'un badwill de 0,95 M€ enregistré en produit financier.

- Une augmentation de capital de 3 M€ par émission de 118.720 actions est intervenue en mars 2007 pour financer cette acquisition. Le prix de souscription a été fixé à 25,27 € par action dont 3 € de valeur nominale et 22,27 € de prime d'émission. Cette augmentation de capital a été réservée à huit investisseurs financiers.
- Acquisition de la société WAVELIGHT AESTHETIC GmbH qui conçoit et commercialise des lasers de Dermatologie/esthétique, par l'intermédiaire de la société Atlas Laser.
- Le prix de l'acquisition comporte une partie fixe, qui s'élève à 4,6 M€, et une partie variable qui dépendra des performances de WAVELIGHT AESTHETIC GmbH pour un montant qui ne dépassera 1,5 M€. Le prix maximum payé par QUANTEL sera de 6,1 M€.
- L'accord prévoit par ailleurs que WAVELIGHTAG continuera à produire pour QUANTEL les produits de dermatologie pendant une période d'1 an à 18 mois. WAVELIGHT AESTHETIC GmbH a réalisé un chiffre d'affaires de 10 M€, en normes comptables allemande, pour le dernier exercice qui s'est achevé le 31 juillet 2007.
- Pour financer cette acquisition, le Conseil d'administration a, dans sa séance du 26 juillet 2007, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2007 (neuvième et dixième résolutions), décidé d'émettre avec appel public à l'épargne, un emprunt constitué d'obligations à option de conversion et/ou échange d'actions nouvelles ou existantes (« OCEANE »). Après fixation des modalités définitives et utilisation de la clause d'extension par le Président du Conseil d'administration, l'émission a porté sur 295 953 OCEANE de 26 € de valeur nominale chacune, pour un montant total de 7 694 778 €.
- Sous réserve d'un remboursement anticipé, ces OCEANE seront remboursées au plus tard en totalité le 1^{er} janvier 2013 par remboursement au pair.
- Ces obligations seront rémunérées à un taux de 4.875% par an payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année.
- En 2007, 8 000 options de souscription et 204 BSAR ont été exercées représentant une augmentation de capital totale de 25 K€.
- Les augmentations de capital correspondantes ont été constatées par le conseil d'administration lors des réunions des 6 février et 29 mars 2007.
- Le capital social s'élève désormais à 7 326 978 €, divisé en 2 442 326 actions de 3 € de nominal chacune.

10.4.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, notamment celles énoncées dans le guide comptable professionnel des entreprises du secteur des industries mécaniques, électriques.

10.4.2.1. Immobilisations incorporelles

Les frais afférents aux brevets et marques sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les logiciels acquis sont évalués à leur coût d'acquisition et sont amortis linéairement sur trois ans.

10.4.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les durées et les méthodes les plus couramment retenues sont les suivantes :

<i>Nature</i>	<i>Durée</i>	<i>Méthode</i>
Matériel Industriel	3 à 5 ans	Linéaire
Agencements Matériel Industriel	5 ans	Linéaire
Installations générales	10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Matériel informatique	4 ans	Linéaire
Matériel de bureau	4 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

10.4.2.3. Titres de participations

Les titres de participation sont évalués au coût historique et sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure au coût historique.

10.4.2.4. Stocks et En-cours

Méthode

La méthode de valorisation est basée sur le principe du prix moyen pondéré.

Valorisation

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits finis et les travaux en-cours comprennent les consommations matières et les charges directes de production sur la base de l'activité normale et sont valorisés selon la méthode de l'avancement.

Provisions

Lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur du montant de la différence.

Une provision est déterminée pour tenir compte de la rotation lente du stock ou de la destination de certains matériels (matériel de démonstration par exemple).

10.4.2.5. Créances

Les créances sont valorisées en valeur nominale. Elles sont dépréciées sur la base d'une analyse au cas par cas par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Ce risque est apprécié en tenant compte des assurances crédit éventuellement souscrites.

Elles sont constituées par les ventes de biens et services produits. Pour les transactions qui ne comprennent que des services, la créance n'est comptabilisée que lorsque les services sont rendus.

10.4.2.6. Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change de la date de facturation. A la fin de l'exercice, les créances et dettes sont valorisées au cours de change officiel de clôture. Un écart de change positif ou négatif est constaté et comptabilisé. Une provision pour risque de change est constatée pour couvrir le risque de perte latente.

10.4.2.7. Indemnités retraites

A leur départ en retraite, les employés perçoivent une indemnité conformément à la loi et aux dispositions conventionnelles.

La politique est de ne pas constituer de provision au titre des droits acquis par le personnel mais de prendre la charge correspondante dans l'exercice du paiement effectif de la dette.

10.4.2.8. Garantie

Les produits vendus bénéficient d'une garantie couvrant les frais de réparation éventuels pendant des durées variant de un à trois ans. Une provision est établie, au moment de la vente des produits concernés, pour couvrir le coût estimé de cette garantie.

La provision pour garanties données aux clients est calculée en comparant le chiffre d'affaires réalisé sur les 3 dernières années et ventilé par période de garantie, aux dépenses de garantie faites durant les 2 dernières années.

10.4.2.9. Chiffre d'affaires

Les revenus sont constitués par les ventes de biens et services produits. Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens. Pour les transactions ne comprenant que des services, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus. Pour le chiffre d'affaires et les résultats relatifs aux contrats de prestation de services, la société applique la méthode du pourcentage d'avancement. Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée.

10.4.3. Informations relatives aux postes de bilan

10.4.3.1. Tableau des immobilisations et amortissements en K€

Immobilisations	Valeur brute 31/12/2006	Augmentation	Diminution	Valeur brute 31/12/2007
Brevets, licences, marques	663			663
Logiciels	217		11	207
Immo. incorporelles	880		11	869
Matériel industriel	1 818	194	2	2 011
Inst. générales, Agenc. Am.	13	14		27
Matériel de transport	21			21
Mobilier et Matériel de bureau	510	18		527
Immobilisations en cours	84	32		116
Immo. corporelles	2 446	258	2	2 702
Titres de participation	16 482	1 931		18 412
Autres Immobilisations financières	112	7	1	118
Créances rattachées à des participations	959		101	858
Immo. financières	17 553	1 938	102	19 389
Total général	20 879	2 196	114	22 961

Amortissements	Valeur brute 31/12/2006	Augmentation	Diminution	Valeur brute 31/12/2007
Brevets, licences, marques	62	1		63
Logiciels	198	14	11	202
Immo. incorporelles	260	15	11	265
Matériel industriel	1 395	135	2	1 528
Inst. générales, Agenc. Am.	2	3		4
Matériel de transport	21			21
Mobilier et Matériel de bureau	377	43		420
Immo. corporelles	1 795	180	2	1 973
Total	2 055	196	12	2 238

10.4.3.2. Titres de participation

Sociétés (chiffres en K€)	Capital	Cptx propres autres que le capital	Part du capital	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Prêts et Avances Consentis	Cautions et avals donnés par la société	CA HT dernier exercice	Résultat dernier exercice	Dividendes perçus
Quantel médical 21 rue Newton 63100 Clermont Ferrand	4 950	-2 428	100%	5 130	5 130	2 096	1 123	14 757	-1 607	-
Big Sky Laser International 501,Haggerty lane Bozeman MT 59715	10948 K\$	-662 K\$	100%	9 907 K€	9 907 K€	1 263 K\$	1 750 K\$	15 081 K\$	-84 K\$	-
Dermoptics Avenue du Pacifique 91941 Les Ulis	51	-283	100%	527	527	380		137	-68	
Pacific Laser Avenue du Pacifique 91941 les Ulis	175	1 380	100%	1 768	1 768	554		135	-1 720	
Autres participations	-	-	-	1 080	1 080	-	-	-	-	-

10.4.3.3. Stocks et en-cours en K€

Stocks et en-cours	Brut	Provisions	Net 2007	Net 2006
Matières premières et consommables	1 711	115	1 596	1 826
Travaux en cours	2 314	283	2 031	2 131
Produits Finis	512		512	707
Marchandises	229		229	336
Total	4 766	398	4 367	4 999

10.4.3.4. Créances en K€

Etat des créances	Montant Brut 2006	Montant Brut 2007	A 1an au +	A + d'un an
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	959	858		858
Prêts		7	7	
Autres immobilisations financières	112	111		111
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	60	1	1	
Autres créances clients	5 834	7 990	7 990	
Personnel et comptes rattachés	23	22	22	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38	30	30	
Impôts sur les bénéfices (*1)	3 006	3 598	838	2 761
Taxe sur la valeur ajoutée	183	31	31	
Autre impôts, taxes et vers. as				
Divers	11	6	6	
Groupe et associés	1 983	6 331	6 331	
Débiteurs divers	762	393	393	
Charges constatées d'avance	86	269	269	
Totaux	13 058	19 647	15 917	3 730

(*1) L'impôt sur les bénéfices de 2007 se décompose en :

Crédit impôt recherche 2003 :	148 K€
Crédit impôt recherche 2004 :	698 K€
Crédit impôt recherche 2005 :	773 K€
Crédit impôt recherche 2006 :	1 340 K€
Crédit impôt recherche 2007 :	767 K€
Régularisation CIR 2005-2006 et impôt QM et C2J :	-138 K€
Crédit impôt apprentissage:	10 K€
Soit un total de K€ :	3 598 K€

10.4.3.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, exclusivement des charges d'exploitation, s'élèvent à 269 K€.

10.4.3.6. Variation des capitaux propres en K€

	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions	Totaux
Situation au 31/12/04	5 591	10 916	1 058	-3 014	2 349		16 900
Mouvements							
- Affectation du résultat en réserves				2 349	-2 349		0
- Augmentation capital	1 039	3 596					4 635
- Affectation de la plus value à long terme			-615	615			0
- Prélèvement sur le compte réserves diverses			-50	50			0
- Annulation de la valeur nette comptable de la R&D				-990			-990
- Résultat de l'exercice					1 084		1 084
Situation au 31/12/05	6 631	14 512	393	-990	1 084		21 629
Mouvements							
- Affectation du résultat en réserves				1 084	-1 084		0
- Augmentation capital	316	453					769
- Résultat de l'exercice					-115		-115
Situation au 31/12/06	6 946	14 965	393	94	-115		22 283
Mouvements							
- Affectation du résultat en réserves				-115	115		0
- Augmentation capital	381	2 547					2 928
- provisions réglementées						4	4
- Résultat de l'exercice					-3 081		-3 081
Situation au 31/12/07	7 327	17 512	393	-21	-3 081	4	22 134

Au 31 Décembre 2007, le capital social est composé de 2 442 326 actions entièrement libérées, de 3 € chacune, soit 7 326 978 €. Elles étaient détenues au 28 mars 2008 par :

Détail	%
Sté Eurodyne	19,40%
A. de Salaberry	1,86%
Cadres du Groupe	1,37%
Turenne Capital	11,08%
Natexis Equity Management	6,46%
Banque de Vizille	6,94%
Public	52,90%

	Plan 4	Plan5	Plan6	Plan 7	Plan 8	Plan 9	BSAR
Date AG	20/06/00	05/06/03	05/06/03	05/06/03	05/06/03	21/06/06	05/06/03
Date CA	04/10/02	09/06/04	18/03/05	22/03/06	06/10/06	29/03/07	07/10/03
Nb total d'actions pouvant être souscrites	15 000	43 400	39 000	28 000	4 000	40 000	322 800
Dont :							
Par les mandataires sociaux	2 100	4 000	6 000	4 000		2 000	236 884
Par les dix premiers attributaires salariés	9 300	39 400	25 000	24 000	4 000	16 000	
Point de départ de l'exercice des options	04/10/02	10/06/05	19/03/06	23/03/07	07/10/07	29/03/08	23/10/03
Date d'expiration	03/10/07	09/06/09	18/03/10	22/03/11	02/10/11	29/03/12	23/10/08
Prix de souscription	3,67 €	8,37 €	15,52 €	21,68 €	22,30 €	22,67 €	7,60 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/07	13 200	7 800					158 510
Options annulées au 31/12/07	1 800	2 850	4 000	2 000		900	
Options restantes		32 750	35 000	26 000	4 000	39 100	164 290

10.4.3.7. Provisions en K€

Nature des provisions	Montant début de l'exercice	Augmentations		Reprises		Montant fin de l'exercice
		dotations	Consommations	Non utilisées		
Amortissements dérogatoires			4			4
Total I			4			4
Provisions pour risques et charges						
- Pour garanties données aux clients	79	62				141
- Pour pertes de change	387	505		387		505
- Pour autres provisions pour charges	56	5		54		7
Total II	522	572		441	-	654
Provisions pour dépréciation :						
- Sur stocks et en-cours	292	118		11		399
- Sur comptes clients	60			59		1
- Sur autres débiteurs	454			454		
Total III	806	118		524	-	400
Total général	1328	694		965	-	1 058
Exploitation		185		87		
Financières		505		387		
Exceptionnelles		4		492		
Total		694		965		

10.4.3.8. Emprunts et dettes financières en K€

Emprunts et dettes financières	2006	2007
Emprunt en obligations provenant des OBSAR	1 227	613
Emprunt en obligations provenant des Océanes		7 695
Emprunt auprès des établissements de crédit	7 775	6 470
Emprunt GIAC	1 500	1 500
Intérêt sur emprunt	44	39
Avance Anvar	152	
Mobilisation créances clients		108
Crédits bancaires à court terme	800	600
Découverts bancaires	664	2 560
Compte courant filiales	398	258
Total	12 559	19 843
Trésorerie active	5 459	4 642
Dettes financières nettes	-7 100	-15 201

10.4.3.9. Dettes en K€

Etat des dettes	Montant Brut 2006	Montant Brut 2007	A 1 an au +	A + 1 an	A + de 5 ans
Autres emprunts obligataires	1 227	8 308	613		7 695
Dettes auprès des établissements de crédit					
- 1 an à l'origine	7 849				
+ 1 an à l'origine	2 933	11 277	4 857	5 770	649
Dettes financières diverses :					
- Avance Anvar	152				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 044	2 467	2 467		
Dettes fiscales et sociales :					
- Personnel et comptes rattachés	598	607	607		
- Sécurité sociale et comptes rattachés	836	862	862		
- impôts sur les bénéfices					
- T.V.A. à décaisser	10	483	483		
- Autres charges fiscales	183	200	200		
Dettes sur immobilisations	511	367	367		
Autres dettes :					
Groupe et associés :	398	258	258		
Produits constatés d'avance (*1)	30	10	10		
Totaux	17 771	24 860	10 745	5 770	8 344

(*1) Les produits constatés d'avance concernent des prestations restant à effectuer sur contrats et produits facturés pour 10 K€.

Les dettes non financées sont libellées à 90% en Euros et aucune de ces dettes n'a une échéance supérieure à plus d'un an.

Emprunts souscrits en cours d'exercice : 7 695 K€

Emprunts remboursés en cours d'exercice : 1 995 K€

10.4.3.10. Ecart de conversion en K€

Actif	2006	2007
Créances rattachées à des participations	380	481
Clients	7	18
Fournisseurs		6
Total	387	505

Passif	2006	2007
Fournisseurs	14	20
Clients		2
Total	14	22

10.4.4. Notes sur le compte de résultat**10.4.4.1. Chiffre d'affaires en K€**

Ventilation	2006	2007
Ventes France	11 238	11 263

Ventes Export	9 490	8 957
Total	20 728	20 220

10.4.4.2. Répartition des ventes par zones géographiques en K€

Pays	CA 2006	% du CA	CA 2007	% du CA
France	11 238	54,2%	11 263	55,7%
Corée	1 682	8,1%	1 871	9,3%
Etats unis	1 590	7,7%	1 372	6,8%
Japon	628	3,0%	799	3,9%
Royaume Uni	855	4,1%	759	3,8%
Autres pays	4 736	22,9%	4 157	20,5%
Total	20 728	100,0%	20 220	100,0%

10.4.4.3. Exposition aux risques de change

Nos facturations en \$ se sont élevées en 2007 à 6,6 M€ contre des achats à hauteur de 5,8 M€. Le risque de change porte donc sur 0,8 M€ ce qui a été jugé acceptable par notre Société.

10.4.4.4. Frais de recherche et développement

Le montant des frais de R&D comptabilisés en charge pour l'année 2007 s'élève à 2 851 K€.

10.4.4.5. Reprises de provision d'exploitation en K€

Les reprises de provisions d'un montant de 87 K€ se décomposent :

Ventilation	2006	2007
Garantie Clients		
Travaux restant à effectuer sur affaires	12	16
Provision liée au transfert des locaux	110	
Immobilisations corporelles	89	
Stocks et en cours	134	11
Clients	2	59
Total	347	87

Les transferts de charges s'élèvent à 249 K€ pour 2007.

10.4.4.6. Crédit bail

Valeur des biens pris en crédit bail au moment de la signature du contrat : 4 787 K€

Montant des redevances afférentes à l'exercice : 533 K€

Montant cumulé des redevances des exercices précédents : 281 K€

Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées pour ces biens au titre de l'exercice clos s'ils avaient été acquis par l'entité : 273 K€

Montant cumulé des amortissements des exercices précédents : 223 K€

Redevances à payer :

- à un an : 564 K€
- à plus d'un an jusqu'à 5 ans : 2 182 K€
- à plus de cinq ans : 2 727 K€

10.4.4.7. Effectifs

Effectifs	2006	2007
Etude et Fabrication	139	122
Commercial	13	14
Administratif	13	18
Total	165	154
Effectif moyen sur la période	157	157

Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF : 9 238 heures

Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à la demande : 9 238 heures

10.4.4.8. Dotations aux provisions d'exploitation en K€

Ventilation	2006	2007
Garantie clients		62
Travaux restant à effectuer sur affaires	30	
Stocks et en cours	20	118
Perte à terminaison		5
Total	50	185

10.4.4.9. Résultat financier en K€

Produits financiers	2006	2007
Produits financiers de participations	275	
Autres intérêts et produits assimilés (*1)	132	332
Reprises sur provisions transferts de charges	272	387
Différences positives de change	76	156
Total	755	875

(*1) dont 176 K€ de produits financiers afférents aux entités liées

Charges financières	2006	2007
Dotations financières aux amortissements et provisions	387	505
Intérêts et charges assimilés (*)	341	630
Différences négatives de change	116	180
Total	844	1 315

(*1) dont 16 K€ de charges financières afférentes aux entités liées

10.4.4.10. Résultat exceptionnel en K€

Produits exceptionnels	K€
Reprise Provision IFA	38
Différences règlements	4
Constat d'échec	76
Produit exceptionnel	454
Total	572

Charges exceptionnelles	K€
Pénalités marchés	2
Amortissements dérogatoires	4
Divers	1
Charge exceptionnelle	454
Total	461

10.4.5. Autres informations**10.4.5.1. Engagements Hors bilan****Indemnités de départ en retraite**

Sur la base de l'ancienneté déjà acquise par le personnel au 31/12/07 et en fonction d'estimations du taux de rotation de 11%, du taux de mortalité (selon source INSEE) et du taux d'actualisation de 5%, le montant des engagements hors bilan en matière d'indemnités de départ en retraite à verser est estimé, à la date du bilan, à 434 K€.

Cautions données sur marchés : 224 K€

Engagements donnés aux filiales sur des concours bancaires : 1 123 K€ et 1 750 K\$

Effets escomptés non échus : 0 K€

En cours Factofrance Heller : 676 K€

Créances clients nées à l'exportation et garanties par une couverture Coface : 869 K€

Nantissement du fonds de commerce :

Le fonds de commerce de la Société QUANTEL a été nanti :

- Au 1^{er} rang au profit des porteurs des OBSAR
- Au 2^e rang au profit de l'emprunt Giac

10.4.5.2. Ventilation de l'impôt en K€

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Résultat net
Résultat avant impôt	-3 922	112	-3 810
Impôt théorique	-1 307	37	1 270
Compensation déficit	1 307	-37	-1 270
Impôt exigible			
Crédit impôt recherche	761		761
IFA 2004		-38	-38
Crédit impôt apprentissage	6		6
Total impôt	767	-38	729
Résultat après impôt	-3 155	-74	-3 081

10.4.5.3. Intégration fiscale

La Société QUANTEL, tête de groupe, intègre fiscalement la société Quantel Médical depuis 2001, la société Atlas Lasers depuis 2003 et la société C2J ELECTRONIQUE est intégrée fiscalement à partir de l'exercice 2005.

La société mère étant redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur les résultats d'ensemble, elle s'est acquittée de l'impôt forfaitaire annuel pour les sociétés du Groupe pour un montant de 38 K€.

Présentation de la position fiscale du Groupe :

Sociétés intégrées - 2006	Ouverture	Augmentation	Utilisation	Clôture
Déficit restant à reporter	6 178			6 178
Déficits nés au titre de l'exercice		5 467		5 467
Total Base déficitaire reportable	6 178	5 467		11 645
Taux Applicable	33,33%			33,33%
Crédits d'impôt liés aux reports déficitaires	2 059	1 822		3 881

Il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

Le Groupe disposait au 31/12/2007 de 11 645 K€ de reports déficitaires.

10.4.5.4. Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction se décompose comme suit :

- Conseil d'administration : 30 K€
- Direction Générale : 270 K€

10.4.5.5. Postes concernant les entreprises liées en K€

Postes	2006	2007
Titres de participation	15 411	17 341
Créances rattachées à des participations	959	858
Stocks et en cours	368	316
Avance fournisseurs	249	430
Créances clients et comptes rattachés	1 770	1 472
Autres créances	1 983	6 331
Emprunts et dettes financières divers	398	258
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	238	987

10.4.5.6. Opérations intervenues après la clôture

Depuis la clôture de l'exercice, 6 000 BSAR ont été exercés représentant une augmentation de capital totale de 18 K€.

10.4.6. Résultats et autres éléments caractéristiques en K€

	2003	2004	2005	2006	2007
Capital en fin d'exercice					
- Capital social	5.549	5 591	6 631	6 946	7 327
- Nombre des actions ordinaires existantes	1 849 768	1 863 814	2 210 171	2 315 402	2 442 326
Opérations et résultats d'exercice					
- Chiffre d'affaires hors taxes	19 237	17 995	17 939	20 728	20 220
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 022	2 267	-162	-752	-3 874
- Impôts sur les bénéfices	115	658	564	1 064	730
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	142	2 349	1 084	-115	-3 081
- Résultat distribué					
Résultats par action					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,49	1,57	0,18	0,14	-1,29
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,08	1,26	0,49	-0,05	-1,26
Personnel					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	115	110	127	157	157
- Montant de la masse salariale	3794	4 021	4 616	5 611	6 020
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 821	1 984	2 281	2 788	2 998

CHAPITRE 11. RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2008

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et des sociétés du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de la Société au titre dudit exercice.

Vous serez par ailleurs invités à ratifier la cooptation de Monsieur Patrick MAINE en qualité d'administrateur, telle que décidée lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 21 juin 2007 avant l'Assemblée Générale Mixte du même jour.

Nous vous proposerons également de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick MAINE qui arrive à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, ainsi que les fonctions de censeur de Monsieur François LOMBARD, désigné en cette qualité par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2006.

Lors de l'assemblée, vous seront également présentés le rapport spécial du président sur le fonctionnement du Conseil et les procédures de contrôle interne, le rapport du Conseil d'administration sur l'utilisation des délégations financières, le rapport sur les options de souscription d'actions ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes.

Les rapports des Commissaires aux comptes, le rapport de gestion sur l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant ces rapports et documents.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Aucune modification n'est intervenue entre 2006 et 2007 dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation.

11.1. ACTIVITÉ DU GROUPE EN 2007

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a connu une évolution contrastée de ses activités, avec une progression importante du pôle Industriel et Scientifique, et une baisse de l'activité médicale essentiellement sur le marché américain.

Chiffres d'affaires consolidé (en M€)	2006	2007	Variation
Pôle Industriel et Scientifique	20,4	24,4	+19,7%
Ophtalmologie	15,2	13,2	-13,2%
Dermatologie	5,8	4,5	-22,9%
Total	41,4	42,1	-1,7%

Parallèlement, le Groupe a réalisé deux acquisitions :

- NUVONYX EUROPE en janvier 2007 qui lui permet de maîtriser la technologie des diodes lasers qui constituent un composant majeur pour la fabrication des lasers destinés au militaire et au spatial,
- WAVELIGHT AESTHETIC, société parfaitement complémentaire dans le domaine de la Dermatologie/Esthétique.

11.1.1. Pôles médicaux

11.1.1.1. Ophtalmologie

La baisse du chiffre d'affaires de (13,2)% en 2007 provient partiellement d'un effet de base car 2006 avait bénéficié d'un gros contrat en Amérique Latine et du lancement fin 2005 de l'AVISO et du VITRA. Elle s'explique surtout par le recul du chiffre d'affaires de QMInc aux Etats-Unis. Notre filiale a, en effet, souffert d'un retard important sur les adaptations de certains produits aux normes du marché américain.

Ces étapes techniques ont maintenant été franchies et la société dispose de nouveau d'une gamme de produits bien adaptée au marché.

Parallèlement, deux produits nouveaux ont été lancés en fin d'année 2007 :

- le SUPRA est un produit haut de gamme qui vient compléter le VITRA pour la photocoagulation;
- le SOLUTIS est système entièrement nouveau pour le traitement du glaucome selon la technique dite SLT.

Le Groupe dispose maintenant d'une gamme très complète de lasers et d'échographes qui doit lui permettre de renforcer ses positions au cours des prochaines années.

11.1.1.2. Dermatologie

L'activité Dermatologie du Groupe a également souffert du retard dans la sortie des produits nouveaux qui étaient destinés à renforcer la gamme et retrouver une dynamique de croissance sur un marché en évolution rapide.

L'Exelo² est ainsi arrivé en fin d'année ainsi que la lampe 308.

Par ailleurs aux Etats-Unis, la société MEDSURGE qui distribue nos produits a connu d'importantes difficultés liées à des erreurs de management et à un mauvais positionnement sur un marché devenu beaucoup plus concurrentiel.

Au total, à périmètre constant, le chiffre d'affaires a atteint 2,5 M€ en 2007, en recul de 56,3% par rapport à 2006.

L'acquisition de WAVELIGHT AESTHETIC en septembre 2007 vient donner une nouvelle dimension à cette activité Dermatologie au sein du Groupe. Cette société allemande qui a réalisé un chiffre d'affaires de 10 M€ au cours de l'exercice possède, en effet, une gamme de produits parfaitement complémentaire de celle de QUANTEL et a créé, au cours des dernières années, un réseau de distribution couvrant l'ensemble des pays industrialisés.

Grâce à cette opération, le Groupe dispose maintenant d'une des gammes de produits les plus complètes au monde pour satisfaire la majorité des applications en Dermatologie / Esthétique : épilation définitive, rajeunissement de la peau, détatouage, affections vasculaires diverses et repigmentation.

11.1.2. Pôles scientifique et industriel

La progression de l'activité scientifique et industrielle ressort à 19,7% par rapport à 2006. A périmètre et taux de change constant, la progression est de 11,4%.

Les principales applications de nos produits sont :

- la PIV (Particule Imaging Velocimetry) : l'utilisation de deux impulsions lasers permet de mesurer la vitesse des fluides : air, eau etc. Ces systèmes sont utilisés, entre autre dans les souffleries destinées à l'étude de l'aérodynamisme des objets en mouvement.
- la fabrication des écrans plats : les lasers nanosecondes sont, utilisés pour réparer les défauts qui apparaissent lors de la fabrication de ces écrans plats.
- le contrôle en fabrication de différents types de composants électroniques intégrés.
- la spectroscopie par ablation : les lasers sont alors utilisés pour générer un plasma à partir de l'échantillon et l'analyse spectrométrique de ce plasma donnera la composition de l'échantillon.

- les applications militaires en télémétrie et désignation d'objectif. Dans ce domaine, QUANTEL a livré près de 2,5 M\$ de matériels et dispose d'un carnet de commandes rempli jusqu'au deuxième semestre 2009. Pour 2008, ces commandes en carnet représentent 6M\$.

Au cours de l'exercice 2007, QUANTEL a poursuivi les études pour la mise au point du module préamplificateur du Laser Mégajoule. Les difficultés techniques liées à ce programme ont été maîtrisées conformément aux attentes et la recette du premier produit a eu lieu en décembre 2007.

Après cette première phase d'étude, le contrat prévoit une phase complémentaire d'études et une phase de production qui devrait démarrer en 2009 et se prolonger jusqu'en 2013. Au global, ce contrat devrait représenter pour QUANTEL des revenus cumulés d'un montant supérieur à 40 M€.

Par ailleurs, 2007 a été la première année de commercialisation des lasers à fibre. Un premier produit a ainsi pu être livré aux premiers clients. Le prix de revient de ce produit et les coûts associés au démarrage d'une nouvelle technologie et à la mise en place des moyens marketing et commercial ont pesé sur les résultats du Groupe. Parallèlement, l'équipe R&D basée à Lannion a pu développer une nouvelle version baptisée YLIA dont les premiers exemplaires ont été expédiés en décembre 2007. Ce nouveau produit bénéficie d'une technologie améliorée et voit son prix de revient réduit de 50%. Ceci permettra au Groupe de poursuivre de manière rentable sa pénétration de ce nouveau marché en forte croissance.

Le pôle scientifique et industriel devrait ainsi continuer sa progression à un rythme substantiel au cours des exercices 2008 à 2010.

11.2. ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

11.2.1. Périmètre du Groupe

Au cours de l'exercice, le périmètre de consolidation a été modifié avec l'intégration de :

- NUVONYX HOLDING et sa filiale NUVONYX EUROPE. Cette dernière a été absorbée en 2007 par sa maison mère qui a changé de nom et s'appelle maintenant QUANTEL LASER DIODES.
- WAVELIGHT AESTHETIC et sa filiale WAVELIGHT AESTHETIC Inc.
- SOFILAS, nouvellement créée et sans activité en 2007.

11.2.2. Intégration fiscale

La société QUANTEL MEDICAL est fiscalement intégrée avec sa société mère QUANTEL depuis le 1^{er} janvier 2001. Au 31 décembre 2007, le Groupe fiscal comprend QUANTEL, QUANTEL MEDICAL, ATLAS LASERS et C2J ELECTRONIQUE.

11.2.3. QUANTEL MEDICAL

Filiale créée en 1994, QUANTEL MEDICAL définit les produits médicaux du Groupe :

- lasers pour l'ophtalmologie,
- l'échographie,
- lasers pour la dermatologie,

et en assure la commercialisation à travers son réseau mondial constitué de plus de 100 distributeurs.

Au cours de l'exercice 2007, le chiffre d'affaires de QUANTEL MEDICAL a diminué de 22,9% pour atteindre 14,8 M€. Cette baisse d'activité exposée plus haut résulte principalement de la baisse des ventes aux Etats-Unis.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 1,1 M€.

En M€	2006	2007	Variation
Chiffre d'affaires	19,2	14,8	22,9%
Dont export	15,7	11,9	24,2%
Marge brute	8,5	6,7	21,18
Amortissements	0,1	0,1	-
Résultat d'exploitation	0,1	(1,1)	-
Résultat net	0,0	(1,6)	-
Effectifs au 31/12	61	64	-

QUANTEL

QUANTEL MEDICAL a continué d'investir de manière importante pour renouveler sa gamme de produits en Ophtalmologie avec l'introduction du SUPRA et du SOLUTIS ainsi que de nombreux accessoires destinés à répondre aux attentes des différents marchés.

Après l'acquisition de WAVELIGHT AESTHETIC par le Groupe, il a été décidé de transférer, à partir du 1^{er} janvier 2008, l'ensemble des activités de Dermato vers cette nouvelle filiale ce qui permet à QUANTEL MEDICAL de se concentrer sur l'Ophtalmologie pour rentabiliser au mieux les investissements techniques très importants consentis au cours des dernières années et qui ont permis un renouvellement complet de la gamme.

La filiale allemande QUANTEL MEDICAL GmbH est destinée à s'intégrer à WAVELIGHT AESTHETIC.

En 2008, plusieurs nouveaux produits verront le jour afin de compléter les gammes lasers et échographes.

11.2.4. QMInc

Filiale américaine de QUANTEL MEDICAL, QMInc, a vocation à assurer la distribution, aux Etats Unis, des produits médicaux du Groupe, aussi bien en Dermatologie qu'en Ophtalmologie.

Le chiffre d'affaires a baissé d'une manière importante passant de 8,3 M\$ à 3,3 M\$ en raison des mauvaises performances du réseau de représentants indépendants en Ophtalmologie. Pour pallier cette difficulté, notre filiale a commencé à mettre en place un réseau de vendeurs directs pour couvrir certaines zones à fort potentiel, de problèmes rencontrés par MEDSURGE décrits plus haut.

Le résultat net s'établit à -0,8 M\$.

En M\$	2006	2007	Variation
Chiffre d'affaires	8,3	3,3	-60%
Marge brute	2,4	0,9	-63%
Amortissements	-	-	-
Résultat d'exploitation	0,3	(1,2)	-
Résultat net	0,1	(0,8)	-
Effectifs au 31/12	9	14	-

11.2.5. BIG SKY LASER

A travers sa filiale opérationnelle BSLT, BIG SKY LASER assure la conception et la fabrication d'une gamme de lasers complémentaire de celle de QUANTEL et commercialise aux Etats-Unis, les lasers non médicaux du Groupe.

Les ventes de BIG SKY LASER ont progressé de 5% en 2007, grâce en particulier aux ventes de lasers militaires.

Le résultat net s'établit à -0,1 M\$.

En M\$	2006	2007	Variation
Chiffre d'affaires	14,3	15,1	5%
Marge brute	5,0	4,9	2%
Amortissements	0,2	0,2	-
Résultat d'exploitation	0,9	0	-
Résultat net	0,5	(0,1)	-
Effectifs au 31/12	59	65,0	-

Pour 2008, la société prévoit une croissance importante de son activité qui bénéficiera d'une nouvelle augmentation de ses ventes militaires mais également de commandes importantes en provenance de ses clients OEM pour les applications industrielles.

Il faut noter qu'en 2008, BIG SKY LASER qui a changé de nom et s'appelle désormais QUANTEL USA commencera à commercialiser les lasers à fibre sur le territoire américain.

11.2.6. QUANTEL DERMA

WAVELIGHT AESTHETIC acquise en septembre 2007 a maintenant changé de nom pour devenir QUANTEL DERMA. Cette société basée à Erlangen près de Nuremberg en Allemagne emploie environ 30 personnes et assure désormais la responsabilité des activités du Groupe en Dermatologie.

Elle dispose d'un réseau de plus de 30 distributeurs dans la majorité des pays représentant un marché significatif. En Allemagne et en France, les ventes sont assurées par des vendeurs directs.

QUANTEL

Aux Etats-Unis, dans le cadre de la réorganisation de la société, la responsabilité du contrat avec MEDSURGE a été transférée à QUANTEL DERMA Inc, filiale à 100% de QUANTEL DERMA, à partir du 1^{er} janvier 2008.

Sur les trois derniers mois de 2007, QUANTEL DERMA é réalisé un chiffre d'affaires de 2,3 M€ et le résultat net de cette période s'élève à 3,1 M€.

En 2008, QUANTEL DERMA bénéficiera à plein de la nouvelle gamme de produits constituée des lasers d'origine QUANTEL, des lasers d'origine WAVELIGHT et des nouveaux produits qui étaient en développement dans les deux entités.

QUANTEL DERMA & QUANTEL DERMA Inc. 2007 (3 mois)	
Chiffre d'affaires	2,3
Marge brute	1,0
Amortissements	0,1
Résultat d'exploitation	0
Résultat net	3,1
Effectifs au 31/12	30

11.2.7. QUANTEL LASER DIODES

Cette société résulte de la fusion des sociétés NUVONYX HOLDING et NUVONYX EUROPE acquises en janvier 2007.

Basée à Marcoussis, elle est spécialisée dans la fabrication de diodes lasers de puissance destinées au pompage de lasers en particulier industriels militaires ou spatiaux ou à des applications industrielles comme l'imprimerie ou le marquage.

QUANTEL LASER DIODES a réalisé un chiffre d'affaires de 3,2 M€ au cours des 11 derniers mois de 2007, période pendant laquelle la société a été consolidée dans les comptes du Groupe.

Pendant cette même période son résultat intégré dans les comptes de QUANTEL a été déficitaire de 0,6 M€. Le prix d'acquisition faisait ressortir un *badwill* (différence entre la valeur nette comptable de la société et son prix d'acquisition) de 0,9 M€. Celui-ci a été, conformément aux normes IFRS, repris dans les résultats consolidés du Groupe.

2007 (11 mois)	
Chiffre d'affaires	3,2
Marge brute	1,0
Amortissements	0,2
Résultat d'exploitation	(0,7)
Résultat net	(0,6)
Effectifs au 31/12	29

11.2.8. C2J ELECTRONIQUE

La société C2J ELECTRONIQUE, acquise en novembre 2004 par QUANTEL MEDICAL, développe les échographes pour l'ophtalmologie qui sont commercialisés par QUANTEL MEDICAL.

Au cours de l'exercice écoulé, C2J ELECTRONIQUE a poursuivi ses travaux de développement et de fabrication des produits de la gamme échographique.

Le chiffre d'affaires s'établit à 2,2 M€ en ligne avec 2006.

Le résultat net de C2J ELECTRONIQUE s'établit à (0,2) M€.

	2006	2007	Variation
Chiffre d'affaires	2,2	2,2	0%
Marge brute	0,3	0,3	0%
Amortissements	0,1	-	-
Résultat d'exploitation	(0,1)	(0,1)	-
Résultat net	0,2	(0,2)	-
Effectifs au 31/12	10	8	-

11.2.9. DERMOPTICS

La société DERMOPTICS, acquise en novembre 2005 par QUANTEL, a développé un procédé entièrement original destiné au traitement de diverses affections de la peau et en particulier du Psoriasis.

L'activité de la société s'est poursuivie en 2006 avec la fin du développement de la lampe 308 qui a été introduite sur le marché en 2007. Cette lampe est maintenant fabriquée par QUANTEL et commercialisée par QUANTEL DERMA.

Pour améliorer l'efficacité et l'organisation du travail de ses équipes, DERMOPTICS a transféré son siège social dans les locaux de QUANTEL en février 2006.

En K€	2006	2007	Variation
Chiffre d'affaires	4,3	137	3 086%
Amortissements	14,2	11,6	-
Résultat d'exploitation	(370)	(52)	-
Résultat net	(352)	(68)	-
Effectifs au 31/12	2	2	-

11.2.10. SOFILAS

Constituée en décembre 2007, cette société à responsabilité limitée au capital de 2 000 €, n'a pas eu d'activité en 2007.

11.3. CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTATS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La répartition de l'activité du Groupe entre les sociétés européennes et les sociétés américaines s'analyse comme suit :

En M€	Europe	USA	Total
Au 31/12/2006			
Chiffre d'affaires	26,9	14,5	41,4
Résultat opérationnel	1,6	1,3	3,0
Au 31/12/2007			
Chiffre d'affaires	33,2	8,9	42,1
Résultat opérationnel	(2,6)	(0,4)	(3,0)

Le Groupe suit l'évolution des ventes et des marges par activité à travers celles des différentes entités juridiques :

En M€	Europe	USA	Total
Au 31/12/2006			
Scientifique et Industriel	12,5	7,9	20,4
Médical	14,4	6,6	21,0
Total	26,9	15,4	41,4
Au 31/12/2007			
Scientifique et Industriel	18,1	6,3	24,4
Médical	15,1	2,6	17,7
Total	33,2	8,9	42,1

11.4. PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ POUR QUANTEL / LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

11.4.1. Les acquisitions réalisées par QUANTEL

11.4.1.1. QUANTEL LASER DIODES (anciennement NUVONYX EUROPE)

En février 2007, QUANTEL a acquis, pour un montant de 1,75 M€ (hors frais d'accessoires et frais post-acquisition), la totalité du capital de la société NUVONYX HOLDING EUROPE SARL (devenue entre-temps PACIFIC LASER SARL puis QUANTEL LASER DIODES SARL), qui détenait elle-même 99,9% du capital et des droits de vote de NUVONYX EUROPE SA (dénommée par la suite QUANTEL LASER DIODES SA).

QUANTEL a financé cette acquisition par voie d'augmentation de capital d'un montant total de 3 M€ (prime d'émission incluse), qui a été décidée et réalisée en mars 2007 auprès d'investisseurs institutionnels dans les conditions décrites ci-après.

Cette acquisition a permis à QUANTEL de renforcer sa gamme de produits et de se doter d'une technologie fondamentale pour le développement des lasers pompés par diode (marchés militaires et marchés de l'électronique) et des lasers à fibre destinés aux applications de marquage et de micro usinage (marchés industriels).

11.4.1.2. WAVELIGHT

En septembre 2007, QUANTEL a acquis la totalité du capital de WAVELIGHT AESTHETIC GmbH, spécialisée dans les lasers de Dermatologie/Esthétique. Cette société, basée en Allemagne près de NUREMBERG, a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 10 M€ pour le dernier exercice qui s'est achevé le 31 juillet 2007.

Le prix de cette acquisition intervenue sur le dernier trimestre 2007 comporte une partie fixe, qui s'élève à 4,6 M€, et une partie variable qui dépendra des performances de WAVELIGHT AESTHETIC pour un montant qui ne dépassera pas 1,5 M€. Le prix maximum payé par QUANTEL sera donc de 6,1 M€. L'accord prévoit par ailleurs que WAVELIGHT AG continuera à produire pour QUANTEL les produits de dermatologie pendant une période d'un an à 18 mois.

QUANTEL a financé cette acquisition par une émission d'OCEANE (obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes) d'un montant de 7,7 M€, dans les conditions décrites ci-après.

L'acquisition de la société WAVELIGHT AESTHETICS GmbH, finalisée en septembre 2007, redonne une nouvelle dynamique à l'activité Dermato/Esthétique de QUANTEL en lui permettant d'offrir dès à présent aux distributeurs une gamme de lasers complète et très compétitive de lasers destinée, aussi bien à l'épilation qu'au rajeunissement de la peau.

11.4.2. Les opérations sur le capital de QUANTEL

11.4.2.1. Augmentation de capital de 3 M€ réalisée en mars 2007

QUANTEL a financé l'acquisition de NUVONYX EUROPE par une augmentation de capital d'un montant total de 3 M€, prime d'émission incluse, qui a été décidée le 15 mars 2007 par les actionnaires réunis en assemblée générale.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, réservée à une dizaine d'investisseurs institutionnels dans le cadre d'un placement privé, QUANTEL a émis 118 720 actions ordinaires nouvelles de 3 € de nominal chacune au prix unitaire de 25,27 € par action nouvelle.

11.4.2.2. Emission d'OCEANE réalisée en septembre 2007

QUANTEL a financé l'acquisition de WAVELIGHT AESTHETICS par une émission d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE »), qui a fait l'objet d'une note d'opération établie par QUANTEL et ayant reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro n° 07-317 en date du 7 septembre 2007.

Cet emprunt obligataire à maturité janvier 2013 d'un montant nominal de 7 694 778 € est composé de 295 953 OCEANE.

Les OCEANE portent un taux d'intérêt annuel de 4,875% et bénéficient d'une option de conversion sur la base de 26 € par action QUANTEL.

11.4.3. Les restructurations intra-groupe

11.4.3.1. Dissolution sans liquidation de QUANTEL LASER DIODES SA par voie de transmission universelle de patrimoine au profit de PACIFIC LASER SARL

En novembre 2007, PACIFIC LASER SARL a décidé, ès qualité d'associé unique de QUANTEL LASER DIODES SA, et en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil, de procéder à la dissolution sans liquidation de QUANTEL LASER DIODES par voie de transmission universelle de son patrimoine (TUP) à son profit.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une simplification de l'organigramme du Groupe QUANTEL auquel appartiennent les sociétés PACIFIC LASER SARL et QUANTEL LASER DIODES SA.

La dissolution sans liquidation de QUANTEL LASER DIODES SA par voie de transmission universelle de son patrimoine au profit de PACIFIC LASER SARL est effective depuis le 31 décembre 2007.

11.4.3.2. Modifications statutaires apportées à la société PACIFIC LASER SARL en suite de la dissolution sans liquidation de QUANTEL LASER DIODES SA

Afin de pouvoir reprendre à son compte les activités qui étaient jusqu'à présent exercées par QUANTEL LASER DIODES SA (société « *tupée* »), l'objet social et la dénomination sociale de PACIFIC LASER SARL ont été modifiés, la société ayant repris (à l'identique), l'ancien objet social de la société « *tupée* » QUANTEL LASER DIODES et ayant adopté comme nouvelle dénomination sociale, à compter du 1^{er} janvier 2008, « QUANTEL LASER DIODES ».

11.4.3.3. Ouverture par QUANTEL LASER DIODES SARL d'un établissement secondaire à MARCOUSSIS

En conséquence de la TUP ci-dessus décrite aux points 1.3.2.1 et 1.3.2.2, QUANTEL LASER DIODES SARL, qui à vocation à exercer ses activités opérationnelles non pas aux ULIS (adresse de son siège social) mais à MARCOUSSIS, a décidé l'ouverture d'un établissement secondaire à MARCOUSSIS, à l'adresse de l'ancien siège social de la société « *tupée* » QUANTEL LASER DIODES SA.

11.5. RÉSULTATS DU GROUPE QUANTEL

11.5.1. Résultats de la société QUANTEL

Le chiffre d'affaires s'établit à 20,6 M€ en baisse de 5% par rapport à 2006.

Le résultat net de la société QUANTEL s'établit à (3,081) M€.

En K€	2006	2007
Produits d'exploitation	21 800	20 620
Achats matières premières et approvisionnements	9 611	9 281
Autres achats et charges externes	4 075	4 763
Impôts et taxes	493	495
Salaires	5 611	6 020
Charges sociales	2 788	2 998
Amortissements	192	208
Provisions	49	185
Autres charges	21	153
Résultat d'exploitation	(1 040)	(3 483)
Produits financiers	755	875
Frais financiers	844	1 315
Produits exceptionnels	500	572
Charges exceptionnelles	550	461
Impôt sociétés	(1 064)	(730)
Résultat net	(115)	(3 081)

11.5.2. Résultats consolidés en M€

Les résultats enregistrent l'effet de la baisse du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant. La baisse de marge brute qui n'avait pas été anticipée se traduit ainsi par une perte d'exploitation de (2,995) M€ et par un résultat négatif de (3,671) M€.

En M€	2006	2007	Variation
Chiffre d'affaires consolidé	41,4	42,1	2%
Dont Export	34,6	32,7	(5)%
Amortissements	2,1	3,1	48%
Résultat opérationnel	2,9	(3,0)	(203%)
Résultat net	2,1	(3,7)	(276%)
Capacité d'autofinancement	5,5	(0,8)	(115%)

11.5.3. Financement - Endettement

Plusieurs facteurs sont venus modifier la structure financière du Groupe :

- l'acquisition de NUVONYX EUROPE pour un montant de 1,75 M€ en janvier 2007,
- l'augmentation de capital de 3 M€ réalisée en mars 2007 pour financer cette acquisition,
- l'acquisition de la société WAVELIGHT AESTHETIC GmbH pour un montant de 4,6 M€ dont 1,6 M€ payables en 2008, et une partie variable qui dépendra des performances de WAVELIGHT AESTHETIC pour un montant qui ne dépassera 1,5 M€. Le prix maximum payé par QUANTEL sera de 6,1 M€,
- L'émission d'OCEANE réalisée en septembre 2007 pour financer cette acquisition.

Au global, la dette financière nette atteint 24,8 M€ à fin 2007.

Elle comprend les 6,9 M€ d'OCEANE ainsi que 4 M€ de crédit bail sur l'immeuble des Ulis.

A fin 2007, les liquidités figurant au bilan atteignent 7,9 M€ contre 8,1 M€ à fin 2007.

<i>Chiffres consolidés en M€</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>Variation</i>
Passifs financiers	20,7	32,7	58%
Trésorerie disponible	8,1	7,9	(2)%
Endettement financier net	12,7	24,8	95%
Fonds propres	23,9	22,8	(5)%

11.5.4. Autres informations

Position fiscale :

Au 31 décembre 2007, le Groupe dispose, en France, d'un montant total de 14,9 M€ de déficits fiscaux reportables.

Aux Etats-Unis, QM Inc, filiale de QUANTEL MEDICAL, dispose d'un crédit d'impôt de 0,5 M\$ correspondant à des reports déficitaires reportables sur 20 ans et à des impôts différés.

11.6. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe a poursuivi ses efforts orientés vers la mise au point de nouveaux produits et l'amélioration des produits existants.

Globalement, le montant des dépenses de R&D (en M€) autofinancées s'élève à 4,6 M€, en progression de 7% par rapport à 2006, et dépasse 10% du chiffre d'affaires. Ces chiffres mesurent les coûts directs pour le Groupe.

<i>En M€</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>Variation</i>
Dépenses de R&D autofinancées	4,3	4,8	12%
Dépenses sur contrats	2,0	1,8	(10)%
Total dépenses R&D	6,3	6,6	5%

Au niveau de la société QUANTEL, les dépenses d'études ont diminué de 11,6% passant de 3,2 M€ en 2006 à 2,9 M€ en 2007.

11.7. INFORMATIONS SOCIALES

11.7.1. Intéressement des salariés

Un contrat d'intéressement a été mis en place en 1997. Il prévoit la distribution aux salariés du Groupe de 8% du résultat consolidé avant impôt. La répartition des sommes correspondantes est effectuée pour moitié de manière égalitaire et pour moitié au prorata des salaires.

Compte tenu des résultats négatifs du Groupe et conformément à l'accord d'intéressement mis en place au niveau du Groupe, il ne sera pas versé d'intéressement aux résultats au titre de l'exercice 2007.

11.7.2. Options de souscription d'actions consenties et/ou exercées en 2007

Afin d'associer et de motiver l'ensemble du personnel du Groupe QUANTEL au projet de développement de l'entreprise, QUANTEL a régulièrement consenti depuis 1999 des options de souscription d'actions au personnel salarié, cadres dirigeants et mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe.

Conformément aux dispositions légales, des informations sur les options de souscription d'actions figurent dans le rapport spécial du Conseil d'administration.

De plus, il est rappelé que le Conseil d'administration du 29 mars 2007 a décidé de consentir en une ou plusieurs fois, au profit des mandataires sociaux, à certains membres du personnel salarié de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société.

Les principales limitations concernant ce plan sont énumérées ci-dessous :

- Durée de validité des options : 5 ans
- Date d'expiration du délai d'exercice des options : 29 mars 2012
- Conditions d'exercice des options :
 - Etre titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée au sein de la Société ou d'une société liée au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, en cours de validité à la date d'exercice (pas d'exercice possible pendant le préavis),
 - En cas de départ à la retraite ou cessation du contrat de travail pour cause d'incapacité totale, les options sont exerçables pendant un (1) an à compter de la cessation des fonctions pour l'une de ces deux causes,
 - En cas de décès du bénéficiaire, les héritiers disposent d'un délai de six (6) mois pour exercer les options.
- Indisponibilité des actions souscrites :
 - 3 ans pour les actions souscrites à compter du 30 mars 2008,
 - 2 ans pour les actions souscrites à compter du 30 mars 2009,
 - 1 an pour les actions souscrites à compter du 30 mars 2010,
 - les actions souscrites à partir du 30 mars 2011 ne feront l'objet d'aucune obligation de conservation.
- Les droits résultant des options consenties sont incessibles jusqu'à ce que l'option ait été exercée.

Ces options ont représenté en 2007 une charge de 232K€.

Cette charge a été déterminée en fonction de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » qui est appliquée à l'ensemble de ses plans d'options sur actions depuis celui mis en place le 7 novembre 2002.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice, de la probabilité de réalisation des conditions d'exercice de l'option, de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risque sur la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte de la volatilité observée sur le marché de l'action et de l'OBSAR QUANTEL,
- la durée moyenne de détention est déterminée sur la durée du plan concerné,
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux zéro coupon des obligations d'Etat de maturité correspondant à la maturité des options à la date d'attribution,
- aucun dividende n'est anticipé sur la base de l'historique des distributions du Groupe.

11.7.3. Prise en compte par la Société des conséquences sociales de son activité

Les sociétés du Groupe se conforment à la législation locale en matière sociale, en France comme aux Etats-Unis.

La société QUANTEL applique l'accord de réduction du temps de travail signé en 2001 et se conforme aux accords collectifs de la Métallurgie.

	2005	2006	2007
Effectif moyen du Groupe	247	298	348
Dont	110	129	161
- Cadres			
- Employés	137	169	187

<i>Répartition du personnel</i>	2005	2006	2007
Etudes et Fabrication	180	225	245
Service commercial	36	32	51
Service administratif	31	41	52
Total	247	298	348

L'âge moyen du personnel est de 39 ans.

Le métier du laser, de par ses spécificités techniques, est particulièrement intéressant et varié. De ce fait, la rotation du personnel est faible pour se situer aux alentours de 11%.

Les aspects hygiène et sécurité sont traités par le CHSCT qui se réunit aux époques et dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les sociétés du Groupe recourent à la sous-traitance pour des tâches spécialisées pour lesquelles elles ne sont pas équipées ou peu performantes : traitements optiques, câblages électroniques, moulage.

11.7.4. Informations sociales relatives à la société mère, QUANTEL S.A.

Au cours de l'exercice QUANTEL S.A. a :

- un effectif moyen de 157 personnes dont 156 travaillent à temps complet ;
- un effectif représenté à 75% par des hommes et 25% par des femmes ;
- une masse salariale de 9,1 M€ dont 3 M€ de charges patronales et fiscales, en augmentation de 7,4% par rapport à 2006 ;
- payé 762 heures supplémentaires effectuées par 17 salariés ;
- formé 102 salariés (72 hommes et 30 femmes) pendant 1018 heures soit un coût total de 51 K€ ;
- un nombre d'heures ouvertes au titre du droit individuel à la formation au 31 décembre 2007 de 9 238 heures.

11.8. PRISE EN COMPTE PAR LA SOCIÉTÉ ET LE GROUPE DES CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE SON ACTIVITÉ

Les sociétés du Groupe ont essentiellement un rôle d'assembleur à partir de composants optiques, mécaniques ou électroniques achetés auprès de leurs fournisseurs. Elles n'utilisent pas de produits dangereux ou polluants.

Bien entendu, les précautions nécessaires sont prises pour éliminer tout risque de rayonnement laser en dehors des laboratoires équipés à cet effet.

L'impact de leur activité sur l'environnement est donc négligeable.

11.9. EVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice, 6 000 BSAR ont été exercés représentant une augmentation de capital totale de 18 K€. Lors de la réunion du 28 mars 2008, le Conseil d'administration a constaté la réalisation des augmentations de capital correspondantes, lequel s'élève désormais à 7 344 978 € divisé en 2 448 326 actions de 3 € de nominal.

La société DERMOPTICS a été dissoute le 27 février 2008 par transmission universelle de patrimoine à la société QUANTEL sans qu'il y ait lieu de liquidation.

Les sociétés WAVELIGHT AESTHETIC GmbH, BIG SKY LASER et PACIFIC LASER ont changé de dénomination en 2008. Elles s'appellent désormais QUANTEL DERMA, QUANTEL USA et QUANTEL LASER DIODES.

11.10. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES

Risques juridiques : les risques juridiques sont principalement de trois ordres.

- **Risques brevets** : aux Etats-Unis, le droit des brevets est assez différent du droit européen et les fabricants disposent d'un grand nombre de brevets, en particulier en Dermatologie. Sur la base des analyses qui lui ont été fournies par son conseil américain en brevet, le Groupe estime ne pas enfreindre de brevets existants valides.
- **Risque utilisateurs** : le Groupe QUANTEL a souscrit des assurances qu'elle estime adaptées à la couverture du risque utilisateurs. Les produits vendus sont conformes aux normes de sécurité européennes, ce qui limite les risques liés à leur fonctionnement.

Tous les produits comportent des étiquettes réglementaires mettant en garde contre les dangers liés à leur utilisation. Les notices d'utilisation comportent également les indications nécessaires pour un fonctionnement sans danger.

A ce jour, aucun sinistre n'a été porté à la connaissance de l'une quelconque des sociétés du Groupe.

- **Autorisations légales** : Selon le type de produit, médical ou non, et le pays de destination, diverses autorisations sont nécessaires pour commercialiser les produits du Groupe. QUANTEL est à jour de ses obligations dans ce domaine et les produits commercialisés sont marqués CE.

Les produits médicaux sont systématiquement soumis aux différentes autorités concernées. En particulier, ils bénéficient tous d'une homologation FDA (Food and Drug Administration) aux Etats-Unis.

Risques industriels et environnementaux : le Groupe QUANTEL est faiblement exposé aux risques industriels et environnementaux dans la mesure où ses activités ne requièrent l'utilisation d'aucun produit dangereux ou nécessitant la mise en place d'une gestion spécifique des déchets.

Risque de change : les ventes du Groupe sont réalisées pour l'essentiel dans la monnaie du pays qui fabrique : euros en Europe et dollars aux USA. Les flux entre les achats et les ventes étant voisins (0,8 M€), le risque de change est minime. Par contre, BIG SKY LASER se finance en dollars pour la partie non couverte par des avances de la société mère QUANTEL et le Groupe supporte un risque de change sur les créances et dettes de BIG SKY LASER.

Compte tenu de ce qui précède, le Groupe n'a pas mis en place de couverture de change. Dans l'hypothèse d'une augmentation (diminution) du cours du dollar exprimé en euros de 1% en 2007, le chiffre d'affaires consolidé aurait augmenté (diminué) de 0,3% et le résultat net de 0,2%.

Risque de taux : Les emprunts bancaires contractés par le Groupe sont généralement assortis d'un taux indexé sur les taux de marché. En ce qui concerne les dettes financières, le taux moyen consolidé ressort à 3,89%. Une augmentation (diminution) des taux d'intérêts de 1% aurait entraîné une diminution (augmentation) du résultat net de 8,55% au 31 décembre 2007.

Risque de liquidité : Au 31 décembre 2007, le Groupe disposait d'une trésorerie nette négative de - 0,9 M€ et de lignes de crédit non utilisées d'un montant supérieur à 1,9 M€.

Si le développement des activités des sociétés du Groupe nécessitait des liquidités importantes auxquelles le Groupe ne pourrait faire face avec sa trésorerie disponible ou les concours bancaires dont elle dispose, il pourrait être nécessaire de faire appel à des sources de financement supplémentaires dans la mesure où l'utilisation accrue de sa trésorerie pour financer ses investissements pourrait laisser le Groupe sans disponibilités suffisantes pour financer son exploitation.

Risque actions : Au 31 décembre 2007, QUANTEL n'auto détenait aucune de ses actions et ses excédents de trésorerie sont investis sous forme de placements ne générant pas de risques sur le capital.

11.11. EVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les principaux problèmes rencontrés en 2007 ont été résolus, et les investissements techniques, financiers et commerciaux réalisés depuis deux ans vont commencer à porter leurs fruits avec un retour à la rentabilité attendue en 2008.

Le Groupe prévoit notamment :

- De nouveaux contrats militaires et scientifiques, avec par exemple un nouveau contrat militaire de 6 M\$. L'intégration de QUANTEL LASER DIODES, qui permet d'offrir à des clients stratégiques la parfaite maîtrise de tous les composants, aura pour effet de dynamiser et pérenniser cette activité.
- La montée en puissance du programme Mégajoule, dont le montant global devrait dépasser 40 M€.
- La poursuite des prises de parts de marché sur les lasers à fibre, avec le laser Ylia, appareil de nouvelle génération qui permettra d'assurer la rentabilité sur cette activité.
- L'atteinte de la taille critique en dermatologie, rendue possible grâce à l'acquisition récente de WAVELIGHT AESTHETIC. QUANTEL dispose désormais d'un pôle dermato puissant, avec une gamme de produits parmi la plus complète du marché, un réseau de distribution mondial, et des compétences techniques et cliniques reconnues.
- Le renforcement des positions en ophtalmologie, avec une gamme de produits entièrement renouvelée depuis 2005, et une nouvelle organisation permettant à la filiale QUANTEL MEDICAL de se concentrer sur un seul métier.

11.12. AFFECTATION DES RÉSULTATS

11.12.1. Proposition d'affectation des résultats

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (3 081 203) €. Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2007 au compte « Report à Nouveau » qui serait ainsi ramené de (20 773,97) € à (3 101 976,49) €.

11.12.2. Dividendes

Notre société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

11.13. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Chiffres en K€	2003	2004	2005	2006	2007
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	5 549	5 591	6 631	6 946	7 327
- Nombre des actions ordinaires existantes	1 849 768	1 863 814	2 210 171	2 315 402	2 442 326
OPERATIONS ET RESULTATS D'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	19 237	17 995	17 939	20 728	20 220
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 022	2 267	-162	-752	-3 874
- Impôts sur les bénéfices	115	658	564	1 064	730
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	142	2 349	1 084	-115	-3 081
- Résultat distribué					
RESULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés avant dotations aux amortissements et provisions	0,49	1,57	0,18	0,14	-1,29
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,08	1,26	0,49	-0,05	-1,26
PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	115	110	127	157	157
- Montant de la masse salariale	3 794	4 021	4 616	5 611	6 020
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 821	1 984	2 281	2 788	2 998

11.14. FILIALES ET PARTICIPATIONS

En vous rendant compte de l'activité de la Société, nous vous avons exposé l'activité de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous informons des prises de participation réalisées au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République Française :

Société(s)	Participation détenue par QUANTEL
PACIFIC LASER	100%

11.15. ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Au 31 décembre 2007, la Société n'avait mis en place aucun plan d'épargne entreprise ou interentreprises permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions QUANTEL ou des sociétés qui lui sont liées.

A cette date, il n'existait aucun fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) permettant aux salariés de la Société d'investir indirectement en actions QUANTEL.

Enfin, les salariés ne détiennent directement aucune action de la Société qui serait soumise à une clause d'incessibilité prévue par la réglementation en vigueur.

11.16. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

11.16.1. Répartition du capital social

Au 31 décembre 2007, le capital social s'élève à 7 326 978 €. Il est divisé en 2 442 326 actions de 3 € de nominal, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

A la connaissance de la Société, le capital social était réparti comme suit à la clôture de l'exercice :

	Nb d'actions	% du capital	Nb droits de vote	% droits de vote
EURODYNE	475 074	19,45%	950 148	31,14%
A. de Salaberry	45 490	1,86%	90 980	2,98%
Cadres du Groupe	33 453	1,37%	63 640	2,09%
Turenne Capital	271 156	11,10%	271 156	8,89%
Natexis Equity Management	158 052	6,47%	158 052	5,18%
Banque de Vizille	170 000	6,96%	220 000	7,21%
Public	1 289 101	52,78%	1 296 819	42,51%
Total	2 442 326	100,00%	3 050 795	100,00%

A la connaissance de la Société, à la date d'établissement du présent rapport, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote.

11.16.2. Modifications du capital social

Une augmentation de capital d'un montant total (prime d'émission incluse) de 3 000 054,40 € par émission de 118 720 actions ordinaires nouvelles a été décidée et réalisée en mars 2007 par QUANTEL pour financer l'acquisition de la société NUVONYX EUROPE (désormais dénommée QUANTEL LASER DIODES). Le prix de souscription a été fixé à 25,27 € par action dont 3 € de valeur nominale et 22,27 € de prime d'émission. Cette augmentation de capital a été réservée à huit investisseurs financiers.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration de la Société a constaté, lors des réunions des 6 février 2007, 29 mars 2007, 21 juin 2007 et 3 octobre 2007, la réalisation d'augmentations de capital par exercice de 14 500 options de souscription d'action et de 130 BSAR.

Entre le 3 octobre 2007 et le 31 décembre 2007, 150 options de souscription d'action et 6 074 BSAR ont encore été exercées.

Entre le 1^{er} janvier et le 28 mars 2008, le capital social a ainsi été augmenté d'un montant nominal global de 398 772 € pour être porté de 6 946 206 € à 7 344 978.

11.16.3. Evolution du cours de bourse

Les titres de QUANTEL sont admis aux négociations sur Euronext (Compartiment C) de NYSE Euronext Paris S. A. (Code ISIN FR0000038242 - Mnémonique : QUA).

La capitalisation boursière de la Société, sur la base du cours de l'action QUANTEL au 28 mars 2008, soit 6,99 €, et du nombre de titres composant le capital social à cette date, soit 2 448 326, ressort à 17 113 799 €.

Depuis le 1^{er} mai 2007, le cours de l'action QUANTEL a évolué comme suit :



11.16.4. Capital potentiel

11.16.4.1. *Information sur les options ou d'achat d'actions*

Conformément aux dispositions légales, les informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions figurent dans le rapport spécial du Conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L.225-184 du Code de Commerce.

11.16.4.2. *Information sur les BSAR*

Au cours de l'exercice écoulé, 204 BSAR ont été exercés ayant donné lieu à la création de 204 actions nouvelles.

11.16.4.3. *Information sur les OCEANE*

Au cours de l'exercice écoulé, aucune OCEANE n'a été convertie ou échangée.

11.16.4.4. *Information sur les attributions gratuites d'actions*

Conformément aux dispositions légales, les informations sur les attributions gratuites d'actions figurent dans le rapport spécial du Conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions.

11.16.4.5. Tableau récapitulatif des options de souscription d'actions et des BSAR exercés en 2007

Les caractéristiques des plans d'option de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions remboursables mentionnées ci-dessus sont résumées dans le tableau ci-après :

Information sur les options de souscription d'actions et les BSAR							
	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8	Plan 9	BSAR
Date AG	20/06/2000	05/06/2003	05/06/2003	05/06/2003	21/06/2006	21/06/2006	05/06/2003
Date CA	04/10/2002	09/06/2004	18/03/2005	22/03/2006	06/10/2006	29/03/2007	07/10/2003
Nb total d'actions pouvant être souscrites	15 000	43 400	39 000	28 000	4 000	40 000	322 800
dont :							
- par les mandataires sociaux	2 100	4 000	6 000	4 000	0	2 000	236 884
- par les dix premiers attributaires salariés	9 300	39 400	25 000	16 000	4 000	16 000	
Point de départ de l'exercice des options/BSAR	04/10/2002	10/06/2005	19/03/2006	23/03/2007	06/10/2007	29/03/2008	23/10/2003
Date d'expiration	03/10/2007	09/06/2009	18/03/2010	22/03/2011	06/10/2011	29/03/2012	23/10/2008
Prix de souscription	3,67 €	8,37 €	15,52 €	21,68 €	22,30 €	22,67 €	7,60 €
Nombre total d'actions souscrites au 31/12/2007	13 200	7 800	0	0	0	0	158 510
Options/BSAR annulés au 31/12/2007	1 800	2 850	4 000	2 000	0	900	
Options/BSAR restants au 31/12/2007	0	32 750	35 000	26 000	4 000	39 100	164 290

11.16.5. Bilan des opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé

Conformément aux dispositions des articles L. 225-209, al. 2 et L. 225-211 du Code de Commerce, nous vous rendons comptes des opérations réalisées dans le cadre de programmes de rachat d'actions autorisés.

En application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, l'assemblée Générale Mixte du 15 mars 2007 a, aux termes de sa première résolution, autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à acheter ou faire racheter des actions de la Société dans le cadre d'un nouveau programme de rachat d'actions propres en vue :

- d'assurer la liquidité et animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou
- de la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe de la Société, de fusion, de scission ou d'apport, ou

- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société, ou
- d'attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, ou
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce.

Cette autorisation, d'une durée de 18 mois à compter de la décision de l'Assemblée Générale du 15 mars 2007, qui viendra à expiration le 14 septembre 2009 a été mise en œuvre par le Conseil d'administration à compter du 1^{er} janvier 2008.

La part maximale d'actions pouvant être achetées dans le cadre de cette autorisation, qui s'élève à 10% du capital social de QUANTEL au 19 janvier 2007, soit 225 636 actions, la Société se réservant néanmoins la possibilité d'acquérir, le cas échéant, le montant maximal d'actions dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mars 2007 a fixé le prix unitaire maximum d'achat à 70 € et le prix unitaire minimum de cession à 5 €. Le montant maximum de ce nouveau programme serait en conséquence de 15 794 520 €.

11.16.6. Franchissement de seuils

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce, les différents franchissements de seuils notifiés à la Société au cours de l'exercice écoulé ont été les suivants :

- par lettre en date du 11 avril 2007, IXIS Asset Management a déclaré à QUANTEL avoir franchi à la hausse, le 26 février 2007, le seuil statutaire de 1% du capital pour détenir désormais 26 915 actions représentant 1,10% du capital de QUANTEL ;
- par lettre en date du 5 juillet 2007, adressée par NATIXIS Asset Management à la suite de la fusion intervenue entre celle-ci et la société de gestion de portefeuille IXIS Asset Management le 2 juillet 2007, NATIXIS Asset Management a déclaré à QUANTEL avoir franchi à la hausse, le 2 juillet 2007, le seuil statutaire de 1% du capital pour détenir désormais 78 068 actions représentant 3,21% du capital de QUANTEL ;
- par lettre en date du 30 juillet 2007, Alto Invest a déclaré à QUANTEL que les fonds sous gestion ont franchi à la baisse le seuil statutaire de 3% du capital pour détenir ensemble un nombre total de 61 0502 actions QUANTEL, et autant de droits de vote, représentant 2,52% du capital social et 2,05% des droits de vote, et respectivement :
 - 3 355 actions par le FCPI Alto Innovation, soit 0,14% du capital social de QUANTEL,
 - 54 136 actions par le FCPI Alto Innovation 2, soit 2,22% du capital social de QUANTEL,
 - 4 011 actions par le FCPI Alto Innovation 4, soit 0,16% du capital social de QUANTEL ;
- par lettre en date du 20 septembre 2007, NATIXIS Asset Management a déclaré à QUANTEL avoir franchi à la baisse, le 14 septembre 2007, le seuil statutaire de 3% du capital pour détenir désormais 68 573 actions représentant 2,82% du capital social de QUANTEL.
- par lettre en date du 12 octobre 2007, NATIXIS Asset Management a déclaré par erreur à QUANTEL avoir franchi à la hausse, le 5 octobre 2007, le seuil statutaire de 3% du capital pour détenir désormais 96 072 actions représentant 3,94% du capital social de QUANTEL. Par courrier en date du 14 novembre 2007, NATIXIS Asset Management a informé QUANTEL détenir 65 573 actions représentant 2,68% du capital social, de sorte qu'il n'y avait pas lieu de déclarer un quelconque franchissement de seuil en octobre 2007.

Aucun autre franchissement de seuil n'a été notifié à la Société au cours de l'exercice écoulé ou depuis le début de l'exercice.

11.17. INFORMATIONS CONCERNANT LES DIRIGEANTS

11.17.1. Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice écoulé

Au 31 décembre 2007, le Conseil d'administration de QUANTEL était composé de sept administrateurs.

La liste des mandats et des fonctions exercés par les administrateurs au cours de l'exercice écoulé est présentée dans le tableau suivant :

Noms et prénoms ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Echéance du mandat	Fonctions principales exercées dans la société	Fonction principale exercée hors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Alain de SALABERRY	18/10/93	AGOA statuant sur les comptes 2008	Président et Directeur Général		. Président QUANTEL MEDICAL . Gérant ATLAS LASERS . Chairman BSLI . Chairman QMInc . Président Eurodyne . Président C2J ELECTRONIQUE . Président DERMOPTICS . Administrateur Femlight . Administrateur PCAS . Administrateur CEDIP
Ghislain du JEU	25/10/95	AGOA statuant sur les comptes 2009	Administrateur	Directeur Général Adjoint ACFCI	. Administrateur BPI . Administrateur BPC
Patrick SCHOENAH	25/10/95	AGOA statuant sur les comptes 2009	Administrateur		. Président KIP EUROPE
Patrick MAINE	21/06/07	AGOA statuant sur les comptes 2007	Président/CEO de BSLT CEO de BSLI VP QMI Directeur Général Délégué		
Marc GASNIER	27/06/02	Démission au 21/06/07	Administrateur		. Directeur General QUANTEL MEDICAL . Directeur General C2J ELECTRONIQUE
Philippe AUBOURG	25/10/95	AGOA statuant sur les comptes 2012	Administrateur et Directeur Commercial		
Christian MORETTI	15/03/02	AGOA statuant sur les comptes 2008	Administrateur	Président Dynaction, PCAS et CMD	. Président du Conseil d'administration de Dynaction SA . Président du Conseil d'administration de PCAS SA . Gérant non associé de SNC des Peupliers . Membre du Conseil de surveillance de Rubis . Administrateur de Saint-Jean Photochimie Inc. . Administrateur de Dynagreen . Administrateur NEM 2 . Président Natexis Actions Avenir . Membre de Conseil de Surveillance CIAT . Administrateur Graines VOLTZ
Natexis Equity Management SA, représentée par Eric GIRARDIN	21/06/06	AGOA statuant sur les comptes 2011	Administrateur	Président du Directoire de Nem Partners	

11.17.2. Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Le tableau ci-après présente les rémunérations toute nature ainsi que les avantages en nature et autres éléments de rémunération versés, au cours du dernier exercice, par QUANTEL et les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce, à chaque mandataire social :

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération
Alain de SALABERRY	250 000 €	-	-	5 000 €	15 436 €	-	-
Ghislain du JEU	-	-	-	5 000 €	-	-	-
Patrick SCHOENAHN	-	-	-	5 000 €	-	-	-
Patrick MAINE	121 052 €	-	-	-	-	-	1 800 options de souscription d'actions du plan n°9 à 22,67€
Philippe AUBOURG	90 635 €	10 000 €	-	5 000 €	3 208 €	-	1 800 options de souscription d'actions du plan n°9 à 22,67€
Marc GASNIER	129 996 €	-	-	-	-	-	1 800 options de souscription d'actions du plan n°9 à 22,67€
Christian MORETTI	-	-	-	5 000 €	-	-	-
Natexis Equity Management SA	-	-	-	5 000 €	-	-	-

Le total des rémunérations versées et avantages de toute nature consentis par QUANTEL aux mandataires sociaux en 2007, y compris les jetons de présence pour les administrateurs présents au 31 décembre 2007, dont le versement a été décidé par l'Assemblée Générale du 16 juin 2008 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, s'élève à 270 436 € pour Monsieur Alain de SALABERRY, à 121 052 € pour Monsieur Patrick MAINE, et à 108 843 € pour Monsieur Philippe AUBOURG.

Les autres administrateurs ont bénéficié chacun des jetons de présence pour un montant de 5 000 €.

Politique de répartition des jetons de présence :

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007, de conserver le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration à 30 000 € au titre de l'exercice 2007.

Sous réserve du vote de l'Assemblée Générale, la répartition de cette somme entre les administrateurs sera décidée par le Conseil d'administration.

11.17.3. Opérations réalisées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux, les personnes assimilées et leurs proches

Le tableau ci-après, établi en application des dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, présente les opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé sur les titres QUANTEL par les mandataires sociaux, les personnes assimilées et les personnes qui leur sont liées, et qui ont été notifiées à QUANTEL :

Déclarant(s)	Nature des titres objet de la transaction	Nature de la transaction	Montant brut total de la transaction
Personne liée aux dirigeants	Néant	Néant	Néant

11.18. AUTRES INFORMATIONS

Communication des charges somptuaires :

Au cours de l'exercice 2007, aucune charge visée à l'article 39-4 du CGI n'a été dépensée.

Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial :

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial au sens des articles 223 *quinquies* et 39-5 du Code Général des Impôts.

11.19. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

Vous trouverez joint à notre rapport, un tableau récapitulatif des délégations financières en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce. Nous vous indiquons dans ce tableau récapitulatif, conformément à l'article L. 225-100, al. 7 du Code de Commerce, l'utilisation faite par le Conseil d'administration de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

11.20. DÉCISIONS À PRENDRE

- Ratification de la cooptation de Monsieur Patrick MAINE en qualité de nouvel administrateur

Lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 21 juin 2007 avant l'Assemblée Générale Mixte du même jour, les membres du Conseil ont coopté, dans les conditions légales et réglementaires, Monsieur Patrick MAINE en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Marc GASNIER démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat du son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la cooptation de Monsieur Patrick MAINE en qualité de nouvel administrateur sera soumise, pour ratification, à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick MAINE

Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick MAINE venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, il vous sera proposé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick MAINE pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

- Renouvellement des fonctions de censeur de Monsieur François LOMBARD

Les fonctions de censeur de Monsieur François LOMBARD, désigné en cette qualité lors de l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2006, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, il vous sera proposé de renouveler les fonctions de censeur de Monsieur François LOMBARD pour une durée de 2 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

*

* *

Les renseignements que nous venons de vous donner et ceux qui figurent dans les rapports des Commissaires aux Comptes vous permettront pensons-nous, de prendre des décisions qui nous paraissent conformes à vos intérêts. Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont présentées.

Le Conseil d'administration.

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Chiffres en K€</i>	2003	2004	2005	2006	2007
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	5 549	5 591	6 631	6 946	7 327
- Nombre des actions ordinaires existantes	1 849 768	1 863 814	2 210 171	2 315 402	2 442 326
OPERATIONS ET RESULTATS D'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	19 237	17 995	17 939	20 728	20 220
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 022	2 267	-162	-752	-3 874
- Impôts sur les bénéfices	115	658	564	1 064	730
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	142	2 349	1 084	-115	-3 081
- Résultat distribué					
RESULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés avant dotations aux amortissements et provisions	0,49	1,57	0,18	0,14	-1,29
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,08	1,26	0,49	-0,05	-1,26
PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	115	110	127	157	157
- Montant de la masse salariale	3 794	4 021	4 616	5 611	6 020
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 821	1 984	2 281	2 788	2 998

ANNEXE 2

TABLEAU DES AUTORISATIONS FINANCIERES EN COURS DE VALIDITE

Autorisations	Montant nominal maximum en K€ de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation	Date limite de validité de l'autorisation	Utilisation des autorisations existantes	Montant nominal en K€ de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières	Caractéristiques particulières de l'opération	Conditions de fixation du prix d'émission
(1) Augmentation du capital social soit (i) par émission, avec droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, soit (ii) par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission	15 000 000 €	AGM 21/06/07	20/08/09	-	-	-	-
(2) Augmentation du capital social par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	15 000 000 €	AGM 21/06/07	20/08/09	-	Emission de 295 953 OCEANE. Chaque OCEANE donnant droit à l'attribution d'1 action de 3 € de nominal soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 887 859 €	-	-
Augmentation du montant des émissions visées au (1) et (2) en cas de demandes excédentaires	Limite de 15% de l'émission initiale	AGM 21/06/07	20/08/09	-	-	-	-
Détermination du prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières pour les émissions décidées dans le cadre de la délégation de compétence visée au (2)	Limite annuelle de 10% du capital social	AGM 21/06/07	20/08/09	-	-	-	Le prix d'émission des titres émis en vertu de cette délégation ne pourra être inférieur à un montant égal à la moyenne des cours de clôture constatés sur une période de 10 jours de bourse, prise dans les 3 mois précédant l'émission
Utilisation des actions émises sans droit préférentiel de souscription (2) pour rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apports en nature	15 000 000 €	AGM 21/06/07	20/08/09	-	-	En cas d'utilisation de cette délégation pour rémunérer des apports en nature consentis à la Société, le nombre d'actions nouvelles à émettre sera limité à 10% du capital social	-
Augmentation de capital par émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des catégories de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce	15 000 000 €	AGM 21/06/07	20/12/08	-	-	-	Le prix de souscription des titres émis en vertu de cette délégation ne pourra être inférieur à un montant égal à la moyenne des cours de clôture constatés sur une période de 10 jours de bourse, prise dans les 3 mois précédant l'émission
Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	10% du capital social	AGM 21/06/05	20/08/08	-	-	-	-
Augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés	500 000 €	AGM 21/06/07	20/08/09	-	-	-	-

Autorisations	Montant nominal maximum en K€ de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation	Date limite de validité de l'autorisation	Utilisation des autorisations existantes	Montant nominal en K€ de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières	Caractéristiques particulières de l'opération	Conditions de fixation du prix d'émission
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	10% du capital social	AGM 21/06/06	20/08/09	Plan d'option N° 8	-	Les caractéristiques de ces plans figurent dans le rapport spécial du Conseil d'administration	-
		AGM 21/06/06	20/08/09	Plan d'option N° 9	-		-
Obligations classiques	50 000 000 €	AGM 05/06/03	04/06/08	Emission d'OBSAR	1 839 960 €	Décisions du Conseil d'administration des 7 et 17 octobre 2003 de lancer un emprunt obligataire d'un montant nominal de 1 839 960 € représenté par 32 280 OBSAR d'une valeur nominale unitaire de 57 €, assorties chacune de 10 BSA permettant de souscrire une action nouvelle au prix unitaire de 7,60 €, à tout moment entre le 23/10/03 et le 23/10/08	-

CHAPITRE 12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE QUANTEL

12.1. ORGANISATION

12.1.1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux retranscrits sur un registre spécial contenant des feuillets mobiles, cotés et paraphés. Ces procès-verbaux sont signés par le Président de séance et au moins un Administrateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire auprès de tous tiers et administrations sont certifiés par le Président, par le Directeur Général ou par tout délégué mandataire dûment habilité à cet effet.

A la date du présent Document, le Conseil d'administration est composé de 6 membres nommés pour une durée de 6 ans :

Président Directeur Général : **Alain de Salaberry**

Nommé le 18 Octobre 1993. Son mandat a été renouvelé le 5 juin 2003 et se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Administrateurs : **Ghislain du Jeu**

Nommé le 25 Octobre 1995. Son mandat a été renouvelé le 23 juin 2004 et se termine à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Patrick Schoenahl

Nommé le 25 octobre 1995. Son mandat a été renouvelé le 23 juin 2004 et se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Patrick Maine

Coopté par le Conseil d'administration du 21 juin 2007 en remplacement de Marc Gasnier. Cette cooptation et le renouvellement de son mandat sont soumis à la ratification de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007, le 16 juin 2008.

Philippe Aubourg

Nommé le 25 octobre 1995. Son mandat a été renouvelé le 21 juin 2007 et se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Christian Moretti

Coopté par le Conseil d'administration du 15 mars 2002. Son mandat a été renouvelé le 5 juin 2003 et se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

NATEXIS EQUITY MANAGEMENT SA, représentée Monsieur Eric Girardin

Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2006, son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Il est indiqué que Marc Gasnier, nommé le 27 juin 2002, a démissionné de son mandat d'administrateur en mars 2007.

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration de QUANTEL n'a fait l'objet :

- d'une quelconque condamnation pour fraude prononcée au cours de cinq dernières années au moins ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ou n'a été associé d'une telle société dans cette situation au cours de cinq dernières années au moins ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre lui, ou contre une société dont il est ou a été associé, par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a déjà été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Il est précisé que Monsieur Ghislain du Jeu est le beau-frère de Monsieur Alain de Salaberry. Il n'existe pas d'autres liens familiaux entre les membres du Conseil d'administration.

L'information relative aux mandats et autres fonctions exercés par l'ensemble des mandataires sociaux de QUANTEL au 31 décembre 2007 est reprise au paragraphe 11.17.1 du rapport de gestion et d'activité du Groupe en 2007 figurant au chapitre 11 du présent Document de Référence.

12.1.2. Direction Générale de QUANTEL

L'Assemblée Générale des actionnaires du 9 décembre 2002, connaissance prise des dispositions législatives relatives aux nouvelles régulations économiques applicables aux sociétés commerciales par la loi du 15 mai 2001, a modifié les dispositions statutaires relatives au fonctionnement du Conseil d'administration, de la présidence et de la direction.

Lors de la réunion du 9 décembre 2002, qui s'est tenue à l'issue de l'Assemblée Générale susvisée, les administrateurs de la Société ont décidé de ne pas dissocier la présidence du Conseil d'administration et la direction générale de la Société et, en conséquence, de confier à Monsieur Alain de Salaberry, Président du Conseil d'administration, les fonctions de Directeur Général.

En dehors de limitations imposées par la loi et les règlements, aucune limitation de quelque nature que ce soit n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général.

12.1.3. Conflits d'intérêt

Aucun des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de QUANTEL n'a fait l'objet :

- d'une quelconque condamnation pour fraude prononcée au cours de cinq dernières années au moins ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ou n'a été associé d'une telle société dans cette situation au cours de cinq dernières années au moins ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre lui, ou contre une société dont il est ou a été associé, par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a déjà été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de QUANTEL, de l'une quelconque de ces personnes et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Les administrateurs de la Société n'ont pris aucun engagement de conservation des titres qu'ils détiennent. Ils n'ont conclu et ne sont parties à aucun pacte d'actionnaires ou convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de la Société.

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées ci-dessus a été désignée en tant que membre du Conseil d'administration de QUANTEL.

Il n'existe aucune restriction qui aurait été acceptée par l'une quelconque des personnes visées ci-dessus concernant la cession, pendant une durée déterminée, de leur participation dans le capital de QUANTEL.

12.1.4. Conventions réglementées

Les conventions réglementées relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant au paragraphe 8.4.3 du chapitre 8 du présent Document de Référence.

La Société n'a consenti aucun prêt ni accordé aucune garantie en faveur de l'un quelconque des membres des organes d'administration ou de direction.

12.2. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations toute nature ainsi que les avantages en nature et autres éléments de rémunération versés, au titre des deux derniers exercices, par QUANTEL et les sociétés du Groupe à chaque mandataire social sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Mandataire	Exercice	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération
M. Alain de Salaberry	2006	230 000 €	-	-	3 000 €	15 061 €	-	-
	2007	250 000 €	-	-	5 000 €	15 436€	-	-
M. Ghislain du Jeu	2006	-	-	-	3 000 €	-	-	-
	2007	-	-	-	5 000 €	-	-	-
M. Patrick Schoenahl	2006	-	-	-	3 000 €	-	-	-
	2007	-	-	-	5 000 €	-	-	-
M. Philippe Aubourg	2006	86 320 €	10 000 €	-	3 000 €	3 208 €	-	-
	2007	90 635 €	10 000 €	-	5 000 €	3 208 €	-	-
M. Patrick Maine	2007	121 052 €	-	-	5 000 €	-	-	-
M. Christian Moretti	2006	-	-	-	3 000 €	-	-	-
	2007	-	-	-	5 000 €	-	-	-
M. Marc Gasnier	2006	129 996 €	25 000 €	-	3 000 €	-	-	-
	2007	129 996 €	-	-	-	-	-	-
Natexis Equity Management	2006	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	2007	-	-	-	-	-	-	-

En 2006, le montant total brut des rémunérations versées et avantages de toute nature consentis par QUANTEL et/ou les sociétés du Groupe aux mandataires sociaux, y compris les jetons de présence dont le versement a été décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire de QUANTEL du 21 juin 2006 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, s'élève à 248 061 € pour Monsieur Alain de Salaberry, à 157 996 € pour Monsieur Marc Gasnier et à 102 528 € pour Monsieur Philippe Aubourg. Les autres administrateurs ont bénéficié chacun des jetons de présence pour un montant de 3 000 €, à l'exception de la société NATEXIS EQUITY MANAGEMENT qui a été désignée en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2006.

En 2007, le total des rémunérations versées et avantages de toute nature consentis par QUANTEL aux mandataires sociaux en 2007, y compris les jetons de présence pour les administrateurs présents au 31 décembre 2007, dont le versement a été décidé par l'Assemblée Générale du 16 juin 2008 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, s'élève à 270 436 € pour Monsieur Alain de SALABERRY, à 121 052 € pour Monsieur Patrick MAINE, et à 108 843 € pour Monsieur Philippe AUBOURG.

Les autres administrateurs ont bénéficié chacun des jetons de présence pour un montant de 5 000 €.

Il est précisé que la société QUANTEL et/ou l'une quelconque des sociétés du Groupe n'a pris aucun engagement, de quelque nature que ce soit, au bénéfice des membres du Conseil d'administration, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions respectives ou postérieurement à celles -ci.

En outre, il est indiqué qu'aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place au profit de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et que la Société et/ou l'une quelconque des sociétés du Groupe n'a provisionné ni constaté aucune somme aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux ou des dirigeants.

Politique de répartition des jetons de présence :

L'Assemblée Générale Ordinaire de QUANTEL du 16 juin 2008, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007. La répartition de cette somme entre les administrateurs sera décidée par le Conseil d'administration.

12.2.1. Informations sur les options de souscription et/ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux de QUANTEL

Les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions sont décrites aux paragraphes 6.3.1 et 6.3.3 du chapitre 6 du présent Document de Référence.

Options consenties aux dirigeants / mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé			
Nom	Nombre d'options attribuées	N° Plan	Prix d'exercice en €
Philippe Aubourg	1 800	9	22,67
Marc Gasnier	1 800	9	22,67
Patrick Maine	1 800	9	22,67

Options consenties aux dirigeants / mandataires sociaux depuis le 1^{er} janvier 2008			
Nom	Nombre d'options attribuées	N° Plan	Prix d'exercice en €
Néant			

Options exercées par les dirigeants / mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé			
Nom	Nombre d'options exercées	N° Plan	Prix d'exercice en €
Philippe Aubourg	900	4	3,67
Patrick Maine	600	4	3,67
Marc Gasnier	1 200	4	3,67

Options exercées par les dirigeants / mandataires sociaux depuis le 1er janvier 2008			
Nom	Nombre d'options exercées	N° Plan	Prix d'exercice en €
		Néant	

12.2.2. Informations sur les BSA/BSAR attribués aux mandataires sociaux de QUANTEL

Les caractéristiques des BSAR sont décrites aux paragraphes 6.3.2 et 6.3.3 du chapitre 6 du présent Document de Référence.

BSAR exercés par les mandataires sociaux de QUANTEL au cours de l'exercice écoulé		
Nom	Nombre de BSAR exercés	Prix d'exercice en €
	-	Néant

BSAR exercés par les mandataires sociaux de QUANTEL depuis le 1^{er} janvier 2007		
Nom	Nombre de BSAR exercés	Prix d'exercice en €
	-	Néant

12.2.3. Informations sur les BSPCE attribués aux mandataires sociaux de QUANTEL

Néant.

12.3. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION DE QUANTEL

12.3.1. Liste des mandats et fonctions exercés par les dirigeants et mandataires sociaux

Le tableau présentant la liste des mandats et fonctions exercés par les dirigeants et mandataires sociaux figure au paragraphe 11.17.1 du rapport de gestion et d'activité du Groupe en 2007 figurant au chapitre 11 du présent Document de Référence.

12.3.2. Contrats de services

Il n'existe aucun contrat de prestations de services liant les membres du Conseil d'administration et la société QUANTEL ou l'une quelconque de ses filiales.

12.3.3. Comités

Comité de direction

Le Comité de Direction de la société QUANTEL est composé de 7 membres :

Président Directeur Général : Alain de Salaberry

Directeur Général Délégué : Patrick Maine

Directeur Technique : Dominique Fayoux

Directeur Commercial : Philippe Aubourg

Directeur Marketing : Alain Diard

Directeur Financier : Philippe Melikian

Directeur QLD : Olivier Rabot

Comité des rémunérations

Le Conseil d'administration de QUANTEL a créé un Comité des rémunérations qui se réunit une fois par an pour proposer au Conseil d'administration :

- les modalités de rémunération du président du Conseil d'administration;
- le montant et les modalités de répartition des jetons de présence à allouer aux administrateurs.

Le Comité des rémunérations est composé de Messieurs Alain de Salaberry, Christian Moretti et Ghislain du Jeu.

12.3.4. Censeurs

L'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2006 a décidé de modifier les statuts de la Société afin d'instituer un collège de censeurs, nommer les premiers censeurs et déterminer leurs fonctions.

Désormais, aux termes du nouvel article 21-bis des statuts intitulé « CENSEURS », l'Assemblée Générale Ordinaire peut nommer, sur proposition du Conseil d'administration, un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morale, sans que leur nombre soit supérieur à trois. Les censeurs sont choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux.

Ils sont nommés pour une durée de deux ans, prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Nul ne peut être nommé censeur s'il est âgé de plus de soixante dix ans ; au cas où un censeur en fonction viendrait à dépasser cet âge, il serait réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs postes de censeurs, le Conseil d'administration peut procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Les censeurs sont chargés de veiller à la stricte exécution des statuts. Ils sont convoqués aux séances du Conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Ils examinent les inventaires et les comptes annuels et présentent à ce sujet leurs observations à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires lorsqu'ils le jugent à propos.

Le Conseil d'administration est seul compétent pour décider d'allouer une rémunération aux censeurs.

Par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2006, Monsieur François Lombard, né le 23 août 1948 à La Tronche (Isère), demeurant 12 rue Jean Richepin à Paris (75116), a été désigné en qualité de premier censeur, pour une durée de deux ans, prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

12.3.5. Règlement intérieur

Le Conseil d'administration de la Société a, le 26 juillet 2007, adopté un règlement intérieur pour permettre aux administrateurs de participer et voter aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence.

Ce règlement intérieur est décrit dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne reproduit au paragraphe 12.3.6 du présent Document de Référence.

12.3.6. Gouvernement d'entreprise

La Société n'a pas mis en œuvre de mesures de gouvernement d'entreprise autres que celles décrites dans le rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L.225-37 du code de commerce présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de QUANTEL du 21 juin 2007 et figurant au paragraphe a) ci-après. Le rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235, alinéa 5 du code de commerce sur le rapport de Président précité, figure au paragraphe b) du présent paragraphe 12.3.6.

La Société entend adhérer aux principes du gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncées dans le rapport du MEDEF/AFEP d'octobre 2003 et en particulier aux principes clés du gouvernement d'entreprise liés à :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants et des administrateurs,
- l'indépendance du conseil d'administration,
- la transparence et la diffusion de l'information,
- le respect des droits des actionnaires.

La Société estime donc être en conformité avec le régime du gouvernement d'entreprise actuellement en vigueur en France.

Au titre de l'exercice 2007, la Société s'attachera à appliquer les recommandations présentées en janvier 2007 par le Groupe de Place établi sous l'égide de l'Autorité des marchés financiers qu'elle jugera adaptées à son activité et à sa taille.

a) Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéas 6 du Code de Commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparations et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société;
- des limitations éventuelles apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général.

a-1) Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

Au 31 décembre 2007, le Conseil d'administration était composé de 7 membres nommés pour une durée de 6 ans:

<i>Noms et prénoms ou dénomination sociale du membre</i>		<i>Date de première nomination</i>	<i>Date d'échéance du mandat</i>	<i>Fonctions principale exercée dans la Société</i>
Alain de Salaberry		18/10/93	AGOA statuant sur les comptes 2009	Président Directeur Général
Ghislain du Jeu		25/10/95	AGOA statuant sur les comptes 2010	Administrateur
Patrick Schoenahl		25/10/93	AGOA statuant sur les comptes 2010	Administrateur
Philippe Aubourg		25/10/93	AGOA statuant sur les comptes 2007	Administrateur et Directeur Commercial
Christian Moretti		15/3/02	AGOA statuant sur les comptes 2009	Administrateur
Patrick Maine		21/06/07	AGOA statuant sur les comptes 2007	Administrateur et Directeur Général Délégué
Natexis Management	Equity	21/06/06	AGAO statuant sur les comptes 2011	Administrateur

Il est précisé que Monsieur Marc Gasnier a démissionné de son mandat en mars 2007. Sa démission a été constatée par le Conseil d'administration le 29 mars 2007.

Le Président exerce également les fonctions de directeur général.

Lors de chacune de ces réunions, les deux représentants du personnel désignés par le Comité d'Entreprise sont convoqués et assistent au Conseil à titre consultatif. Ils ont été présents à toutes les réunions.

Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux deux réunions annuelles d'approbation des comptes (situation semestrielle et comptes annuels) et chaque fois que leur présence est jugée nécessaire.

Préalablement aux réunions, les administrateurs reçoivent les documents nécessaires en fonction de l'ordre du jour.

En 2007, le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises les 19 janvier, 6 février, 29 mars, 21 juin, 26 juillet, 3 octobre et 14 novembre. Ces réunions ont notamment porté sur :

- l'examen et l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- l'examen et l'établissement des documents prévisionnels en application des articles L.232-2 et suivants du Code de Commerce ;
- le projet d'attribution de jetons de présence au Conseil d'administration ;
- la fixation de la rémunération à allouer au Président ;

- l'examen des procédures de contrôle interne et présentation au Conseil du projet de rapport spécial du Président sur le fonctionnement du Conseil et les procédures de contrôle interne ;
- le projet de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Aubourg;
- La cooptation de Monsieur Patrick Maine en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Marc Gasnier, démissionnaire ;
- les projets de contrats d'animation et de liquidité ;
- le projet d'insertion dans les statuts d'un nouvel article relatif aux censeurs et projet de désignation d'un censeur ;
- L'adoption d'un règlement intérieur permettant aux administrateurs de participer et voter aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication;
- le projet de mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie ;
- la convocation des actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, fixation de son ordre du jour, arrêté du texte des projets de résolution et préparation des différents rapports du Conseil en vue de cette assemblée ;
- l'attribution d'options de souscription d'actions au profit des mandataires sociaux et salariés des sociétés du Groupe (Plan N°9) ;
- la constatation d'augmentations de capital par exercice de BSAR et d'options de souscription d'actions ;
- un projet de renouvellement de certaines des autorisations financières conférées au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- l'examen des projets d'acquisition de sociétés ou de partenariats technologiques ;
- l'émission d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE);
- l'examen et l'arrêté des comptes semestriels et des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2007 ;
- la désignation de Monsieur Patrick Maine en qualité de Directeur Général Délégué ;
- le projet de dissolution sans liquidation de la société QUANTEL LASER DIODES au profit de la société PACIFIC LASER par voie de transmission universelle de patrimoine (TUP) ;
- le projet de dissolution sans liquidation de la société DERMOPTICS au profit de la Société par voie de transmission universelle de patrimoine (TUP) ; Pouvoirs à donner au Président.

Les Commissaires aux comptes titulaires et 2 représentants du comité d'entreprise ont été convoqués à chacune de ces réunions.

Lors de la réunion du 19 janvier 2007, cinq administrateurs sur sept étaient présents. Lors de la réunion du 6 février 2007, six administrateurs sur sept étaient présents. Lors de la réunion 29 mars 2007, six administrateurs sur sept étaient présents. Lors de la réunion du 21 juin 2007, quatre administrateurs sur six étaient présents. Lors de la réunion du 26 juillet 2007, quatre administrateurs sur sept étaient présents. Lors de la réunion du 3 octobre 2007, six administrateurs sur sept étaient présents. Lors de la réunion du 14 novembre 2007, quatre administrateurs sur sept étaient présents.

Hors séances du Conseil, les membres reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société que le Directeur Général juge utile de leur communiquer.

Participation aux réunions du Conseil par moyens de visioconférence

En application des stipulations de l'article 15.3 des statuts intitulé « *Délibérations du Conseil* » qui laisse au Conseil la possibilité, conformément à l'article L.225-37 du Code de Commerce, d'adopter un règlement intérieur pour prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, le Conseil a adopté un règlement intérieur de cet type lors de sa réunion du 21 juillet 2007.

Afin de garantir, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'identification et la participation effective à la réunion du Conseil des administrateurs qui souhaiteraient utiliser des moyens de visioconférence, ces moyens doivent transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations du Conseil.

La Société dispose de moyens matériels de visioconférence dont les caractéristiques techniques répondent aux exigences et contraintes légales et réglementaires.

Le système de visioconférence, SDSL sécurisé, relie les différents sites du Groupe, à savoir : BOZEMAN (Montana - USA), LES ULIS (Essonne), LANNION (Côtes d'Armor) et CLERMONT-FERRAND (Puy de Dôme). Le système est utilisé très régulièrement par les équipes techniques et commerciales et a démontré sa capacité à retransmettre les conversations de manière continue et simultanée.

Ces moyens ont été utilisés lors de réunions du Conseil à trois reprises en 2007.

Comptes-rendus de séance

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux retranscrits sur un registre spécial contenant des feuillets mobiles, cotés et paraphés. Ces procès-verbaux sont signés par le Président de séance et au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire auprès de tous tiers et administrations sont certifiés par le Président, par le Directeur Général ou par tout délégué mandataire dûment habilité à cet effet.

Comité des rémunérations

Le Conseil a créé un Comité des rémunérations qui se réunit une fois par an pour proposer au Conseil :

- les modalités de rémunération du Président;
- le montant et les modalités de répartition des jetons de présence.

a-2) Limitation des pouvoirs du directeur général par le Conseil d'administration

En dehors de limitations imposées par la loi et les règlements, aucune limitation n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général.

a-3) Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Les procédures de contrôle interne ont pour but :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à la Société;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.
- de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreur ou de fraudes.

QUANTEL

Le contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte de ces objectifs mais ne peut évidemment fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

Le contrôle interne est exercé sous la responsabilité du Comité de Direction de la Société, qui est actuellement composé des 6 personnes suivantes :

le Président Directeur Général :	Monsieur Alain de Salaberry
Le Directeur Général Délégué	Monsieur Patrick Maine
le Directeur Technique :	Monsieur Dominique Fayoux
le Directeur Commercial :	Monsieur Philippe Aubourg
le Directeur Marketing :	Monsieur Alain Diard
le Directeur Financier :	Monsieur Philippe Melikian
le Directeur de QLD :	Monsieur Dominique Rabot

Le Comité de Direction de la Société se réunit plusieurs fois par mois, en fonction de la présence de ses membres. Il examine la marche des affaires et leur adéquation avec les objectifs budgétaires.

Le processus budgétaire débute au cours du quatrième trimestre de l'exercice avec une réunion stratégie qui regroupe les responsables des trois principales entités du Groupe. Les hypothèses discutées lors de cette réunion servent de base à l'établissement des budgets des filiales qui après discussion sont consolidés pour constituer le budget approuvé en début d'année et soumis au Conseil d'administration.

Les audits internes sont régulièrement organisés entre les sociétés du Groupe.

a-3-1) Processus de contrôle concourant à l'établissement de l'information comptable et financière

Les comptes sociaux et les comptes consolidés sont établis par la Direction de la Comptabilité sous la responsabilité du Conseil d'administration et audités par les Commissaires aux comptes.

Au niveau de la Société, l'ensemble de la gestion est organisé autour d'un progiciel de gestion de production qui couvre l'ensemble des circuits commandes fournisseurs, achats, fabrication, prix de revient standards et réels et gestion des stocks.

Les données comptables d'exploitation sont extraites du système pour être intégrées dans le logiciel comptable ainsi que tous les éléments qui ne relèvent pas directement de l'exploitation (frais commerciaux et généraux, investissements etc.).

Les factures fournisseurs sont systématiquement contrôlées par la Direction de la Comptabilité après acceptation par le service concerné. Les rapprochements bancaires et l'ensemble des contrôles comptables standard sont systématiquement effectués.

Une situation mensuelle est établie chaque mois et les comptes sont arrêtés deux fois par an.

Au niveau consolidé, les filiales établissent également des comptes mensuels qui sont transmis à la Direction de la Comptabilité qui assure la cohérence de la consolidation. QUANTEL MEDICAL utilise un progiciel de comptabilité et de gestion commerciale intégré. Les filiales américaines utilisent un système intégré de gestion de production et de comptabilité.

a-3-2) Procédures de contrôle au niveau opérationnel

Au niveau opérationnel, des procédures de contrôle ont été mises en place pour s'assurer de la réalisation et de l'optimisation des opérations décidées par les organes de direction et de la maîtrise des risques résultant ou pouvant résulter de l'activité de la Société et des filiales.

QUANTEL, QUANTEL Médical et BIG SKY LASER sont certifiées ISO 9001 depuis de nombreuses années et en version 2000 depuis 2002. QUANTEL Médical est en outre certifiée ISO 13485 compte tenu de son activité médicale.

Les risques de toute nature sont analysés au niveau des Comités de Direction de QUANTEL et de ses filiales. Les mesures appropriées pour en limiter l'impact éventuel au niveau du Groupe sont approuvées par le Président.

Le Président du Conseil d'administration.

b) Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration de la Société QUANTEL sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société QUANTEL et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 20 mai 2008

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Laudignon
Jean-Luc Laudignon

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

CHAPITRE 13. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN **2008**

13.1. ORDRE DU JOUR

I. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Présentation par le Conseil d'administration du rapport de gestion et du rapport sur l'activité du Groupe ;
- Présentation par le Président du Conseil d'administration de son rapport sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur le rapport du président du Conseil d'administration et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ; quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Attribution des jetons de présence au Conseil d'administration ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Patrick MAINE en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick MAINE venant à expiration ;
- Renouvellement du mandat de censeur de Monsieur François LOMBARD venant à expiration ;
- Questions diverses.

II. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Lecture du rapport du Conseil d'administration ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes ;
- Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce ;
- Autorisation au Conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de certaines catégories d'entre eux ;
- Autorisation au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par création d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

13.2. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

I. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution *(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007)*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les opérations qui y sont traduites ou résumées dans ces rapports et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils lui sont présentés, qui font apparaître une perte de (3 081 203) euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour ledit exercice.

Deuxième résolution *(Affectation des résultats)*

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter, en totalité, la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2007 de (3 081 203) euros au compte « Report à nouveau » qui sera ainsi ramené de (20 773,97) euros à (3 101 976,49) euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué aux actionnaires au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution *(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007)*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les opérations qui y sont traduites ou résumées dans ces rapports et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils lui sont présentés.

Quatrième résolution *(Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve les termes de ce rapport et chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution *(Attribution de jetons de présence au Conseil d'administration)*

L'Assemblée Générale décide de fixer à la somme de trente mille euros (30 000 euros) le montant global des jetons de présence de l'exercice 2007 à répartir entre les membres du Conseil d'administration.

La répartition de cette somme entre chacun des administrateurs sera décidée par le Conseil d'administration.

Sixième résolution *(Ratification de la cooptation de Monsieur Patrick MAINE en qualité d'administrateur)*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, ratifie, conformément à l'article L. 225-24 du Code de Commerce, la cooptation par délibération du Conseil d'administration du 21 juin 2007 de Monsieur Patrick MAINE en qualité de nouvel administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Marc GASNIER, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, lequel mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

L'assemblée prend acte que les formalités de publicité et de dépôt relatives à la décision du Conseil d'administration du 21 juin 2007, ont été effectuées les 29 août et 4 septembre 2007.

Septième résolution *(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick MAINE venant à expiration)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, renouvelle, pour une durée de six ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick MAINE.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat de censeur de Monsieur François LOMBARD venant à expiration)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, renouvelle, pour une durée de deux ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le mandat de censeur de Monsieur François LOMBARD.

II. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Neuvième résolution

(Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-138 du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions ordinaires de la société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société, au profit des catégories de personnes ci-après définies, et dont la libération pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 15 000 000 euros, ce montant s'imputant sur le plafond fixé à la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2007 ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la société et/ou aux valeurs mobilières à émettre dans le cadre de la présente résolution au profit des catégories de personnes suivantes : les sociétés d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective investissant dans des entreprises des secteurs de haute technologie ayant des applications scientifiques, militaires, industrielles et/ou médicales, les groupes industriels ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs, de droit français ou étranger et dont le Conseil d'administration fixera la liste étant précisé que le nombre de bénéficiaires ne pourra être supérieur à quinze par émission ;
- décide que le prix de souscription des titres émis en vertu de la présente délégation ne pourra être inférieur à un montant égal à la moyenne des cours de clôture constatés sur une période de 10 jours de bourse consécutifs, prise dans les trois mois précédant l'émission ;
- délègue au Conseil d'administration le soin de fixer la liste des bénéficiaires au sein de ces catégories et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux ;
- constate et décide que cette délégation emporte au profit des bénéficiaires des valeurs mobilières à émettre renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit ;
- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi et par les statuts, la présente délégation à l'effet notamment d'arrêter les dates, les conditions et les modalités de toute émission ainsi que la forme et les caractéristiques des titres ou valeurs mobilières à émettre, avec ou sans prime. Notamment, il fixera les montants à émettre, la date de jouissance éventuellement rétroactive des titres ou valeurs mobilières à émettre, leur mode de libération, ainsi que, le cas échéant, la durée et le prix d'exercice des bons ou les modalités d'échange, de conversion, de remboursement, ou d'attribution de toute autre manière de titres de capital ou donnant accès au capital dans les limites prévues par la présente résolution ;

- décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation et procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions de valeurs mobilières susvisées conduisant à l'augmentation de capital, conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- plus généralement, l'Assemblée Générale décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs à l'effet de :
 - (a) déterminer, dans les conditions légales, les modalités d'ajustement des conditions d'accès à terme au capital des valeurs mobilières ;
 - (b) suspendre le cas échéant l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois ;
 - (c) procéder à toutes imputations sur les primes et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions ;
 - (d) assurer la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la Société et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
 - (e) prendre toutes mesures et faire procéder à toutes formalités requises pour la cotation des valeurs mobilières ainsi émises ;
- décide que la présente délégation, qui prive d'effet pour l'avenir à hauteur le cas échéant de la partie non utilisée toute autorisation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2007 aux termes de sa treizième résolution, est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Dixième résolution

(Autorisation au Conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des salariés ou des mandataires sociaux de la société ou de certaines catégories d'entre eux)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce :

- autorise le Conseil d'administration à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par la loi ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société ;
- prend acte de ce que la présente résolution emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises dans le cadre de la présente autorisation ;
- décide que le Conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 10% du capital social, ce plafond étant déterminé lors de la première utilisation par le Conseil d'administration de la présente délégation par rapport au capital social existant à cette date ;
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans et que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à 2 ans ;

- prend acte que le Conseil d'administration a le pouvoir de modifier le nombre d'actions attribuées, dans la limite du plafond précité, en application d'opérations sur le capital décidées en Assemblée Générale Extraordinaire ;
- prend acte de ce que l'attribution gratuite d'actions nouvelles à émettre en application de la présente décision emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions, opération pour laquelle le Conseil d'administration bénéficie d'une délégation de compétence conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce ;
- prend acte de ce que la présente autorisation emporte renonciation expresse des actionnaires à leurs droits à la fraction de réserves, primes et bénéfiques à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées ;
- fixe à trente-huit mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation.

Onzième résolution

(Autorisation au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par création d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce :

- autorise le Conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise institué sur l'initiative de la société ;
- décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente autorisation est fixé à 500 000 euros ou sa contre-valeur dans toute(s) autre(s) monnaie(s) autorisée(s) ;
- décide que la présente résolution emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés adhérents au plan d'épargne entreprise de la société ;
- décide que le prix de souscription des titres à émettre par le Conseil d'administration en vertu de la présente délégation sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du Travail ;
- décide que le Conseil d'administration, aura tous pouvoirs à l'effet de (i) arrêter l'ensemble des modalités de la ou des opérations à intervenir, (ii) constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, (iii) modifier les statuts en conséquence et, plus généralement, faire le nécessaire ;
- décide que la présente délégation, qui prive d'effet pour l'avenir à hauteur le cas échéant de la partie non utilisée toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2007 aux termes de sa quatorzième résolution, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Douzième résolution

(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations pour faire toutes déclarations et accomplir toutes formalités d'enregistrement, dépôt et autres prévues par la loi.

CHAPITRE 14. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent Document de Référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés au siège social de QUANTEL, 2 bis avenue du Pacifique, ZA de Courtaboeuf - 91941 Les Ulis :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluation et déclarations établies par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de base ;
- les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de Référence.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés, sur support physique, au siège social de QUANTEL ou, s'agissant des documents concernant QUANTEL, par voie électronique sur le site Internet www.quantel.com.

CHAPITRE 15. TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE REGLEMENT (CE) N° 809/2004

Rubriques	Paragraphe du Document de Référence
1. PERSONNES RESPONSABLES	1.1
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	1.3
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	2.3
3.1 Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	2.3
3.2 Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA
4. FACTEURS DE RISQUE	CHAPITRE 3
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	CHAPITRE 2
5.1 Histoire et évolution de la Société	2.1 et 2.2
5.2 Investissements	2.4
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	CHAPITRE 4
6.1 Principales activités	4.2
6.2 Principaux marchés	4.2
6.3 Événements exceptionnels	4.4
6.4 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	4.8
6.5 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	4.2.4 et 4.6
7. ORGANIGRAMME	CHAPITRE 5
7.1 Description sommaire du Groupe	5.1
7.2 Liste des filiales importantes	5.2

8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	4.7
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	4.7
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	11.8
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	CHAPITRE 7
9.1	Situation financière	7.1
9.2	Résultat d'exploitation	7.2
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	7.3
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	7.3
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	7.3
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	7.3 et 11.5.3
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	7.4
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	7.5
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	4.8 et 11.6
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	4.11
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	CHAPITRE 12
14.1	Organes d'administration	12.1.1
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	12.1.3
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	11.17.2 et 12.2
15.1	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	11.17.2 et 12.2
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	11.17.2 et 12.2

16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	CHAPITRE 12
16.1	Date d'expiration du mandat actuel	12.1.1
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	12.1.4 et 12.3.2
16.3	Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	12.3.3
16.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	12.3.6
17.	SALARIÉS	4.9
17.1	Nombre de salariés	4.9.1
17.2	Participations et stock options des administrateurs	4.9.3 et 12.2
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	4.9.2, 4.9.3, 11.7 et 11.15
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	11.16
18.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	6.2.2 et 11.16
18.2	Droits de vote différents des actionnaires susvisés	6.2.2 et 11.16
18.3	Contrôle de l'émetteur	6.2.2 et 6.6
18.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un	NA
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	5.3 et 8.4
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	CHAPITRE 8
20.1	Informations financières historiques	8.1
20.2	Informations financières pro forma	NA
20.3	Etats financiers	CHAPITRE 9
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	8.3

20.5	Date des dernières informations financières	8.1
20.6	Informations financières intermédiaires	NA
20.7	Politique de distribution des dividendes	8.5
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	8.6 et 9.5.5.2
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	8.7
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	CHAPITRE 6
21.1	Capital social	6.1, 6.2, 6.3 et 6.4
21.2	Acte constitutif et statuts	2.2
22.	CONTRATS IMPORTANTS	4.10
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET	NA
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	CHAPITRE 14
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	CHAPITRE 5

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le rapport des Commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 60 à 86, pages 55 à 56 et pages 87 à 105 du Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 11 juillet 2007 sous le numéro D.07-0716.
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le rapport des Commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 44 à 67, page 40 et pages 70 à 80 du Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 17 juin 2006 sous le numéro D.05-0908.

Les chapitres des Documents de Référence n° D.05-0908 et D.07-0716 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de Référence.